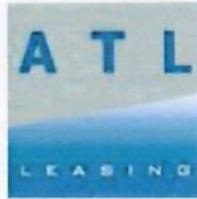


ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Identifiant Unique : 0492439N

Tél : 70 135 000 – **Fax :** 71 767 300

L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 15/10/2024

Document de référence « ATL 2025 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 07 JUL 2025 sous le 25/003 donné application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Faker MTIMET, Directeur du contrôle de gestion
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène
Tél : 70 135 088 – **Fax :** 71 767 300

Intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence



Arab Financial Consultants AFC
Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis
Téléphone : 70 020 260 - Fax : 71 193 523
E-mail : afc@afc.fin.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène; de l'AFC intermédiaire en bourse -Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2-Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse –Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn



Juillet 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	5
CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	6
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :.....	6
1.4. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	10
1.5. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 11	
1.6. RESPONSABLE DE L'INFORMATION	11
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	12
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'ATL.....	12
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE	17
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL.....	17
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/04/2025.....	18
2.4.1. Structure du capital au 30/04/2025	18
2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/04/2025 ..	18
2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/04/2025.....	19
2.4.4. Nombre d'actionnaires au 30/04/2025.....	19
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2024	20
2.5.1. Présentation générale du groupe ATB	20
2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2024	25
2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2023	26
2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2024 (autres que les sociétés du groupe ATB)	29
2.5.5. Obligations et engagements de la société ATL envers les dirigeants	31
2.6. DESCRIPTION DU GROUPE ATL AU 31/12/2024	33
2.6.1. Présentation générale du groupe ATL	33
2.6.2. Relations de l'ATL avec la société ATL.LLD du groupe ATL au 31/12/2024	33
2.7. DIVIDENDES.....	33
2.8. MARCHE DES TITRES.....	34
2.9. NOTATION DE LA SOCIETE	34
CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL	36
3.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE	36
3.2. ORGANISATION DE LA SOCIETE	36
3.2.1. ORGANIGRAMME ET GOUVERNANCE.....	36
3.2.2. CONTROLE INTERNE	40
3.2.3. SYSTEME D'INFORMATION	41
3.3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	42
3.4. INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2025	45
3.5. LES FACTEURS DE RISQUE ET LA NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE.....	46
3.6. DEPENDANCE DE L'EMETTEUR AU 31/12/2024.....	50
3.7. MATRICE SWOT.....	51
3.8. LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS	51
3.9. EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA SOCIETE	51
3.10. POLITIQUE D'INTERESSEMENT ET DE FORMATION DU PERSONNEL.....	51
3.11. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	52

CHAPITRE 4 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT	53
4.1. PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31/12/2024.....	53
4.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	53
4.1.2. Immobilisations financières.....	53
4.1.3. Créances issues d'opérations de leasing.....	53
4.2. PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 31/12/2024.....	53
4.3. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2024.....	53
4.3.1. Etats financiers individuels comparés au 31 décembre.....	54
4.3.2. Engagements financiers au 31/12/2024.....	117
4.3.3. Encours des emprunts émis et contractés par l'ATL au 31/12/2024.....	118
4.3.4. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre.....	120
4.3.5. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2024.....	121
4.3.6. Affectation des résultats des trois derniers exercices.....	122
4.3.7. Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation.....	122
4.3.8. Evolution du bénéfice net.....	122
4.3.9. Evolution des dividendes.....	123
4.3.10. Evolution de la marge brute d'autofinancement.....	123
4.3.11. Indicateurs de gestion et Ratios.....	123
4.4. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2024.....	125
4.4.1. Bilans consolidés au 31/12/2024.....	126
4.4.2. Etat des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2024.....	127
4.4.3. Etat de résultat consolidé au 31/12/2024.....	128
4.4.4. Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2024.....	129
4.4.5. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2024.....	130
4.4.6. Rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024.....	164
4.4.7. Notes complémentaires et rectificatives relatives aux états financiers consolidés de la société ATL arrêtés au 31/12/2024.....	169
4.5. COMPORTEMENT BOURSIER DE L'ACTION ATL.....	173
CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES	174
5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	174
5.1.1. Membres des organes d'administration.....	174
5.1.2. Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société.....	174
5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années.....	175
5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés.....	175
5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent.....	176
5.2. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2024.....	176
5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction.....	176
5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction.....	177
5.3. CONTROLE.....	177
5.4. NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL ET/OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL.....	177
CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	179
6.1. EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS.....	179
6.1.1. EVOLUTION RECENTE.....	179
6.1.2. ORIENTATIONS.....	179
6.2. ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2024-2028 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2023-2027.....	179
6.3. ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 31/03/2025 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2025.....	181
6.4. PERSPECTIVES D'AVENIR.....	182
6.4.1. HYPOTHESES DE PREVISIONS RETENUES.....	182

6.4.2.	ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS	188
6.4.3.	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	191
6.4.4.	INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS PREVISIONNELS.....	191
6.3.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR LA PERIODE 2025-2029	193

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 32 500 000 Dinars, créée en 1993 à l'initiative de l'ATB qui détient 40% de son capital.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

En 1997, l'ATL a été introduite au marché principal de la cote de la bourse par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Pour le besoin de ses financements, l'ATL a toujours procédé à la levée de capitaux sur le marché financier à travers l'émission des emprunts obligataires.

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **15/10/2024** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Au 31/12/2024, l'encours financier s'est élevé à 642 MD pour un total d'encours du secteur de l'ordre de 4145 MD, soit une part de marché de 15,5%. Concernant les mises en en force, l'ATL détient 16% de part de marché avec 381,9 MD, pour un total de 2386 MD pour le marché.

Durant le premier trimestre de l'année 2025, les approbations ont affiché une hausse de 12% par rapport à la même période de 2024, passant de 129,1MD à 144,0MD.

Les mises en force ont connu une progression de 1% par rapport à la même période de 2024, pour s'établir à 95,4MD contre 94,3MD au 31/03/2025.

Le ratio des créances douteuses et litigieuses CDL (créances classées / total brut des créances) et le ratio de couverture des créances classées (provisions + produits réservés / créances classées) ont évolué comme suit :

	2024	2023	2022
Ratio des créances classées	7,94%	8,69%	9,69%
Ratio de couverture des créances classées	86,77%	88,58%	85,40%

Mise en conformité de la société ATL par rapport à la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers :

L'ATL affiche un degré de conformité satisfaisant à l'ensemble des dispositions de la loi bancaire n° 2016-48 et ne présente pas de risques de non-conformité significatifs dans l'ensemble des volets couverts par cette loi.

Toutefois, l'analyse du portefeuille-titres de l'ATL a révélé que la société possède des participations supérieures à 20% dans le capital des deux entités suivantes :

- ✓ ATL LLD, une filiale opérant dans le secteur des services détenue à hauteur de 99,8%.
- ✓ SARI, opérant dans le secteur immobilier détenue à hauteur de 30%.

Selon l'ATL, le sort de la participation SARI dépendra des décisions de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui examinera les possibilités d'augmentation du capital notamment par la conversion des créances de la banque mère ce qui va régulariser le seuil de la participation de l'ATL.

ATL LLD, filiale créée à la fin de 2019 avec un agrément de société de location de voitures, spécialisée dans l'activité de Location Longue Durée (LLD). Selon la société ATL, il s'agit d'une activité équivalente au leasing opérationnel qui constitue une activité connexe au leasing financier, en attendant le changement du cadre légal. En effet les opérateurs du secteur de leasing ont déjà adressé aux autorités compétentes depuis 2019 un projet d'amendement de la loi 94-89 accompagné d'une étude approfondie réalisée par un cabinet spécialisé.

Chapitre 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du document de référence

M. Zouheir TAMBOURA
Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

M. Zouheir TAMBOURA
Le Directeur Général
Arab Tunisian Lease



1.3. Responsables du contrôle des comptes :

Etats financiers individuels 2022 :

→ **FMBZ-KPMG, membre de KPMG International**, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Adresse : Immeuble KPMG Les jardins du lac – Lac II

Tél : 71 194 344 **Fax :** 71 194 320

Email : mzammouri@kpmg.com

→ **CMC – membre de DFK International**, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Cherif BEN ZINA

Adresse : 2, Rue 7299 El Menzah 9A - El Manar II 1013 Tunis

Tél : 71 880 933

Email : cabinetcmc@dfk.tn

Etats financiers individuels 2023 :

→ **FMBZ-KPMG, membre de KPMG International**, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mme Emna RACHIKOU

Adresse : Immeuble KPMG Les jardins du lac – Lac II

Tél : 71 194 344 **Fax :** 71 194 320

Email : erachikou@kpmg.com



→ **CMC – membre de DFK International**, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Cherif BEN ZINA
Adresse : 2, Rue 7299 El Menzah 9A - El Manar II 1013 Tunis
Tél : 71 880 933
Email : cabinetcmc@dfk.tn

Etats financiers individuels 2024 :

→ **La Générale d'Audit et Conseil -GAC-, membre de MGI Worldwide**, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Chiheb GHANMI
Adresse : 9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis
Tél : 71 288 259 **Fax** : 71 289 827
Email : gac.audit@gnet.tn

→ **AUDASCO**, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Malek SETHOM
Adresse : 16, Rue des émeraudes, App A11 – Résidence Zarrad – Les Berges du lac II - 1053 Tunis
Tél : 71 191 260 **Fax** : 71 191 289
Email : maleksethom@audasco.com

Etats financiers consolidés 2023 :

→ **FMBZ-KPMG, membre de KPMG International**, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mme Emna RACHIKOU
Adresse : Immeuble KPMG Les jardins du lac – Lac II
Tél : 71 194 344 **Fax** : 71 194 320
Email : erachikou@kpmg.com

→ **CMC – membre de DFK International**, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Cherif BEN ZINA
Adresse : 2, Rue 7299 El Menzah 9A - El Manar II 1013 Tunis
Tél : 71 880 933
Email : cabinetcmc@dfk.tn

Etats financiers consolidés 2024 :

→ **La Générale d'Audit et Conseil -GAC-, membre de MGI Worldwide**, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Chiheb GHANMI
Adresse : 9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis
Tél : 71 288 259 **Fax** : 71 289 827
Email : gac.audit@gnet.tn

→ **AUDASCO**, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Malek SETHOM
Adresse : 16, Rue des émeraudes, App A11 – Résidence Zarrad – Les Berges du lac II - 1053 Tunis
Tél : 71 191 260 **Fax** : 71 191 289
Email : maleksethom@audasco.com

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2022

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par le cabinet CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

« Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. »

« Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2023

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2023 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par Mme Emna RACHIKOU et par le cabinet CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

« Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. »

« Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2024 ont fait l'objet d'un audit effectué par la Générale d'Audit et Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par le cabinet AUDASCO représentée par M. Malek SETHOM selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

« Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. »

« Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023 :

Les états financiers consolidés de l'ATL relatifs à l'exercice 2023 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par Mme Emna RACHIKOU et par le cabinet CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

« Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation

générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés. »

Extrait de l'avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024 :

Les états financiers consolidés de l'ATL relatifs à l'exercice 2024 ont fait l'objet d'un audit effectué par la Générale d'Audit et Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par le cabinet AUDASCO représentée par M. Malek SETHOM selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

« Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

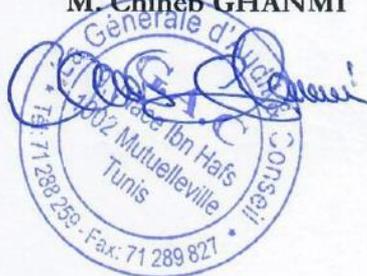
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés. »

1.4. Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

Les Commissaires aux Comptes

**Générale d'Audit et Conseil-GAC-
MGI Worldwide
M. Chiheb GHANMI**



**Cabinet AUDASCO
M. Malek SETHOM**



1.4. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent document de référence. »

M. Mehdi DHIFALLAH

Le Directeur Général

Arab Financial Consultants



1.5. Responsable de l'information

M. Feker MTIMET

Directeur du contrôle de gestion de l'ATL

Tél : 70 135 088 – Fax : 71 767 300



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'ATL

Dénomination sociale :	Arab Tunisian Lease
Siège social :	Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
Téléphone :	(70) 135 000
Fax:	(71) 767 300
Adresse électronique:	atl.lease@atl.com.tn
Site web:	www.atl.com.tn
Forme juridique :	Société Anonyme
Législation particulière applicable :	La société est régie par la loi 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi 94-89 du 26/07/1994 relative au leasing.
Date de constitution :	04/12/1993
Durée de vie :	99 ans
Objet social :	La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire. Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.
Registre National des Entreprises (Identifiant Unique) :	0492439N
Exercice social :	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année
Nationalité :	Tunisienne
Capital social :	Le capital social de l'ATL s'élève à 32 500 000 dinars, divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.
Régime fiscal :	Règlementation fiscale en vigueur relative au leasing.
Tribunal compétent en cas de litige	Tout litige pouvant surgir des informations contenues dans le présent document de référence sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
Lieu de consultation des documents de la société :	Siège de la société : La société est sise à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 –Mahrajène.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	M. Faker MTIMET , Directeur du Contrôle de Gestion de l'ATL Tél : 70 135 088 Fax : 71 767 300 Email : mtimet_f@atl.com.tn

Clauses statutaires particulières :

Affectation et répartition des bénéfices (Article 31 des statuts) :

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net de l'exercice majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs ; et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le 1/10 du capital.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Toute somme que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.

Assemblées générales

• Dispositions communes aux assemblées générales (Article 26 des statuts)

1. Assemblées constitutives, ordinaires et extraordinaires

Les Assemblées générales sont constitutives, Ordinaires et Extraordinaires. Elles sont convoquées pour délibérer conformément aux dispositions légales et statutaires.

Les délibérations régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou par les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales constitutives.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

2. Convocation des Assemblées

L'Assemblée Générale Ordinaire, doit se réunir, sous convocation du Conseil d'Administration, au moins une fois par année et dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour clôturer les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé, et prendre les décisions relatives aux résultats à la lumière des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale est convoquée, en cas de nécessité, par :

- Le ou les commissaires aux comptes.
- Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins Trois pour Cent (3%) du capital social.
- Le liquidateur.
- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote, après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu du territoire Tunisien indiqué par l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le journal officiel du centre national du registre des entreprises dans un délai de vingt et un jour au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

3. Le droit de siéger à une Assemblée Générale

Les titulaires de dix (10) actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent aussi s'y faire représenter par mandat spécial.

Les actionnaires, ne disposant pas de ce nombre d'actions, peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu à l'alinéa ci-dessus et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, les sociétés actionnaires sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir spécial.

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour le gérant, le membre du Conseil ou le mandataire comme personnes physiques.

Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, convention contraire.

La forme des pouvoirs, les lieux et délais de leur production est déterminée par le Conseil d'Administration.

4. Règlements des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du conseil d'administration ou en son absence, par un administrateur délégué spécialement à cet effet, par le Conseil d'Administration et à défaut à l'actionnaire choisi par les actionnaires présents.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (commissaire aux comptes, mandataire ou liquidateur), c'est cette personne qui la préside.

Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs, désignés par les actionnaires présents.

Le bureau désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires, présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est émargée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau ; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Le bureau de l'assemblée est composé ainsi, du président, d'un secrétaire, et des deux scrutateurs.

5. Ordre du jour de l'Assemblée

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation, au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

6. Droit de vote de l'Assemblée Générale

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celui-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnelles, comme la révocation des Administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale.

7. Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial, et signés par les membres composant le bureau, le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Le procès-verbal des délibérations des Assemblées doit contenir les énonciations suivantes :

- La date et le lieu de sa tenue
- Le mode de convocation
- L'ordre du jour
- La composition du bureau
- Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le Président du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux Administrateurs quelconques.

Après dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou ces extraits sont signés par un liquidateur ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

La société s'engage à conformer l'article 26 des statuts aux dispositions de l'article 274 du code des sociétés commerciales.

• Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires (article 27 des statuts) :

1. Assemblée Générale Ordinaire

a) Constitution de l'Assemblée Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées Extraordinairement) se composent des actionnaires détenteurs de dix (10) actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers (1/3) des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau. Un délai minimum de quinze jours entre les deux assemblées doit être respecté. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration.

Elles confèrent à ce dernier, les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs qui lui sont attribués seraient insuffisants. D'une manière Générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment prendre connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes.

1. Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon Générale, examine tous les actes de gestion d'Administration et leur donne quitus.

Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées du rapport des commissaires aux comptes à peine de nullité.

2. Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.
3. Elle décide de l'amortissement ou du rachat des actions par prélèvement sur les bénéfices.
4. Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.
5. Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes.
6. Elle détermine le montant des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'Administration.
7. Elle approuve ou désapprouve les conventions visées aux articles 22 et 24 ci-dessus après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur ces opérations.
8. Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2. Assemblée Générale Extraordinaire :

a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date réunion.

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins, sur première convocation, la moitié (1/2) du capital et sur deuxième convocation le tiers (1/3) du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Elle statue à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans le cas où l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominative des actions, cette décision est prise à l'unanimité des actionnaires.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur toutes les questions visées aux articles 291 à 295, et 300, 307 à 310 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide ou autorise l'augmentation ou la réduction du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration la réalisation de toute augmentation de capital qu'elle décide.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier toutes les dispositions des statuts de la société, sur proposition du conseil d'administration et conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le directeur général, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

La société s'engage à conformer l'article 27 des statuts aux dispositions de l'article 291 du code des sociétés commerciales.

Transmission des actions (article 10 des statuts) :

- 1- La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur son compte.
- 2- La cession des actions est libre.
- 3- Les actions d'apport ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la société ou de l'augmentation du capital, si elles proviennent de cette augmentation, les administrateurs doivent mentionner leur nature à la date de la constitution ou de l'augmentation de capital. Le tout sous réserve des exceptions prévues par la législation en vigueur, lorsque les actions sont émises à la suite d'une fusion ou d'un apport partiel d'actifs.

Indivisibilité des actions (article 11 des statuts) :

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis ou collectifs d'actions, notamment les héritiers ou ayants-droit d'un actionnaire décédé, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun, ayant qualité pour assister aux Assemblées Générales. A défaut d'entente, il appartient à la partie la plus diligente de se pourvoir, ainsi que de droit, pour faire désigner par justice un mandataire chargé de représenter tous les copropriétaires.

Les usufruitiers et les nu-propriétaires doivent également se faire représenter par l'un d'entre eux. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle-ci considère que l'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire, quelles que soient les décisions à prendre.

Droits de l'action (article 12 des statuts) :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle au nombre des actions émises et en outre, à une part dans les bénéfices.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 32 500 000 dinars
Nombre d'actions : 32 500 000 actions
Nominal : 1 dinar
Forme des actions : Nominative
Libération : Intégrale
Catégorie : actions ordinaires
Jouissance : 1^{er} janvier 2025

2.3. Evolution du capital social

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Nombre d'actions	Valeur Nominale
AGC du 04/12/1993	Constitution			6 000 000	60 000	100
AGE du 01/12/1995	Augmentation en numéraire	2 000 000	20 000	8 000 000	80 000	100
AGE du 28/03/1997	Réduction du nominal de l'action	-	720 000	8 000 000	800 000	10
AGE du 28/03/1997	Augmentation en numéraire	2 000 000	200 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 31/05/2007	Réduction du nominal de l'action	-	9 000 000	10 000 000	10 000 000	1
AGE du 21/05/2008	Augmentation par incorporation de réserves	2 000 000	2 000 000	12 000 000	12 000 000	1
	Augmentation en numéraire	5 000 000	5 000 000	17 000 000	17 000 000	1
AGE du 30/06/2012	Augmentation par incorporation de réserves	2 000 000	2 000 000	19 000 000	19 000 000	1
	Augmentation en numéraire	6 000 000	5 000 000	25 000 000	25 000 000	1
AGE du 25/01/2019	Augmentation en numéraire*	7 500 000	7 500 000	32 500 000	32 500 000	1

*L'AGE du 25/01/2019 a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 10 000 000D. Toutefois, l'augmentation n'a été réalisée que dans la limite de 75% du montant initialement prévu, soit la souscription en numéraire à 7 500 000 actions nouvelles.

2.4. Répartition du capital et des droits de vote au 30/04/2025

2.4.1. Structure du capital au 30/04/2025

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	% du capital et des droits de vote
Actionnaires Tunisiens	872	32 498 730	32 498 730	100,00%
Personnes morales	74	26 666 723	26 666 723	82,05%
Ayant 3% et plus	4	20 558 551	20 558 551	63,26%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	10	4 329 671	4 329 671	13,32%
Ayant au maximum 0,5%	60	1 778 501	1 778 501	5,47%
Personnes physiques	798	5 832 007	5 832 007	17,94%
Ayant 3% et plus	1	1 284 770	1 284 770	3,95%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	3	1 041 611	1 041 611	3,20%
Ayant au maximum 0,5%	794	3 505 626	3 505 626	10,79%
Actionnaires Etrangers	2	1 150	1 150	0,00%
Personnes morales	0	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,00%
Personnes physiques	2	1 150	1 150	0,00%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Ayant au maximum 0,5%	2	1 150	1 150	0,00%
Rompus		120	120	0,00%
Total	874	32 500 000	32 500 000	100,00%

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/04/2025

Actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant En DT	% du capital et des droits de vote
Arab Tunisian Bank	12 999 920	12 999 920	40,00%
Banque Nationale Agricole	3 616 171	3 616 171	11,13%
La Société ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
DRISS MOHAMED SADOK	1 284 770	1 284 770	3,95%
SEFINA SICAF	1 275 539	1 275 539	3,92%
Total	21 843 321	21 843 321	67,21%

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/04/2025

Membre	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
<u>Président du Conseil d'Administration</u>			
M. Ferid ABBES	600	600	0,00%
<u>Directeur Général</u>			
M. Zouheir TAMBOURA	3 050	3 050	0,01%
<u>Directeur Général Adjoint</u>			
M. Chedly ZAOUN	0	0	0,00%
<u>Administrateurs</u>			
ATB	12 999 920	12 999 920	40,00%
M. Riadh HAJJEJ (représentant de l'ATB)	10	10	0,00%
Mme. Maha Najjar TAJINA (mandatée par l'ATB)	5	5	0,00%
ASIRAK SA	131 230	131 230	0,40%
M. Ridha ZERZRI (représentant d'ASIRAK SA)	38 000	38 000	0,12%
M. Mohamed Sadok DRISS	1 284 770	1 284 770	3,95%
ATI SICAF	97 000	97 000	0,30%
M. Lassaad JAZIRI (représentant d'ATI SICAF)	0	0	0,00%
ENNAKL Automobiles	2 666 921	2 666 921	8,21%
M. Kais MARRAKCHI (représentant d'ENNAKL Automobiles)	10	10	0,00%
BNA	3 616 171	3 616 171	11,13%
M. Ahmed BEN MOULEHOM (représentant de la BNA)	5	5	0,00%
M. Sofien REKIK (mandatée par la BNA)	100	100	0,00%
M. Abdessattar KRIMI (membre indépendant)	0	0	0,00%
M. Kamel NAOUI (membre indépendant)	0	0	0,00%
Mme Wafa KHOUAJA SFAR (membre représentant les actionnaires minoritaires)	52	52	0,00%
Total	20 837 844	20 837 844	64,12%

2.4.4. Nombre d'actionnaires au 30/04/2025

Le capital de l'ATL est réparti entre 874 actionnaires :

- 74 personnes morales (y compris les fonds)
- 800 personnes physiques

2.5. Description sommaire du groupe ATB au 31/12/2024

2.5.1. Présentation générale du groupe ATB

Le groupe ATB est composé de neuf (9) sociétés dont sept (7) exerçant dans le secteur de la finance.

Dénomination sociale	Capital social au 31/12/2024 (en Dinars)	Nombre d'actions constituant le capital	Participation ATB (en Nombre d'actions)	Taux de participation de l'ATB
Arab Tunisian Bank - ATB	128 000 000	128 000 000		
Arab Financial Consultants - AFC	4 000 000	800 000	240 000	30,00%
Arab Tunisian Development - ATD SICAR	2 187 500	218 750	89 999	41,14%
Arab Tunisian Invest - ATI SICAF	5 775 000	1 155 000	616 269	53,36%
Arab Tunisian Lease - ATL	32 500 000	32 500 000	12 999 920	40,00%
Union de Factoring – UNIFACTOR	15 000 000	3 000 000	209 243	6,97%
Arabia SICAV	6 237 237	91 292	82 340	90,19%
ATL LLD	2 000 000	2 000 000	-	-
SARI	3 300 000	33 000	1 319	4,00%

L'ATB : (La société mère)

Créée en juin 1982, l'Arab Tunisian Bank est une société anonyme au capital actuel de 128 000 000DT divisé en 128 000 000 actions de nominal 1DT, dont 64,24% est détenu par Arab Bank Plc, Banque de nationalité Jordanienne. L'objet social de l'ATB est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de l'ATB à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

L'AFC :

Créée en 1985, avec comme objet social la réalisation des opérations financières de gestion de fortune et de conseils. En 1994, l'AFC a obtenu l'agrément d'Intermédiaire en Bourse et a changé son objet social qui se consacre à la négociation des valeurs mobilières et la gestion des portefeuilles titres. Son capital actuel est de 4 000 000 de dinars, divisé en 800 000 actions de nominal 5 dinars.

Au 31/12/2024, le capital de l'AFC est détenu à hauteur de 30% par l'ATB et 10% par l'ATI SICAF.

L'ATD SICAR :

Créée en 2001, l'Arab Tunisian Development SICAR est une société anonyme au capital de 2 187 500DT au 31/12/2024, divisé en 218 750 actions de 10 DT chacune. Son objet social est la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs.

Au 31/12/2024, le capital de l'ATD SICAR est détenu à hauteur de 41,14% par l'ATB et 6,86% par l'ATI SICAF.

L'ATI SICAF :

Créée en 1994, l'Arab Tunisian Invest SICAF est une société anonyme au capital de 5 775 000 dinars, divisé en 1 155 000 actions de 5 dinars chacune. C'est une société d'investissement à capital fixe régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents. Son objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses propres fonds. Au 31/12/2024, le capital de l'ATI SICAF est détenu à hauteur de 53,36% par l'ATB, 1,73% par l'ATL et 0,28% par l'AFC.

L'ATL :

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 32 500 000 dinars divisé en 32 500 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque. Au 31/12/2024, le capital de l'ATL est détenu à hauteur de 40% par l'ATB et 0,30% par l'ATI SCAF.

Union de Factoring (UNIFACTOR) :

Union de Factoring est une société anonyme créée en avril 2000. Son capital actuel est de 15 000 000 dinars, divisé en 3 000 000 actions de nominal 5 dinars.

Union de Factoring est une société d'affacturage régie par la loi 2016-48 du 15 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, ayant pour objet l'exécution des opérations de Factoring qui englobent les encaissements et le recouvrement des créances et l'octroi d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question. Au 31/12/2024, le capital de l'Union de Factoring est détenu à hauteur de 6,97% par l'ATB, 11,33% par l'ATL et 3,94% par l'ATI SICAF.

Arabia SICAV :

Créée en 1994, ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2024, le montant des actifs gérés par ARABIA SICAV était de 6,3 MD. A cette même date, l'ATB détenait 90,19% d'ARABIA SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

ATL LLD :

Créée en Octobre 2019 à l'initiative de l'ATL, ATL LLD est une société anonyme au capital de 2 000 000 dinars divisé en 2 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL LLD a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

Au 31/12/2024, le capital de l'ATL LLD est détenu à hauteur de 99,8% par l'ATL.

Société Arabe de Réalisations Immobilières « SARI » :

Créée en 1995 à l'initiative de l'ATL et l'ATI SICAF, SARI est une société anonyme au capital de 3 300 000 dinars divisé en 33 000 d'actions de 100 dinars chacune. Elle est spécialisée dans la promotion immobilière.

Au 31/12/2024, le capital de SARI est détenu à hauteur de 60% par l'ATI SICAF, 30% par l'ATL et 4% par l'ATB.

2.5.1.1. Schéma financier du groupe ATB au 31/12/2024



2.5.1.2. Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe ATB arrêté au 31/12/2024

→	ATB	ATL	AFC	ATD SICAR	UNIFACTOR	Arabia SICAV	ATI SICAF	SARI	ATL LLD
ATB		40,00%	30,00%	41,14%	6,97%	90,19%	53,36%	4,00%	
ATL					11,33%		1,73%	30,00%	99,80%
AFC							0,28%		
ATD SICAR									
UNIFACTOR									
Arabia SICAV		0,21%							
ATI SICAF		0,30%	10,00%	6,86%	3,94%			60,00%	
SARI									
ATL LLD									

2.5.1.3. Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe ATB entre le 31/12/2024 et la date d'élaboration du présent document de référence

Néant.

2.5.1.4. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2024

Société	<i>(en mD)</i>					
	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (Total Passifs)	Charges financières
ATB	567 660	802 576	21 641	10 218	7 814 248	406 215**
AFC	3 802	4 032	16	434	4 528	1
ATI SICAF	6 239	1 397	597	579	3 622	0
ATD SICAR	28 820	7 777	2 622	3 060	353 989	455
ATL	142 860	92 094	36 533	21 581	561 716	41 113
UNION DE FACTORING (UNIFACTOR)	51 759	32 176	11 076	7 503	125 985	12 297
ARABIA SICAV	6 338*	248	101	673	67	0
ATL LLD	2 755	5 244	1 778	532	16 571	1 291
SARI	(8 993)	3 866	583	4	17 093	919

*Actif Net

** Intérêts encourus et charges assimilées

2.5.1.5. Engagements financiers des sociétés du groupe ATB au 31/12/2024

(en mD)

Sociétés	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	UNIFACTOR	ARABIA SICAV	ATL LLD	SARI	Total
Crédits bancaires locaux	69 000		3 000		82 614	5 000			6 676	166 291
Crédits extérieurs	85 031				97 868					182 899
Emprunts obligataires	161 709				259 692					421 401
Fonds gérés				330 607						330 607
Ressources spéciales	17 293									17 293
Découverts		188	10		12	308		3 674		4 192
Certificats de dépôts						65 000				65 000
Leasing								11 684		11 684
Fonds de garantie						32 816				32 816
Mobilisation de créances						3 442				3 442
TOTAL	333 033	188	3 010	330 607	440 186	106 567	0	15 358	6 676	1 235 625

2.5.1.6. Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe ATB

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe ATB recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des certificats de dépôt souscrits par les sociétés du groupe.

2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2024

2.5.2.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus :

- L'ATL a contracté un certificat de dépôt auprès de **ATD SICAR** pour un montant de 1 000 mDT avec une maturité inférieure à une année et au TMM. Courant l'année 2024, la charge d'intérêt s'élève à 60 mDT.
- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'**ATB**, qui détient 40,00%, pour un montant de 8 000 mDT avec une maturité de 5 ans et au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,3% l'an. Une commission d'étude à 0,25% flat du montant du crédit devra être acquittée lors du premier déblocage des fonds. Au 31/12/2024, ce crédit n'est pas encore mis en place. Au cours de l'exercice 2024, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

Prêts octroyés :

- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'**ATB** sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus en 2024, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 2 559 mDT.
- Au 31/12/2024, l'encours des emprunts obligataires émis par l'**ATL** et souscrits par l'**ATB** s'élève à 800 mDT. Au cours de l'exercice 2024, l'**ATB** a constaté des produits correspondants totalisant 143 mDT.

2.5.2.2. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les sociétés du groupe

Dividendes encaissés par l'ATL en 2024 au titre de l'exercice 2023

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions* détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
UNIFACTOR **	340 000	0,750	255 000
TOTAL			255 000

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

** L'ATL détient 11,33% du capital de UNIFACTOR

2.5.2.3. Les dividendes distribués par l'ATL aux sociétés du groupe

Dividendes distribués par l'ATL en 2024 au titre de l'exercice 2023

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions* détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	12 999 920	0,300	3 899 976
ATI SICAF	90 000	0,300	27 000
Arabia SICAV	45 000	0,300	13 500
TOTAL			3 940 476

(*) Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.5.2.4. Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Néant

2.5.2.5. Les apports en capitaux en 2023 avec les sociétés du groupe

Néant

2.5.2.6. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe ATB

2.5.2.6.1. Garanties et sûretés réelles

Néant

2.5.2.6.2. Cautions

Reçues :

- Au 10/03/2021, l'**ATB** a accordé à l'**ATL** une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant mensuel de 12 KDT sur 11 ans. L'exercice 2024, a supporté une charge de 144 mDT.
- Au 10/03/2021, l'**ATB** a accordé à l'**ATL** une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant mensuel de 13 mDT sur 11 ans. L'exercice 2024, a supporté une charge de 154 mDT.

Données : Néant

2.5.3. Relations commerciales entre l'**ATL** et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2023

2.5.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

- Au 31/12/2024, l'encours des quatre contrats de leasing avec l'**ATL** pour l'acquisition de matériels roulants s'élève à 3 246 mDT. Au cours de l'exercice 2024, l'**ATB** a enregistré un total de 453 mDT en intérêts liés à ces contrats.
- **ATL-LLD** a conclu avec la société **ATL**, des contrats de leasing roulant. La charge d'intérêts supportée et comptabilisée au titre de l'exercice 2024, s'élève à 65 mDT et l'encours financier restant dû s'élève à 295 mDT.

2.5.3.2. Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles ou autres éléments d'actifs

Néant

2.5.3.3. Prestations de services reçues ou données

Reçues :

- Le conseil d'administration de **ATLLLD** réuni le 22/04/2020 a autorisé la convention conclue entre la société **ATLLLD** et la société **ATL** et portant sur la réalisation d'un ensemble de prestations techniques prévues par une convention dument établie entre les parties portant date d'effet le 02/01/2020. Courant l'année 2024, la charge d'assistance technique s'élève à 3 mDT
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'**ATB**, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'**ATB** et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. Courant l'année 2024, la charge de la période s'élève à 20 mDT.

- **ATL** Leasing a contracté auprès d'**ATL LLD** plusieurs contrats de location longue durée portant sur la location de 16 véhicules sur une durée variant de 42 à 48 mois. Les revenus de location courte durée facturée et comptabilisée au titre de l'exercice 2024, s'élèvent à 185 mDT.
- L'émission par l'**ATL**, en 2024, des emprunts obligataires « ATL 2024/1 » et « ATL 2024/2 » a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse **AFC** les honoraires sur note d'opération de 16 mDT (Hors TVA).
- L'émission par l'**ATL**, en 2024, des emprunts obligataires « ATL 2024/1 » et « ATL 2024/2 » a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse **AFC** les commissions de placement de 300 mDT (Hors TVA).

Données :

- Le conseil d'administration de **ATLLLD** réuni le 25/06/2021 a autorisé la prise en charge par **ATLLLD** d'une indemnité de gestion d'un montant annuel de 12 mille dinars, servie au directeur général adjoint de **ATL** (et administrateur par ailleurs au sein de **ATLLLD**) et ce au titre de son assistance dans les domaines commercial, financier et développement du système d'information de la société. Courant l'année 2024, la charge brute s'élève à 12 mDT

2.5.3.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.3.5. Contrats de location

- Le conseil d'administration de **ATLLLD** réuni le 22/04/2020 a autorisé la convention conclue entre la société **ATLLLD** et la société **ATL** et portant sur la location par **ATLLLD** auprès de **ATL** de bureaux aménagés pour abriter son siège social. Courant l'année 2024, la charge de loyer comptabilisée s'élève à 29 mDT.

2.5.3.6. Fonds gérés

- L'**ATL** a contracté avec **ATD SICAR**, dont l'**ATB** est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 2 500 mDT, en contrepartie l'**ATD SICAR** perçoit :
 - ✓ Une rémunération annuelle hors taxes de 0.9% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds facturés à la fin de chaque exercice et ce à partir de la date de libération soit le 26 décembre 2024, jusqu'à la fin de la septième année qui suit celle de la mise à disposition des fonds. Cette disposition, couvre les prestations suivantes : la recherche des opportunités de participation, la mise en place et le suivi des participations, le recouvrement des échéances, la satisfaction des ratios d'emploi du fonds et le reporting effectué par **ATD SICAR**.
 - ✓ Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées et des produits de placements encaissés sur le fonds

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'**ATL** au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 0,4 mDT hors TVA.

- L'**ATL** a contracté avec **ATD SICAR**, dont l'**ATB** est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 6 000 mDT, en contrepartie l'**ATD SICAR** perçoit :
 - ✓ Une rémunération annuelle hors taxes de 0.9% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds facturés à la fin de chaque exercice et ce à partir de la date de libération soit le 19 Mars 2024, jusqu'à la fin de la septième année qui suit celle de la mise à disposition des fonds. Cette disposition, couvre les prestations suivantes : la recherche des opportunités de participation, la mise en place et le suivi des participations, le recouvrement des échéances, la satisfaction des ratios d'emploi du fonds et le reporting effectué par **ATD SICAR**.
 - ✓ Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées et des produits de placements encaissés sur le fonds

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'**ATL** au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 50 mDT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société **ATD SICAR**, dont l'**ATB** est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 mDT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société **ATD SICAR** perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société **ATD SICAR** d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2 500 mDT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société **ATD SICAR** perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société **ATD SICAR**, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'**ATL** :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 mDT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société **ATD SICAR** perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société **ATD SICAR**, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'**ATL** :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3 450 mDT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société **ATD SICAR** perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société **ATD SICAR**, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'**ATL** :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'**ATL** au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 61 mDT hors TVA.
- En 2021, l'**ATL** a contracté avec **ATD SICAR**, dont l'**ATB** est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 1 000 mDT, en contrepartie l'**ATD SICAR** perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur la partie libre disponible du fonds et non affectée en projets. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société **ATD SICAR** d'une commission de performance qui vise à rémunérer l'**ATD SICAR** lorsque le rendement, en plus-value, de la cession des titres dépassera 5% annuel, et qui est déterminable à partir de la date d'affectation dans les projets. La performance constatée sur la cession des titres au-delà de 5% constitue la commission qui revient à l'**ATD SICAR**. Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'**ATL** au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 2 mDT hors TVA.

2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2024 (autres que les sociétés du groupe ATB)

2.5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées

Prêts octroyés :

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la **BNA** (administrateur et actionnaire **ATL**) sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus en 2024, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 129 mDT.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de la **BNA** sous forme de dépôt à terme à intérêts post comptés. Les intérêts courus en 2024, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 213 mDT

Crédits reçus :

- L'**ATL** a contracté un emprunt auprès de la **BNA**, pour un montant de 15 000 mDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La **BNA** percevra en outre une commission forfaitaire de 15 mDT HTVA. Au 31/12/2024, ce crédit n'est pas encore mis en place. Au cours de l'exercice 2024, les flux financiers de l'**ATL** n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.
- L'**ATL** a contracté un emprunt auprès de la **BNA**, pour un montant de 7 000 mDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La **BNA** percevra en outre une commission forfaitaire de 9 mDT HTVA. Au 31/12/2024, ce crédit n'est pas encore mis en place. Au cours de l'exercice 2024, les flux financiers de l'**ATL** n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

2.5.4.2. Créances et dettes commerciales avec les autres parties liées

Néant

2.5.4.3. Les apports en capitaux en 2023 avec les autres parties liées

Néant

2.5.4.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe ATB

Néant

2.5.4.5. Les dividendes distribués par l'ATL et encaissés par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe ATB

Dividendes distribués par l'ATL en 2024 au titre de l'exercice 2023

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les autres parties liées
BNA	3 616 171	0,300	1 084 854
ASIRAK	131 230	0,300	39 369
ENNAKL Automobiles	2 666 921	0,300	800 076
TOTAL			1 924 296

() Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes*

2.5.4.6. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues

- Reçues :

Au 12/11/2020, la **BNA** a accordé à l'**ATL** une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant mensuel de 11,400 mDT sur 10 ans. L'exercice 2024, a supporté une charge de 137 mDT.

- Données : Néant

2.5.4.7. Chiffre d'affaires réalisé

- La société **ENNAKL (administrateur et actionnaire)** a réalisé un chiffre d'affaires de 41 673 101 DT avec l'**ATL** relatif à l'acquisition de biens donnés en leasing.

2.5.4.8. Achat ou vente d'immobilisations

Néant

2.5.4.9. Prestations de service

Reçues :

- La collaboration commerciale avec la **BNA**, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, ses agents perçoivent une commission. Courant l'année 2024, la charge de la période s'élève à 16 mDT.
- L'émission par l'**ATL**, en 2024, des emprunts obligataires « ATL 2024/1 » et « ATL 2024/2 » a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux** (Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L) les honoraires sur note d'opération de 16 mDT (Hors TVA).
- L'émission par l'**ATL**, en 2024, des emprunts obligataires « ATL 2024/1 » et « ATL 2024/2 » a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux** les commissions de placement de 300 mDT (Hors TVA).
- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'**ATL** ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société **BNA capitaux**. En contrepartie, la société **BNA Capitaux** perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT. L'**ATL** a, ainsi, supporté, en 2024, une charge d'égal montant.

Données :

Néant

2.5.4.10. Contrats de gestion

Néant

2.5.4.11. Contrats de location

Néant

2.5.4.12. Fonds gérés

- L'**ATL** a contracté avec **SICAR INVEST** (dont la BNA est administrateur) une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant global de 3 750 mDT, en rémunération de sa gestion dudit fonds objet de la convention du 31/12/2024, la société SICAR INVEST perçoit les commissions annuelles de suivante :
 - ✓ 1% au titre de sa gestion des montants déposés dans le compte fonds géré et ce jusqu'à la clôture de la 6^{ème} année
 - ✓ 5% sur les produits perçus
 - ✓ 2% sur les montants recouverts en principal.

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 0 mDT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société **SICAR INVEST** et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :

- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 2 000 mDT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 mDT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 4 mDT hors TVA.

2.5.5. Obligations et engagements de la société ATL envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du directeur général Monsieur Zouhair TAMBOURA a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er janvier de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

En outre, le directeur général bénéficie d'une prime de fin de service correspondant à un salaire net par an de service à l'ATL avec un maximum de 15 salaires conformément à la décision du conseil d'administration du 29 juin 2020. Il bénéficiera aussi d'une quote-part de la prime de fin d'année de son départ calculée sur la base de la moyenne du bonus des trois dernières années. Il bénéficiera aussi de la cession de la voiture de service à sa valeur comptable nette le jour de son départ.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 Août 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er Octobre de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime. L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à douze mois du dernier salaire brut. Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

En 2024, ATL a résilié le contrat couvrant l'assurance complément retraite.

Pour le directeur général, les indemnités qui en découlent sont réglées directement par la compagnie d'assurance. En 2021, le directeur général a dépassé l'âge de retraite.

- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31/12/2024, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges		Charges	
					de l'exercice	Passif au 31/12/2024	de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	0	0	809 600	717 166	638 285	414 589	0	0
Jetons de présence	150 000	150 000	18 750	18 750	0	0	380 625	380 625
Total	150 000	150 000	828 350	735 916	638 285	414 589	380 625	380 625

- La rémunération des membres du conseil d'administration et des différents comités existant au sein de la société se présente comme suit :

	Montant (DT) 2024
Conseil d'administration	165 000
Comité permanent d'audit	75 000
Comité risque	65 625
Comité de nomination et de rémunération	18 750
Comité de développement et de financement	56 250
Total	380 625

2.6. Description du groupe ATL au 31/12/2024

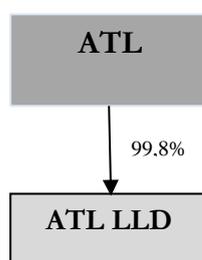
2.6.1. Présentation générale du groupe ATL

Le groupe ATL est composé de deux (2) sociétés dont la société mère ATL.

L'ATL a commencé la préparation des états financiers consolidés à partir de l'année 2020.

Dénomination sociale	Capital social	Nombre d'actions constituant le capital	Participation ATL (en Nombre d'actions)	Taux de participation de l'ATL
	Au 31/12/2023 (en Dinars)			
Arab Tunisian Lease - ATL	32 500 000	32 500 000		
ATL LLD	2 000 000	2 000 000	1 996 000	99,80%

2.6.1.1. Schéma financier du groupe ATL au 31/12/2024



2.6.1.2. Chiffres clés des sociétés du groupe ATL au 31/12/2024

Cf. paragraphe 2.5.1.4

2.6.1.3. Engagements financiers des sociétés du groupe ATL au 31/12/2024

Cf. paragraphe 2.5.1.5

2.6.1.4. Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe ATL

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe ATL recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des certificats de dépôt souscrits par les sociétés du groupe ATL.

2.6.2. Relations de l'ATL avec la société ATL.LLD du groupe ATL au 31/12/2024

Cf. paragraphe 2.5.3

2.7. Dividendes

	2024	2023	2022
Capital (en Dinars)	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Nombre d'actions	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Dividende global (en Dinars)	11 375 000	9 750 000	8 775 000
Dividende par action (en Dinars)	0,350	0,300	0,270
% du nominal	35,00%	30,00%	27,00%
Date de mise en paiement	20/06/2025	20/06/2024	15/06/2023

2.8. Marché des titres

Les titres de créance de l'ATL sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2024, Il existe 9 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 13 lignes de cotation.

Il s'agit de :

Emprunt	Montant de l'emprunt (en DT)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2024 (en DT)
EO ATL 2017-2-1	3 150 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023	
EO ATL 2017-2-2	5 750 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023	
EO ATL 2017-2-3	8 900 000	7,95%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	02/03/2021	02/03/2025	1 780 000
EO ATL 2018-1-1	5 781 000	8,30%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023	
EO ATL 2018-1-2	15 378 500	TMM+2,20%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023	
EO ATL 2018-1-3	4 251 000	8,50%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	17/07/2021	17/07/2025	850 200
EO ATL 2020-1	40 000 000	10,30%	annuel constant, 5 ans	16/10/2021	16/10/2025	8 000 000
EO ATL 2021-1-1	21 000 000	9,60%	annuel constant, 5 ans	13/01/2023	13/01/2027	12 600 000
EO ATL 2021-1-2	19 000 000	9,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/01/2025	13/01/2029	19 000 000
EO ATL 2022-1-1	18 660 000	10,00%	annuel constant, 5 ans	13/09/2023	13/09/2027	11 196 000
EO ATL 2022-1-2	21 340 000	10,30%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/09/2025	13/09/2029	21 340 000
EO ATL 2023-1-1	53 270 000	10,50%	annuel constant, 5 ans	24/02/2024	24/02/2028	42 616 000
EO ATL 2023-1-2	6 730 000	10,70%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	24/02/2026	24/02/2030	6 730 000
EO ATL 2023-2-1	22 100 000	10,70%	annuel constant, 5 ans	16/10/2024	16/10/2028	17 680 000
EO ATL 2023-2-2	37 900 000	10,90%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	16/10/2026	16/10/2030	37 900 000
EO ATL 2024-1	40 000 000	10,55%	annuel constant, 5 ans	20/05/2025	20/05/2029	40 000 000
EO ATL 2024-2	40 000 000	10,35%	annuel constant, 5 ans	27/01/2026	27/01/2030	40 000 000
Total						259 692 200

2.9. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **15 Octobre 2024** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

La note nationale "F2" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

La note nationale "BBB +" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent des nuances de qualité. (Voir échelle de notation page 38).

Ci-après le lien de ladite notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

Echelle de notation

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

(xxx) : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Chapitre 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL

3.1. Présentation de la société

L'ATL est un établissement financier créé en décembre 1993 et spécialisé dans le financement par le leasing (crédit-bail) de biens mobiliers ou immobiliers à usage professionnel.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

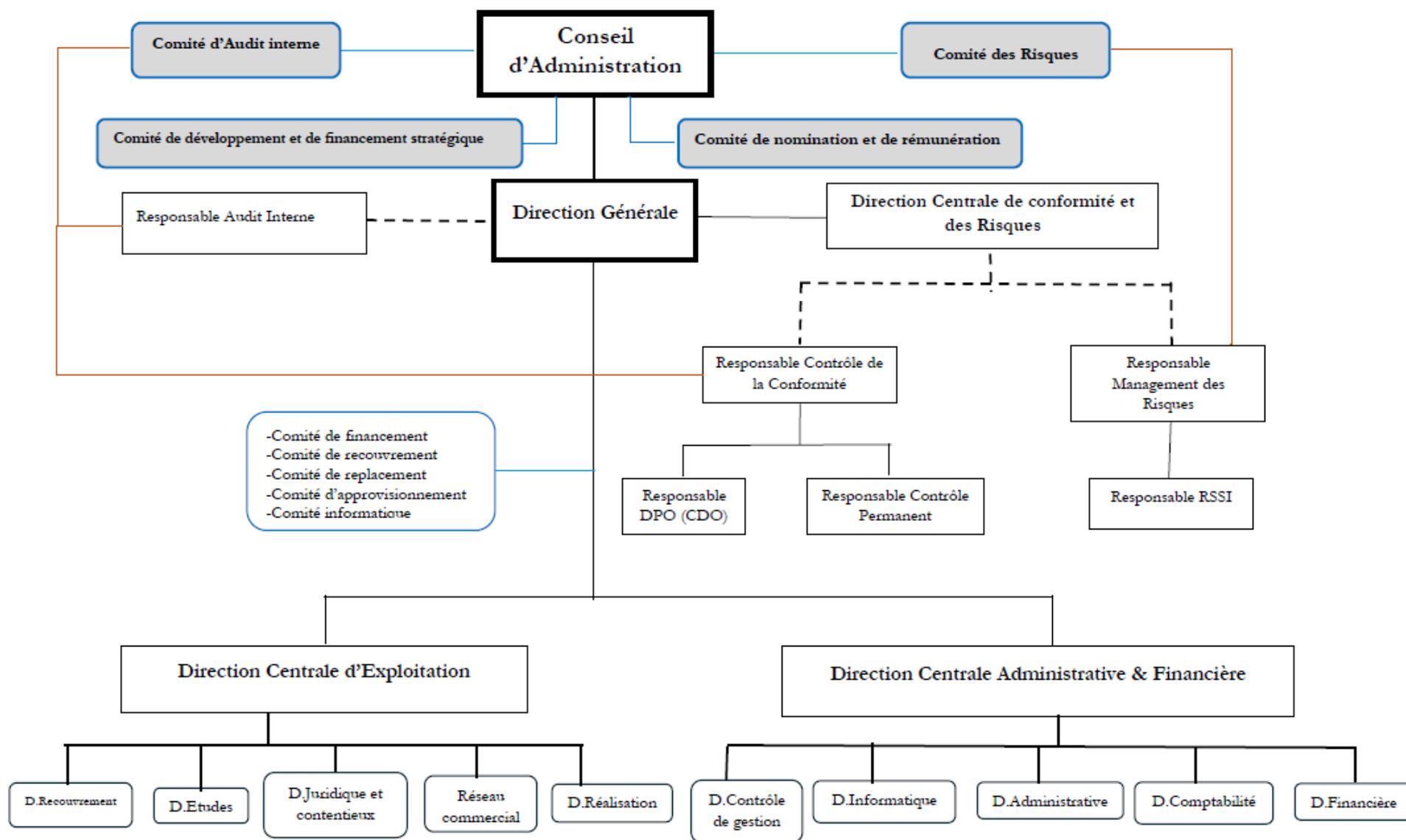
3.2. Organisation de la société

3.2.1. Organigramme et gouvernance

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance et de son dispositif de contrôle interne, la direction générale de l'ATL propose de centraliser les fonctions de contrôle – à l'exclusion de l'audit interne- au sein d'une direction centrale. Cette réorganisation vise à atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Améliorer la coordination entre les différentes fonctions de contrôle
- ✓ Disposer d'une vision globale et intégrée des risques
- ✓ Réduire les redondances dans les activités de contrôle ;
- ✓ Renforcer la réactivité face aux risques grâce à une approche proactive et en temps réel.

Lors de la réunion du 27/05/2025, le conseil d'administration a validé la nouvelle organisation. De ce fait, le nouveau organigramme de l'ATL se présente comme suit :



Le mode de gouvernance adopté par l'ATL s'articule autour d'un conseil d'administration, qui supervise et gouverne toute la structure administrative, assisté par le responsable Audit interne, la Direction Centrale de conformité et des Risques et quatre comités directement liés au conseil d'administration à savoir :

Comité*	Composition	Attributions
Comité permanent d'audit interne	<u>Président</u> : M. Abdessatar KRIMI	- Piloter l'activité de l'audit interne
	<u>Membres</u> :	- Veiller au bon fonctionnement du système de contrôle interne
	M. Ahmed BEN MOULEHEM	
	M. Riadh HAJJEJ	
Comité des risques	<u>Président</u> : M. Kamel NAOUI	
	<u>Membres</u> :	- Piloter l'activité de mesure et surveillance des risques et suivre le système management des risques
	M. Lassad JAZIRI	
	M. Sofiene REKIK	
Comité de nomination et Rémunération	Mme Wafa KHOUAJA SFAR	
	<u>Président</u> : M. Férid ABBES	
	<u>Membres</u> :	Assister le Conseil d'Administration dans la mise en place et le suivi des politiques de nomination et de rémunération, des politiques de remplacement des dirigeants et des cadres supérieurs ainsi que la politique de gestion des situations de conflit d'intérêts
	M. Ridha ZERZRI	
Comité de développement et de financement stratégique	M. Lassad JAZIRI	
	M. Ahmed BEN MOULEHEM	
	<u>Président</u> : M. Zouheir TAMBOURA	
	<u>Membres</u> :	Assister le Conseil d'Administration de s'acquitter de ses obligations comme il se doit et de veiller également que l'Organe de Gestion dispose des pouvoirs requis pour mettre en œuvre la stratégie préalablement définie par le Conseil d'Administration
	Mme Maha NAJJAR TAJINA	
	Mme Wafa KHOUAJA SFAR	
	M. Sofiene REKIK	
	M. Mohamed Sadok DRISS	

*La composition des quatre comités a été approuvée par le Conseil d'Administration du 29/02/2024

Par ailleurs, la Direction Générale, qui est directement supervisée par le Président du conseil d'administration de la société, veille à assurer au mieux la continuité de l'exploitation et la conformité des procédures aux lois et règles régissant l'activité. La Direction Générale est assistée dans cette mission par des comités qui lui sont directement attachés, à savoir :

Comité	Composition	Attributions
Comité de financement	<u>Président</u> : Directeur Général	
	<u>Membres</u> :	
	-DGA	Approbation des dossiers de financement*
	- Directeur Central d'Exploitation	
Comité de recouvrement	- Directeur d'étude	
	<u>Président</u> : Directeur Général	
	<u>Membres</u> :	
	- DGA	Procéder à l'arrangement, évènements exceptionnels et passage en contentieux
	- Directeur Central d'Exploitation	
	- Directeur du recouvrement	
- Directeur juridique et contentieux		
	- Chef d'agence et chargé du recouvrement	

Comité d'approvisionnement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : - DGA - Directeur Central Administratif et Financier - Directeur administratif - Directeur Informatique <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Statue sur l'engagement des dépenses administratives conformément au budget de fonctionnement et d'investissement
Comité de remplacement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : - DGA - Directeur Central d'Exploitation - Directeur juridique et contentieux - Directeur Central Administratif et Financier Superviseur : responsable conformité	Statue sur les offres de vente et de remplacement du matériel récupéré
Comité informatique	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : - DGA - Directeur Central Administratif et Financier - Risk Manager - Rapporteur : Directeur Informatique	Examine les projets de développement informatique

* Après la suppression du comité exécutif de crédit, le comité de financement statue sur toutes les demandes de financement

L'organisation de l'ATL est bien adaptée pour le cheminement normal du dossier client qui passe par trois étapes et trois interlocuteurs : Approbation – Réalisation – Recouvrement.

Une 4^{ème} étape non obligatoire est subie par le mauvais client : le contentieux.

Cette organisation est complétée par des structures de support : l'administratif, le financier, la comptabilité, l'informatique, et le contrôle de gestion. L'ensemble étant contrôlé et suivi par des structures de contrôle : audit interne, conformité et Risque management.

3.2.2. Contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein de l'ATL, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et des facteurs de risques.

L'ATL a entrepris de formaliser son dispositif de contrôle interne conformément aux dispositions réglementaires, notamment la loi bancaire n° 2016-48, la circulaire de la BCT n° 2006-19, le référentiel de contrôle interne COSO I et les normes Baloises.

Le contrôle Interne au sein de l'ATL est un processus en perpétuelle évolution pour répondre aux évolutions du système d'information et pour s'adapter aux nouveautés réglementaires.

Les règles fondamentales sur lesquelles, repose le contrôle interne au sein de l'ATL sont essentiellement :

- ✓ Le Contrôle Interne est l'affaire de chacun, quels que soient son niveau et ses responsabilités : chaque collaborateur doit exercer un contrôle sur ses activités et a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance, moyennant une fiche de révélation de risque ou d'incident.
- ✓ Le Contrôle Interne est exhaustif : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités et s'étend à l'externalisation d'activités essentielles.
- ✓ La maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des tâches.
- ✓ La maîtrise des risques opérationnels est matérialisée par une matrice des risques mise en place par l'ATL. Cette matrice a fait l'objet de plusieurs actions de formation et de sensibilisation du personnel pour l'imprégner par la culture des risques. Une revue de cette matrice est prévue pour la fin de l'année 2025.
- ✓ La maîtrise des autres risques.
- ✓ Le dispositif de contrôle interne implique une gouvernance appropriée associant ses différents acteurs et couvrant ses différents aspects (mesures organisationnelles, surveillance et pilotage des dispositifs, circulation d'informations, exploitation des contrôles, etc.). Les Comités des risques et d'audit interne en sont des instruments privilégiés.
- ✓ Le Contrôle Interne est traçable : il repose sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit.

Toutefois, dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2024, les commissaires aux comptes ont relevé certaines insuffisances et/ou défaillances, notamment en ce qui concerne :

- La fonction d'Audit Interne de l'ATL n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation externe de la qualité, conformément aux exigences de la Norme 8.4.
- La Direction d'Audit Interne de l'ATL ne dispose pas d'une application informatique dédiée pour la planification, la réalisation et la documentation des travaux d'audit.
- La société n'a pas mis en place un comité interne de « Gestion Actifs/Passifs » ALCO qui émet des recommandations en matière de financement et d'investissement couvrant les risques de liquidité, de taux d'intérêt et ne dispose pas d'un système automatisé pour la gestion de l'ALM.
- Certaines directions essentielles, telles que la Direction de l'Audit Interne, la Direction de la Conformité et des Risques LABFT, et la Direction de Gestion des Risques, sont composées d'une seule ressource.

- L'observation de l'organisation et du fonctionnement de l'organisation de la conformité fait ressortir les insuffisances suivantes :
 - ✓ Actuellement, la fonction de la conformité est assurée uniquement par le responsable de la conformité. Cette insuffisance en ressources est de nature à créer une surcharge des tâches et de contrôles à effectuer et à empêcher le suivi rigoureux des contrôles mis en place et des procédures de traitement des alertes et de vigilance renforcée.
 - ✓ L'ATL n'a pas élaboré un planning formalisé de formation comme l'exige l'article 56 de la circulaire 2017- 08. Actuellement, la société assure une formation annuelle de tous les fronts office (commerciaux, recouvreurs amiables et judiciaires ainsi que les back office) et une formation ciblée sur les nouveautés réglementaires au fur et à mesure de leur apparition.
 - ✓ Le suppléant de la CTAF n'a pas le grade de directeur (Décision CTAF n°2017-02).
- Les manuels de procédures de l'ATL ont été élaborés en 2008 et en 2013. Ces procédures sont mises à jour à travers les notes de services.

3.2.3. Système d'information

Le système d'information de ATL est basé sur un logiciel métier « Prolease » qui est en perpétuelle évolution et adaptation selon les exigences internes et externes.

En 2024, ATL a concentré ses efforts sur l'évolution de son système d'information (SI) en déployant une solution pour le traitement des demandes utilisateurs, tout en renforçant la sécurité de son SI par l'acquisition du produit SIEM "Microsoft Sentinel" et la mise en place d'une solution garantissant la cohérence des logs avec Trend Micro-Vision One, ainsi que l'extension de l'intervention du SOC 24H/7J pour une surveillance continue.

3.3. Description de l'activité

3.3.1. Activité de la société au 31/12/2024

Situation de l'ATL par rapport au secteur au 31/12/2024

En MD	Ensemble du Secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Approbations	2 357,0	2 644,0	2 937,0	364,0	383,3	425,9	15,4%	14,5%	14,5%
Mises en force	1 898,0	2 163,0	2 386,0	314,9	332,3	381,9	16,6%	15,4%	16,0%
Encours**	3 541,0	3 785,0	4 145,0	557,3	583,6	642,0	15,7%	15,4%	15,5%

*Source : CIL

**Encours=encours financiers + contrats en instance de mise en force

- Approbations

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

Répartition sectorielle des approbations

En MD	2022		2023		2024		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2023/2022	2024/2023
Agriculture	40,1	11,0%	46,2	12,1%	45,3	10,6%	15,2%	-1,9%
BTP	32,8	9,0%	23,4	6,1%	30,1	7,1%	-28,6%	28,6%
Industrie	62,6	17,2%	49,2	12,8%	54,4	12,8%	-21,4%	10,6%
Service	165,9	45,6%	174,5	45,5%	193,9	45,5%	5,2%	11,1%
Tourisme	62,6	17,2%	90,0	23,5%	102,2	24,0%	43,7%	13,6%
Total	364,0	100,0%	383,3	100,0%	425,9	100,0%	5,3%	11,1%

Répartition des approbations par type d'équipement

En MD	2022		2023		2024		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2023/2022	2024/2023
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	39,5	10,9%	53,7	14,0%	61,6	14,5%	35,8%	14,8%
Matériel de transport léger	257,5	70,7%	284,3	74,2%	311,8	73,2%	10,4%	9,7%
Matériel industriel	27,4	7,5%	24,1	6,3%	27,1	6,4%	-12,2%	12,4%
Matériel médical	4,4	1,2%	5,2	1,4%	4,8	1,1%	18,5%	-7,7%
Matériel de BTP	20,4	5,6%	13,1	3,4%	15,8	3,7%	-35,9%	20,6%
Sous-total	349,3	95,9%	380,4	99,2%	421,1	98,9%	8,9%	10,7%
IMMOBILIER								
Immobilier	14,7	4,1%	2,9	0,8%	4,8	1,1%	-80,3%	65,6%
Sous-total	14,7	4,1%	2,9	0,8%	4,8	1,1%	-80,3%	65,6%
Total	364,0	100%	383,3	100%	425,9	100%	5,3%	11,1%

- Les mises en force

La structure des mises en force par secteur se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force

En MD	2022		2023		2024		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2023/2022	2024/2023
Agriculture	37,7	12,0%	42,2	12,7%	41,8	10,9%	11,9%	-0,9%
BTP	26,3	8,3%	22,6	6,8%	26,0	6,8%	-14,0%	15,0%
Industrie	50,1	15,9%	44,8	13,5%	50,3	13,2%	-10,5%	12,3%
Service	151,3	48,1%	156,3	47,0%	170,9	44,7%	3,3%	9,3%
Tourisme	49,5	15,7%	66,4	20,0%	92,9	24,3%	34,1%	39,9%
Total	314,9	100%	332,3	100,0%	381,9	100,0%	5,5%	14,9%

Répartition des mises en force par type d'équipement

En MD	2022		2023		2024		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2023/2022	2024/2023
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	36,7	11,6%	38,5	11,6%	54,7	14,3%	5,0%	42,1%
Matériel de transport léger	233,7	74,2%	255,1	76,8%	280,0	73,3%	9,2%	9,8%
Matériel industriel	16,0	5,1%	17,1	5,1%	27,8	7,3%	7,1%	62,6%
Matériel médical	5,1	1,6%	4,6	1,4%	3,4	0,9%	-10,2%	-26,1%
Matériel de BTP	11,8	3,8%	13,6	4,1%	13,3	3,5%	15,1%	-2,2%
Sous-total	303,2	96,3%	328,9	99,0%	379,2	99,3%	8,5%	15,3%
IMMOBILIER								
Immobilier	11,6	3,7%	3,4	1,0%	2,7	0,7%	-70,8%	-20,6%
Sous-total	11,6	3,7%	3,4	1,0%	2,7	0,7%	-70,8%	-20,6%
Total	314,9	100%	332,3	100%	381,9	100,0%	5,5%	14,9%

- Evolution de l'encours financier

Répartition de l'encours financier par secteur

En MD	2022		2023		2024		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2023/2022	2024/2023
Agriculture	51,7	9,3%	60,8	10,4%	69,1	10,8%	17,5%	13,7%
BTP	54,9	9,8%	46,9	8,0%	45,1	7,0%	-14,6%	-3,8%
Industrie	83,3	15,0%	85,4	14,6%	93,2	14,5%	2,5%	9,1%
Service	291,9	52,4%	299,3	51,3%	314,5	49,0%	2,5%	5,1%
Tourisme	75,5	13,5%	91,2	15,6%	120,1	18,7%	20,8%	31,7%
Total	557,3	100%	583,6	100,0%	642,0	100,0%	4,7%	10,0%

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MD	2022		2023		2024		Evolution	Evolution
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	2023/2022	2024/2023
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	79,2	14,2%	75,6	13,0%	87,5	13,6%	-4,5%	15,7%
Matériel de transport léger	345,2	61,9%	392,3	67,2%	445,5	69,4%	13,7%	13,6%
Matériel industriel	36,0	6,5%	35,2	6,0%	43,2	6,7%	-2,2%	22,8%
Matériel médical	34,1	6,1%	27,3	4,7%	21,4	3,3%	-20,0%	-21,6%
Matériel de BTP	36,4	6,5%	28,5	4,9%	25,9	4,0%	-21,7%	-9,1%
Autres								
Sous-total	530,8	95,2%	558,9	95,8%	623,6	97,1%	5,3%	11,6%
IMMOBILIER								
Immobilier	26,5	4,8%	24,7	4,2%	18,4	2,9%	-6,9%	-25,5%
Sous-total	26,5	4,8%	24,7	4,2%	18,4	2,9%	-6,9%	-25,5%
Total	557,3	100,0%	583,6	100,0%	642,0	100,0%	4,7%	10,0%

Evolution des engagements de la société entre 2022, 2023 et 2024

MD	2024	2023	2022
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	631 782	587 149	563 416
Créances classées (1)*	53 370	53 134	56 829
<i>Classe 2</i>	24	2 031	2 286
<i>Classe 3</i>	0	13	2 069
<i>Classe 4</i>	53 346	51 090	52 474
Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	685 153	640 282	620 245
Total brut des créances (Bilan) (3)*	672 062	611 615	586 519
Provisions et agios réservés sur créances classées (4)	46 311	47 067	48 532
<i>Provisions affectées</i>	40 182	41 892	43 397
<i>Provisions additionnelles</i>	1 306	803	525
<i>Produits réservés</i>	4 824	4 372	4 610
Provisions collectives (5)	12 703	12 048	11 195
Engagements nets (2)-(4)-(5)	626 138	581 168	560 518
Ratio des actifs bilanciaux non performants (1)/(3)	7,94%	8,69%	9,69%
Ratio des actifs non performants (1)/(2)	7,79%	8,30%	9,16%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	86,77%	88,58%	85,40%

**En tenant compte des avances reçues*

3.4. Indicateurs d'activité trimestriels arrêtés au 31/03/2025

	Premier trimestre			exercice 2024(1)
	2 024	2 025	variation	
Total Approbations	129 078	143 955	12%	425 870
<i>Sous total Approbations Mobilières</i>	128 425	140 523	9%	421 067
Agriculture	13 761	13 553	-2%	45 036
Batiments & travaux publics	11 039	10 992	0%	29 908
Industrie	13 338	17 045	28%	54 037
Service et commerce	51 724	52 147	1%	190 494
Tourisme	38 563	46 786	21%	101 592
<i>Sous total Approbations Immobilières</i>	653	3 432	426%	4 803
Agriculture	0	0		230
Batiments & travaux publics	0	165		179
Industrie	179	0	-100%	330
Service et commerce	474	3 267	589%	3 464
Tourisme	0	0		600
Total Mises en Force	94 305	95 349	1%	381 896
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	93 554	94 034	1%	379 213
Agriculture	12 098	12 152	0%	41 775
Batiments & travaux publics	6 694	7 892	18%	25 860
Industrie	14 541	10 324	-29%	50 076
Service et commerce	43 986	39 417	-10%	169 242
Tourisme	16 235	24 249	49%	92 260
<i>Sous total Mises en Force Immobilières</i>	751	1 315	75%	2 683
Agriculture	0	0		0
Batiments & travaux publics	0	0		179
Industrie	100	330	230%	279
Service et commerce	651	985	51%	1 625
Tourisme	0	0		600
Total des Engagements	617 934	694 468	12%	672 062
Engagements courants	556 946	636 635	14%	618 692
Engagements classés	60 988	57 833	-5%	53 370
ratio des créances classées	9,87%	8,33%		7,94%
Trésorerie nette	33 455	4 628	-86%	11 247
Ressources d'emprunts (2)	422 250	408 193	-3%	440 175
Capitaux propres (3)	131 029	142 860	9%	121 279
Revenus bruts de leasing	87 674	95 378	9%	387 015
Revenus nets de leasing	21 208	24 173	14%	92 094
Produits nets de leasing (4)	12 360	14 169	15%	55 358
Total des charges d'exploitation	3 708	3 931	6%	16 809

(1) Données auditées

(2) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

Faits saillants :

1/Augmentation des Approbations de 12 % par rapport à la même période de 2024

2/Augmentation des mises en force de 1% par rapport à la même période de 2024

3/Augmentation des Produits Nets de Leasing de 15% par rapport à la même période de 2024

4/ Augmentation des engagements de 12% par rapport à la même période de 2024

5/Diminution des engagements classés de 5% par rapport à la même période de 2024

3.5. Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, ATL est confrontée aux risques suivants :

→ *Le risque de crédit :*

L'article 22 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque encourus en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérés comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la société procède à un suivi rigoureux des contreparties et à la couverture systématique des pertes probables selon les termes prédéfinis par les normes prudentielles définies par la BCT.

Un comité des risques a été institué depuis Août 2012 conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 et a commencé par la revue des procédures d'approbation et d'études notamment l'efficacité et la fiabilité du système de WORK-FLOW utilisé par la société, les délégations et les niveaux des pouvoirs d'approbation, ainsi que les critères d'appréciation et d'évaluation du risque de crédit en termes de classement et de provisionnement individuel et collectif.

Un système de notation interne (SNI) a été mis en place sur le système d'exploitation en Mai 2020 après avoir été approuvé par le conseil d'administration du 15/11/2019. Cet outil est actuellement utilisé comme outil d'aide à la décision d'octroi de crédit, et va permettre une meilleure maîtrise du risque de crédit à travers un rating annuel des contreparties et des transactions conformément à la circulaire BCT n°2016-06.

Toutefois, dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2024, les commissaires aux comptes ont relevé plusieurs déficiences affectant la fiabilité du système de notation interne (SNI) de l'ATL et ont relevé qu'actuellement, le SNI ne joue pas un rôle principal dans le processus d'octroi de crédit.

De plus, bien que des limites internes existent pour la gestion des risques de crédit, aucune limite spécifique n'a été définie en fonction des notes de risque issues du SNI.

→ *Le risque de marché :*

L'article 31 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de marché comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- Des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- Des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

→ *Le risque de taux :*

L'article 35 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de taux comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesurée sur l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan.

Les emplois de la société sont à taux fixes. Par ailleurs, certaines ressources sont à taux variable indexé au taux du marché monétaire.

La mesure de l'impact d'une variation du taux d'intérêts sur le résultat permet de quantifier l'amplitude de l'exposition au risque de taux d'intérêt.

La mesure de l'impact sur le résultat pour une variation unitaire de 0.25% est : $\text{impact résultat} = \text{GAP} * \text{nombre de jours} / 360 * 0.25\%$

Une limite globale du risque de taux a été fixée à 1% des fonds propres nets. Le suivi du respect de cette limite se fait trimestriellement par le comité des risques qui en rend compte au conseil d'administration.

→ *Le risque de change :*

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999

et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

→ **Le risque de liquidité :**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n°2006-19 définit le risque de liquidité comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Le comité des risques a mis en place un système de mesure et surveillance de ce risque et a proposé au conseil d'administration de veiller à réduire au maximum l'exposition de la société à ce type de risque, par la recherche active des ressources à long et moyen terme.

Face à une amplification de ce type de risque sur le marché de capitaux, l'ATL s'est stratégiquement orienté vers le renforcement de ces ressources à long terme par le recours aux lignes de crédits extérieures.

→ **Le risque de règlement :**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n°2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer des instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

L'ATL ne s'adonne pas aux activités de marché ce qui lui évite d'être exposée au risque de règlement.

→ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la BCT n°2006-19 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillances attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

L'activité de la société est organisée en procédures et tâches précises qui limitent les marges d'erreur. En effet, l'accent a été mis sur les risques les plus importants qui touchent principalement à la sécurité informatique (sauvegarde des données, plan de reprise de l'activité et sécurisation du logiciel métier) et la mise à jour du manuel des procédures.

En 2018, l'ATL a engagé un cabinet spécialisé pour la mise en place d'un système de gestion des risques opérationnels qui a abouti à la définition d'une cartographie des risques et la mise en place d'un système déclaratif des incidents. Le système est décrit dans un manuel de procédures de gestion validé par le comité des risques et approuvé par le Conseil d'administration du 10/02/2020.

Toutefois, dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2024, les commissaires aux comptes ont relevé les faiblesses suivantes :

- Au niveau de l'utilisation d'Excel pour l'analyse des données et la détection d'anomalies, ce qui limite l'efficacité et accroît le risque d'erreurs humaines. La consolidation des incidents dans des fichiers Excel complexifie le suivi et réduit la sécurisation des analyses. De plus, la cartographie des risques n'a pas été mise à jour depuis 2022, bien que des actualisations régulières soient indispensables pour refléter l'évolution.

- Bien que des limites internes existent pour la gestion des risques de crédit, aucune limite spécifique n'a été définie en fonction des notes de risque issues des Systèmes de Notation Interne (SNI). Cette absence limite l'exploitation optimale de ces outils d'évaluation et peut compromettre une gestion efficace et stratifiée du portefeuille de crédit.
- L'ATL n'a pas formalisé une politique détaillée d'appétence aux risques opérationnels couvrant les sept familles de risques définies par les principes bâlois. L'absence de cette politique empêche une évaluation structurée et proactive de l'exposition aux risques, ce qui constitue une exigence réglementaire et une bonne pratique internationale pour renforcer la résilience de l'institution.

→ **Le risque de blanchiment d'argent :**

Le dispositif LAB/FT, en place actuellement à l'ATL, comprend :

➤ Des politiques et procédures formalisées en matière LAB/FT conformes à la réglementation en vigueur (circ. BCT n° 2017-08) et approuvées par le CA en 2018. Ces procédures ont été mises à jour en 2022 tenant compte des évolutions réglementaires et surtout l'évolution du système d'information de la société après la mise en place d'une solution intégrée dédiée à la gestion des risques LAB/FT, mise à jour et approuvée également par le conseil d'administration.

➤ Un système de filtrage et de balayage des clients à l'entrée et en cours de relation afin de détecter les relations blacks listées ou les personnes politiquement exposées (PPE). A cet effet, l'ATL a acquis une solution intégrée de LAB/FT : REIS Vneuron, qui lui permet de s'acquitter de cette obligation en plus des autres exigences réglementaires. La mise en place de cette solution a été finalisée en 2021.

➤ Un système de profilage des opérations suspectes ou nécessitant une vigilance renforcée, propres au secteur du leasing, tel qu'indiquées dans l'annexe 4 de la circulaire BCT n° 2017-08 à savoir :

- Les avances importantes dépassant les 50% du montant financé
- Les encaissements espèces dépassant un montant de 10 000 DT
- Les rachats anticipés rapides opérés avant les 12 mois de l'engagement du contrat
- Les différences de plus de 20% entre le prix de vente du matériel récupéré et la valeur de l'expertise
- Les ventes répétitives du matériel récupéré à la même personne.

Ces opérations sont détectées automatiquement par le SI et transmises au PIPE (la liste des dossiers en attente de traitement) du responsable du contrôle de la conformité sous forme d'alerte, et ce, pour examen, contrôle, annotation et éventuellement déclaration.

➤ Une sensibilisation et une formation continue du personnel front office, mais aussi celui du back office, les recouvreurs, personnel des services étude et contrôle permanent et les chefs d'agences dans le domaine de la LAB/FT portant notamment sur la connaissance du client, les indices de suspicion, la déclaration de suspicion et la remontée de l'information ainsi que les mesures de vigilances renforcées.

Pour l'exercice 2024, des actions de formation sur les exigences LAB/FT, plus ciblées et plus personnalisées ont été assurées à distance, par vidéo conférence et par messagerie électronique. En outre, le personnel front office, les chefs d'agences et le personnel des directions engagement et étude, ont été inscrit sur la plateforme de formation en ligne : RSBP promu par le CBF et la banque Européenne et comprenant des formations à l'intention du personnel des banques et établissements financiers et dont le thème principal est la LAB/FT. A fin 2024, une trentaine d'employés ont obtenu leur certificat de participation et de suivi de cette formation en ligne.

➤ Une approche basée sur les risques selon les quatre axes d'évaluation réglementaires, à savoir les axes clients, activité, produit et zone géographique Cette approche est fonctionnelle suite à la mise en place de la nouvelle solution LAB/FT et sa configuration avec le SI, depuis la fin du premier semestre 2021. Elle permet de classer la clientèle selon un score de risque faible, moyen et élevé. Ce score permet d'orienter les contrôles, le type de vigilance à assurer et la périodicité de mise à jour des dossiers clients conformément aux exigences réglementaires et aux procédures en vigueur.

- Des contrôles permanents (premier et deuxième niveau des trois lignes de défense) sont assurés selon le niveau du risque blanchiment d'argent / financement du terrorisme (BA/FT), couvrant les informations KYC obtenus du client, l'identification des bénéficiaires effectifs et la documentation du dossier client. Ces contrôles sont exhaustifs pour les clients à risque BA/FT élevé et par échantillonnage pour les autres clients.
- Intégration systématique de toutes les relations PP ou PM ayant fait l'objet d'une demande d'information ou de documentation ou de gel des avoirs et comptes bancaires de la part des divers organismes officiels (CTAF, BCT, experts judiciaires, autorités judiciaires compétentes, ...), dans la « blacklist » de l'ATL pour bloquer toute entrée en relation avec elles. Plusieurs centaines de personnes sont introduites, chaque année dans cette blacklist.
- Des revues et audits internes (troisième ligne de défense- contrôle périodique), conformément à la réglementation en vigueur, et des audits légaux dans le cadre des travaux des Commissaires aux comptes, sont régulièrement effectués pour évaluer l'efficacité du dispositif LAB/FT. Les conclusions de ces évaluations sont prises en compte pour améliorer constamment le programme de conformité.

Toutefois, dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2024, les commissaires aux comptes ont relevé les défaillances suivantes :

- Actuellement, il n'existe pas de champs bloquants à remplir systématiquement au niveau de la fiche d'identification et de connaissance du client KYC. Cette anomalie peut conduire à une identification biaisée du client, de son activité et de son environnement bancaire et financier et aboutir à une mauvaise évaluation du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.
- Les cas de rachats anticipés ou de premiers loyers importants ne font pas l'objet de mesures de vigilance renforcée. En effet, les éléments de connaissance de ces cas ne sont pas suffisamment documentés dans les décisions de financement/rachat.
- Actuellement, les versements en espèce peuvent s'effectuer au niveau des guichets de l'ATL ou de ses comptes bancaires courants (ATB, BNA...etc). Il existe plusieurs cas de versement de montants significatifs en espèce principalement afin de régler des impayés ou des premiers loyers. Cette situation est contraire aux dispositions de la loi de finances de 2023 portant rationalisation des versements supérieurs à 5 000 DT.

→ ***Le risque juridique :***

- La société ATL détient des participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital de deux sociétés qui n'exercent pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
- L'examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024 et des réponses fournies a révélé l'existence de conventions n'ayant fait l'objet ni d'une autorisation préalable du conseil d'administration ni d'un rapport spécial des commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques desdites conventions sur la société et ce, contrairement aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

→ ***Risque de non-conformité aux normes comptables :***

- Le traitement de la participation SARI enfreint les dispositions de la NC 36 relative aux participations dans des entreprises associées. En effet, malgré la détention de la société ATL de 30% dans le capital de la société SARI et sa représentation dans le conseil d'administration de ladite société, cette dernière n'est pas considérée en tant qu'entreprise associée.

3.6. Dépendance de l'émetteur au 31/12/2024

La dépendance de l'ATL s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 05/06/2018.

Article 50 :

Conformément à l'article 50 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent pour chacun d'entre eux à 5% ou plus desdits fonds propres nets ;

Au 31/12/2024, aucune relation ne présente un risque dépassant 5% les fonds propres nets de l'ATL.

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

Au 31/12/2024, aucune relation ne présente un risque dépassant 15% des fonds propres nets de l'ATL.

L'article 50 est respecté.

Article 51 :

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 51 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018 ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement.

Au 31/12/2024, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 25% des fonds propres nets de l'ATL.

L'article 51 est respecté.

Article 52 :

Conformément à l'article 52 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

Au 31/12/2024, ce ratio est de 2,44%.

L'article 52 est respecté.

Article 9 :

Conformément à l'article 9 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter au moins 10% du total des risques encourus pondérés.

De même, les fonds propres nets de base doivent représenter au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets représente 17,6% du total des actifs pondérés.

Le montant des fonds propres nets de base représente 16,5% du total des actifs pondérés.

Fonds propres nets = 136 584 mDT

Fonds propres nets de base = 128 058 mDT

Risques encourus = 776 753 mDT

L'article 9 est respecté.

3.7. Matrice SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- L'ATL est parmi les pionniers du secteur du leasing en Tunisie, avec une expérience de plus de 30 ans, et s'accapare 15,5% en 2024 de l'encours financier du secteur- L'ATL dispose d'un important réseau d'agences par rapport à ses concurrentes et bénéficie de la synergie de plusieurs institutions financières, présentes dans son actionnariat, dont deux banques.	<ul style="list-style-type: none">- Une sensibilité, à l'instar du secteur du leasing et du secteur financier en général, à la situation sociopolitique du pays.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Perspectives de reprise de l'activité économique sous l'impulsion de la stabilisation du dinar et du coût des investissements- Confiance des bailleurs de fonds étrangers dans la situation financière de l'ATL et renforcement de leur soutien financier à travers la mise en place de nouvelles lignes de crédit	<ul style="list-style-type: none">- Conjoncture économique difficile du pays- Baisse de la demande sur le produit leasing- Resserrement de la liquidité sur le marché financier et monétaire- Une concurrence de plus en plus intense.

3.8. Litige ou arbitrage en cours

Néant.

3.9. Evolution de l'effectif de la société

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Personnel de direction	62	60	63
Personnel d'encadrement	37	39	34
Personnel d'exécution	3	4	4
Personnel de service	2	2	2
Total	104	105	103
<i>Taux d'encadrement</i>	<i>95%</i>	<i>94%</i>	<i>94%</i>

3.10. Politique d'intéressement et de formation du personnel

L'ATL applique la convention nationale du personnel des banques au personnel de la société.

Une gratification est servie aux commerciaux et aux recouvreurs en fonction des résultats dégagés et de la réalisation des objectifs assignés.

Par ailleurs, un programme de formation est fixé annuellement en fonction des besoins recensés pour développer les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs de la société.

Les dépenses de formation pour l'année 2024, ont atteint 25mD. Pour l'année 2025, le budget alloué à la formation est de 25mD.

3.11. Politique d'investissement

L'investissement annuel en immobilisations corporelles, incorporelles et financières se présente comme suit :

(en mD)	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	Total
Immobilisations corporelles et incorporelles	794	500	500	500	500	2 794
Immobilisations financières	8 000	9 000	9 000	9 000	9 000	44 000
Total	8 794	9 500	9 500	9 500	9 500	46 794

Chapitre 4 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

4.1. Patrimoine de la société au 31/12/2024

Au 31/12/2024, les principaux éléments constituant le patrimoine de la société Arab Tunisian Lease sont les suivants :

4.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Voir les notes aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024 « Note 9 : Immobilisations incorporelles » et « Note 10 : Immobilisations corporelles » figurant au niveau de la page 76 du présent document de référence.

4.1.2. Immobilisations financières

Voir la note aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024 « Note 8-1 : Portefeuille Investissement » figurant au niveau de la page 73 du présent document de référence.

4.1.3. Créances issues d'opérations de leasing

Voir la note aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024 « Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing » figurant au niveau de la page 69 du présent document de référence.

4.2. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2024

(en Dinars)	Acquisitions	Cessions
Logiciel	-	-
Matériel de transport	236 300	89 980
Agencements, Aménagements & Installations	-	-
Mobilier et Matériel de Bureau	2 010	-
Matériel Informatique	6 322	73 651
Total	244 632	163 631

4.3. Renseignements sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024, ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne :

- La détention par la société « ATL » de participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital de deux sociétés qui n'exercent pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Par ailleurs, les notes aux états financiers individuels de la société « ATL » ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur les contrats de location simple concernant les biens loués par la société en tant que bailleur conformément aux dispositions du paragraphe 53 de la NC 41 relative aux contrats de location.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour l'établissement des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025 et suivants.

4.3.1. Etats financiers individuels comparés au 31 décembre

4.3.1.1. Bilans comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	2024	2023	2022
A C T I F S				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	11 258 324	7 401 142	14 654 580
Placements à court terme	6	33 761 431	76 220 068	43 816 375
Créances issues d'opérations de leasing	7	616 530 505	555 552 403	531 233 864
Placements à long terme	8	33 647 180	25 915 830	21 366 159
Valeurs immobilisées	9 & 10	3 952 696	4 072 945	4 059 366
Autres actifs	11	5 425 943	8 528 464	8 612 727
Total des Actifs		704 576 079	677 690 852	623 743 071
P A S S I F S				
Concours bancaires et dettes rattachées	12	11 570	12 315	8 300
Emprunts et dettes rattachées	13	456 053 112	455 174 141	397 009 855
Dettes envers la clientèle	14	3 482 638	3 051 976	4 441 340
Fournisseurs et comptes rattachés	15	84 306 272	74 493 654	89 315 312
Autres passifs	16	17 862 347	13 929 325	12 635 631
Total des Passifs		561 715 939	546 661 411	503 410 438
C A P I T A U X P R O P R E S				
Capital		32 500 000	32 500 000	32 500 000
Réserves		76 544 947	69 193 859	64 399 039
Résultats reportés		12 234 493	9 863 773	7 269 841
Résultat de l'exercice		21 580 701	19 471 807	16 163 753
Total des capitaux propres		142 860 140	131 029 441	120 332 633
Total des Capitaux propres et Passifs		704 576 079	677 690 852	623 743 071

4.3.1.2. Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	2024	2023	2022
ENGAGEMENTS DONNES				
- Accords de financement prêt à mettre en force		13 090 357	28 667 103	33 725 764
- Autres Engagements donnés	46	66 627 172	75 586 873	59 457 533
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK				
Total des Engagements donnés		79 717 529	104 253 976	93 183 297
ENGAGEMENTS RECUS				
- Hypothèques reçues		1 908 732	2 674 769	3 801 951
- Garanties reçues d'établissements bancaires		66 627 172	75 586 873	59 457 533
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		142 969 833	131 417 866	121 296 189
Total des Engagements reçus		211 505 737	209 679 508	184 555 673
ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
- Emprunts obtenus non encore encaissés		65 000 000	69 000 000	115 000 000
- Crédits consentis non encore versés		4 278 372	2 699 250	8 883 142
- Opérations de portage		151 800	151 800	151 800
Total des Engagements réciproques		69 430 172	71 851 050	124 034 942

4.3.1.3. Etats de résultat comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		89 320 609	82 757 437	75 357 235
Autres produits sur opérations de leasing		2 773 806	2 403 977	2 513 724
Total des produits de leasing	18	92 094 415	85 161 414	77 870 959
Charges financières nettes	19	(41 112 719)	(39 268 868)	(35 982 373)
Produits des placements	20	4 376 503	4 231 455	4 183 312
PRODUITS NETS		55 358 199	50 124 001	46 071 898
Autres produits d'exploitation	21	531 924	395 163	315 797
Charges de personnel	22	(12 291 233)	(11 217 521)	(10 146 215)
Autres charges d'exploitation	23	(3 857 058)	(3 856 536)	(3 805 497)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(660 508)	(625 258)	(545 627)
Total Charges d'exploitation		(16 276 875)	(15 304 152)	(14 181 542)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		39 081 324	34 819 849	31 890 356
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(3 007 715)	(4 432 866)	(7 908 761)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	459 718	(6 012)	(52 986)
RESULTAT D'EXPLOITATION		36 533 327	30 380 971	23 928 609
Autres gains ordinaires	27	811 441	926 789	657 939
Autres pertes ordinaires	28	(159 426)	(56 915)	(56 624)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		37 185 342	31 250 845	24 529 924
Impôt sur les bénéfices	29	(13 003 867)	(9 408 387)	(7 705 684)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		24 181 474	21 842 458	16 824 240
Éléments extraordinaires	30	(2 600 773)	(2 370 651)	(660 487)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		21 580 701	19 471 807	16 163 753

4.3.1.4. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Jusqu'au 31/12/2022
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>				
Encaissements provenant des clients de leasing		478 635 548	437 802 304	420 537 573
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(424 848 141)	(381 298 577)	(328 195 551)
Encaissements autres que leasing	31	2 132 067	4 843 934	1 215 285
Décaissements autres que leasing		(7 121 352)	(9 187 964)	(5 297 320)
Décaissements au personnel		(5 727 671)	(6 092 576)	(4 892 967)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(18 952 831)	(17 624 099)	(18 945 977)
Acquisition / Cession de placements à court terme		42 500 000	(32 500 000)	54 500 000
Intérêts perçus	32	2 269 689	2 160 744	3 964 306
Intérêts payés	33	(39 632 913)	(35 142 033)	(32 849 282)
Impôts sur le résultat payés	34	(13 123 719)	(11 633 715)	(4 609 867)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		16 130 677	(48 671 982)	85 426 201
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Dividendes reçus sur placements à long terme	35	255 006	255 000	295 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	36	37 468	44 950	76 824
Décaissements sur acquisition de participations	37	(10 250 000)	(5 000 000)	
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	38	3 259 550		10 000
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	39	(584 421)	(697 242)	(395 392)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	40	308 083	512 187	307 710
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(6 974 315)	(4 885 105)	294 142
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Dividendes versés	41	(9 749 964)	(8 774 962)	(6 499 972)
Encaissements provenant des emprunts	42	235 900 000	262 656 880	65 000 000
Remboursement des emprunts	43	(231 448 471)	(207 582 285)	(136 196 998)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(5 298 435)	46 299 633	(77 696 970)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		3 857 927	(7 257 454)	8 023 374
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		7 388 827	14 646 281	6 622 907
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	44	11 246 754	7 388 827	14 646 281

4.3.1.5. Notes aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024

Arab Tunisian Lease

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 décembre 2024

(Montants exprimés en dinars)

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

(a)- Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31/12/2024, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK	12 999 920	12 999 920	40,00%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	3 616 171	3 616 171	11,13%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
DRISS MOHAMED SADOK	1 284 770	1 284 770	3,95%
SEFINA SICAF	1 275 539	1 275 539	3,92%
ASSURANCE AMI	817 154	817 154	2,51%
PIRECO	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
FCP OPTIMA	635 196	635 196	1,95%
LA STRAMICA	484 000	484 000	1,49%
SELLAMI MOHSEN	390 778	390 778	1,20%
KAMOUN HABIB	349 027	349 027	1,07%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 530 524	6 530 524	20,09%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

(b)- Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

(b-3)- Autres impôts et taxes

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

-La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.

-La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

-La contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2 : Référentiel d'élaboration des états financiers individuels

(a)- Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

-Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ;

-Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 n° 2012-02 du 11 janvier 2012, n°2021-01 du 11 janvier 2021, n°2022-02 du 4 mars 2022 et n°2023-02 du 24 février 2023.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b)- Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c)- Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d)- Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a)- Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b)- Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c)- Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert au contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
 - de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
 - de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
 - de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.
- Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :
- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
 - Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
 - Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 , n°2022-02 du 4 mars 2022 et n°2023-02 du 24 février 2023.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieurs. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur . La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieurs, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

● **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

● **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évaluées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

● Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 –Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

► **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

► **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

-Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

-Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

-Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement. Les entrées et sorties de trésorerie liées aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

-Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

-Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4 : Faits marquants de la période :

L'exercice clos le 31 Décembre 2024, a été marqué par les faits suivants :

1 - Une augmentation des « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing » de 6 563 173 dinars (8%) provenant de l'augmentation des mises en force de 15% et de l'encours financier de 10%

2 - De l'augmentation des charges financières de 1 843 851 dinars (4,7%). Ceci est expliqué par l'augmentation de l'encours moyen pondéré des ressources (3%) . ATL a pu assurer un financement adaptable à l'accroissement de son activité par le recours à une ligne de financement à court terme renouvelable.

3 - Une diminution des « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » pour 1 425 151 dinars (-32%) suite aux efforts de recouvrement, avec une baisse du taux de couverture des créances classées passant de 88,6% en 2023 à 86,8% en 2024.

4 - Une augmentation des charges au personnel due aux nouveaux recrutés, aux augmentations conventionnelles et des provisions s'y rattachant aux différents bonus.

5- Courant 2024, l'ATL a clôturé deux emprunts obligataire de 80 000 000 dinars.

Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 11 258 324 DT contre 7 401 142 DT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en Banques	11 229 265	7 359 445
Avoirs en caisse	28 659	41 297
Avoirs chez les intermédiaires en bourse	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	11 258 324	7 401 142

Note 6 : Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 33 761 431 DT au 31 Décembre 2024 contre 76 220 068 DT, au 31 Décembre 2023. Il s'agit de certificat de dépôts.

	31/12/2024	31/12/2023
Certificats de dépôt au nominal	34 000 000	76 500 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(238 569)	(279 932)
Total	33 761 431	76 220 068

Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2024, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 616 530 505 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Créances sur contrats mis en force		671 266 446	611 967 922
Encours financiers	7.1	637 728 481	580 962 090
Impayés		36 625 922	34 308 784
Créances- assurance matériel en leasing		105 640	105 649
Créances- factures à établir		182 355	402 999
Valeurs à l'encaissement		1 877	(560 508)
Intérêts échus différés		(3 377 829)	(3 251 091)
Créances sur contrats en instance de mise en force		4 278 372	2 699 250
Total brut des créances leasing	7.2	675 544 818	614 667 172
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(41 487 716)	(42 695 121)
Provisions collectives	7.2	(12 702 897)	(12 047 777)
Produits réservés	7.2	(4 823 699)	(4 371 871)
Total net des créances leasing		616 530 505	555 552 403

7.1- Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2024 la somme de 637 728 481 DT contre 580 962 090 DT au 31 Décembre 2023.

Par rapport au 31 décembre 2023, les encours financiers ont enregistré une augmentation nette de 56 766 391 DT expliqué comme suit :

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2023	1 706 284 716	(1 125 322 626)	580 962 090
Capital amorti des anciens contrats	-	(200 524 975)	(200 524 975)
Ajouts de la période	381 029 770	(93 102 766)	287 927 004
Investissements (Nouveaux contrats)	368 022 142	(91 204 011)	276 818 131
Relocations	13 007 628	(1 898 755)	11 108 873
Retraits de la période	(257 290 458)	226 654 821	(30 635 638)
Cessions à la valeur résiduelle	(177 861 208)	177 860 943	(265)
Cessions anticipées	(42 688 197)	29 773 026	(12 915 171)
Transferts (cessions)	(8 466 407)	4 404 374	(4 062 033)
Radiations	-4,13E+06	3 735 401	(396 264)
Relocations	(24 142 981)	10 881 077	(13 261 904)
Soldes au 31 décembre 2024	1 830 024 028	(1 192 295 546)	637 728 481

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Paiements minimaux sur contrats actifs	769 243 163	705 818 251
à recevoir dans moins d'1 an	307 025 190	285 821 597
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	458 899 770	416 536 397
à recevoir dans plus de 5 ans	3 318 203	3 460 257
Produits financiers non acquis	(142 969 833)	(131 417 866)
Investissement net dans les contrats actifs	(1) 626 273 330	574 400 385
à recevoir dans moins d'1 an	72 147 370	220 431 904
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	70 609 949	350 726 192
à recevoir dans plus de 5 ans	212 513	3 242 289
Valeurs résiduelles	(2) 458 136	611 323
Contrats suspendus en contentieux	(3) 10 997 014	5 950 382
Total	637 728 481	580 962 090

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Bâtiment et travaux publics	45 159 742	46 820 523
Industrie	93 201 627	85 108 184
Tourisme	120 110 310	90 575 031
Commerce et services	310 350 399	297 709 890
Agriculture	68 906 403	60 748 462
Total	637 728 481	580 962 090

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Equipements	23 102 980	24 471 481
Matériel roulant	528 696 100	465 486 273
Matériel spécifique	67 486 787	66 341 762
Sous Total	619 285 867	556 299 516
Immobilier	18 442 614	24 662 574
Total Net	637 728 481	580 962 090

7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle:

	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	B 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	544 864 078	64 201 582	12 389	-	28 650 429	637 728 480	17 409 206
Impayés	3 202 751	8 544 753	12 080	-	24 866 338	36 625 922	-
Créances- assurance matériel en leasing	78 647	26 091	-	-	902	105 640	-
Créances- factures à établir	176 827	5 120	-	-	408	182 355	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(2 899 387)	(369 656)	(20)	-	(108 766)	(3 377 829)	-
Contrats en instance de mise en force	4 278 372	-	-	-	-	4 278 372	-
CREANCES LEASING	549 703 165	72 407 890	24 449	-	53 409 312	675 544 818	17 409 206
Avances reçues (*)	(3 418 928)	-	-	-	(63 710)	(3 482 638)	-
ENCOURS GLOBAL (**)	546 284 249	72 407 891	24 449	-	53 345 602	672 062 180	17 409 206
ENGAGEMENTS HORS BILAN	13 025 374	64 982	-	-	-	13 090 357	-
TOTAL ENGAGEMENTS	559 309 623	72 472 873	24 449	-	53 345 603	685 152 537	17 409 206
Produits réservés	-	-	(1 179)	-	(4 822 520)	(4 823 699)	-
Provisions à base individuelle	-	-	(2 423)	-	(40 179 562)	(40 181 985)	-
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(1 305 731)	(1 305 731)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(3 602)	-	(46 307 813)	(46 311 415)	-
Provisions à base collective	(12 702 897)	-	-	-	-	(12 702 897)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(12 702 897)	-	-	-	-	(12 702 897)	-
ENGAGEMENTS NETS	546 606 725	72 472 873	20 848	-	7 037 790	626 138 225	17 409 206
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			0,00%	0,00%	7,94%		
			7,94%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,00%	0,00%	7,79%		
			7,79%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			14,73%	-	86,81%		
			86,77%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2024 à 86,77 % contre 88,58% au 31 Décembre 2023.

Le ratio des actifs bilantiels non performants s'établit au 31 décembre 2024 à 7,94 % contre 8,69% au 31 décembre 2023 . Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2024 a 7,79% contre 8,35% au 31 décembre 2023.

L'article 10 bis de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 telque modifié et complété par les circulaires n°2022-02 du 4 mars 2022 , n°2023-02 du 24 février 2023, n°2024-01 du 19 janvier 2024 et n°2025-01 du 29 janvier 2025 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est conformée à cette méthode et le stock de provision collective totalise 12 703 KDT au 31/12/2024 contre 12 047 KDT au 31/12/2023, soit une dotation complémentaire de 656 KDT.

Note 8 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2024, à 33 647 180 DT contre 25 915 830 DT au 31 Décembre 2023. Cettenrubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille investissement (1)	8.1	41 237 711	34 024 954
Participations directes		22 270 875	24 770 875
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		18 815 036	9 102 279
Créances rattachées (2)		204 856	145 980
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		110 749	51 873
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763
Total brut		41 442 567	34 170 934
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 223 828)	(2 183 695)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 328 414)	(5 828 265)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		33 647 180	25 915 830

8.1- Portfeuille investissement

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2024, à 33 533 668 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					22 270 875	(2 223 829)	20 047 046
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	-
SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	-
FCPR *PHENICIA SEED FUND	500	848	790,128	5,04%	395 064	(234 468)	160 596
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(129 550)	370 450
SENEB SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	100 000	10	5,000	6,71%	500 000	(500 000)	-
BRIQUETERIE DJBAL OEST	20 000	100	0,000	5,23%	-	-	-
CARTHAGO SANTAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	162,500	3,33%	6 500 000	-	6 500 000
ATLLD	1 996 000	-	1,000	99,80%	1 996 000	-	1 996 000
Société T-PAP	400 000	-	10,000	0,00%	4 000 000	-	4 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	-
STE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					18 815 036	(5 328 414)	13 486 622
FG2 SICAR INVEST					850 000	(812 400)	37 600
FG3 SICAR INVEST					1 750 000	-	1 750 000
FG3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR					1 500 006	(1 463 484)	36 522
FG5 ATD SICAR					2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR					983 030	(720 530)	262 500
FG7 ATD SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG SOFIA SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG8 ATD SICAR					6 000 000	-	6 000 000
FG9 ATD SICAR					2 500 000	-	2 500 000
Total	3 008 918	2 680	2 609	-	41 237 711	(7 704 043)	33 533 668

Le détail des participations ATD SICAR se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
SHPP	1 162 500	1 162 500
Food Quality	55 530	99 930
SGAA	240 000	240 000
STHH	-	492 843
SIMETAL	605 000	605 000
NETKYM	800 000	800 000
ATD SICAR	1 899 450	200 000
UTS PALMA	750 000	750 000
CIMENT DE BIZERTE	1 000 006	1 000 006
CANADO	210 000	210 000
CAP SAISONS	452 000	452 000
TUNISIE HOTELIERE	750 000	750 000
AXELARIS	490 000	490 000
TUNISCAST	2 000 000	-
MSC	3 000 150	-
TUNISCO	1 800 400	-
Total	15 215 036	7 252 279

Le détail des participations SICAR INVEST se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
BRIQUETERIE BMZ	500 000	500 000
LABORATOIRE TP	350 000	350 000
CLINIQUE ZAGHOUAN	1 750 000	-
Total	2 600 000	850 000

Le détail des participations SOFIA SICAR se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
GMG	800 000	800 000
Placements	200 000	200 000
Total	1 000 000	1 000 000

La méthode de comptabilisation des fonds gérés à la clôture est déjà prévue dans la note de placement à long terme : "...postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations financées objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées".

(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST , ATD SICAR et SOFIA SICAR totalisent, au 31 Décembre 2024, la somme de 19 297 922 DT et se présentent comme suit :

	FG2 SICAR INVEST	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG8 ATD SICAR	FG9 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	Total au 31/12/2024.
Année de libération :	2008	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2024	2024	2020	
Participations en rétrocession	850 000	1 750 000	460 000	500 000	2 772 000	983 030	800 000	4 800 550	2 000 000	800 253	15 715 833
Autres participations ciblées	-	-	-	1 000 006	-	-	-	-	-	-	1 000 006
Placements	11 733	-	-	-	-	-	213 863	1 259 840	499 893	200 000	2 185 329
Débiteurs divers	37 658	-	-	-	-	-	-	12 015	-	4 704	54 377
Disponibilités en Banques	817	-	20	-	-	338 046	64	79	52	3 298	342 376
Total des emplois	900 208	1 750 000	460 020	1 500 006	2 772 000	1 321 076	1 013 927	6 072 484	2 499 945	1 008 255	19 297 922
Dotations remboursables	850 000	1 750 000	460 000	1 500 006	2 772 000	983 030	1 000 000	6 000 000	2 500 000	1 000 000	18 815 036
Excédents antérieurs en instance	1 482	-	20	(1 169)	(74)	-	-	-	-	-	259
Excédent de l'exercice	1 138	-	-	(119)	(48)	338 046	13 928	72 483	(55)	7 178	432 551
Créditeurs divers	47 588	-	-	-	-	-	-	-	-	1 078	48 666
Découverts bancaires	-	-	-	1 288	122	-	-	-	-	-	1 410
Total des ressources	900 208	1 750 000	460 020	1 500 006	2 772 000	1 321 076	1 013 928	6 072 483	2 499 945	1 008 256	19 297 922

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2024 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits nets des placements	1 138	-	-	-	-	338 204	13 964	72 650	-	7 227	433 183
Dividendes	727	-	-	-	-	-	-	-	-	-	727
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	60 073	-	14 088	74 161
Plus-values de cession	-	-	-	-	-	338 204	13 964	12 577	-	-	364 745
Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 551)	(7 551)
Plus-values latentes	411	-	-	-	-	-	-	-	-	690	1 101
Services bancaires & assimilés	-	-	-	(119)	(48)	(158)	(36)	(167)	(55)	(49)	(632)
Excédent de l'exercice	1 138	-	-	(119)	(48)	338 046	13 928	72 483	(55)	7 178	432 551

Note 9 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2024, une valeur nette comptable de 142 633 DT contre 87 862 DT au 31 Décembre 2023. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	755 076	125 039		880 115	(667 214)	(70 268)	(737 482)	142 633	
TOTAUX		755 076	125 039		880 115	(667 214)	(70 268)	(737 482)	142 633	

Note 10 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2024, une valeur nette comptable de 3 810 064 DT contre 3 985 084 DT au 31 Décembre 2023. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250				14 250	
Constructions	5% & 2%	4 315 806			4 315 806	(1 892 921)	(84 879)	(1 977 800)	2 338 006	
Matériel de transport	20,0%	1 541 090	324 147	(188 944)	1 676 293	(853 441)	(261 931)	188 944	749 864	
Equipe-ments de bureau	10,0%	617 120	35 085	(9 302)	642 903	(499 997)	(28 835)	9 289	123 360	
Matériel informatique	33,3%	1 089 212	44 204	(4 077)	1 129 339	(930 439)	(99 708)	4 077	103 269	
Installations générales	10,0%	1 805 134	11 957	(5 063)	1 812 028	(1 222 230)	(114 886)	4 903	479 815	
Immob en cours		1 500			1 500				1 500	
TOTAUX		9 384 112	415 393	(207 386)	9 592 119	(5 399 028)	(590 239)	207 213	3 810 064	

Les immobilisations corporelles ont été présentées en tenant compte des informations complémentaires suivantes :

- 1-Pas de restriction sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes.
- 2-Pas de dépenses comptabilisées dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle en cours de construction.
- 3-Pas d'engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Note 11 : Autres actifs

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 la somme de 5 425 943 DT contre 8 528 464 DT au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Instrument de couverture (*)		468 423	3 583 472
Prêts et avances au personnel		1 707 305	1 612 699
Échéances à plus d'un an sur prêts		1 387 824	1 271 368
Échéances à moins d'un an sur prêts		319 481	341 331
Avances et acomptes		4 426	4 426
Moins : provisions		(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements		383 937	282 307
Créances immobilisées (**)		423 459	321 829
Moins : provisions		(39 522)	(39 522)
Charges reportées		1 726 675	1 792 438
Frais d'émission des emprunts	11.1	1 726 675	1 792 438
Etat, impôts et taxes (actif)		(11 922)	113
Retenues à la source		26 438	74 283
Moins : provisions		(38 360)	(74 170)
Autres débiteurs		827 122	1 062 895
Fonds de péréquation des changes		-	891 643
Autres débiteurs divers		1 076 488	420 618
Moins : provisions		(249 366)	(249 366)
Comptes de régularisation actif		324 403	194 540
Produits à recevoir		71 754	-
Charges constatées d'avance		248 837	177 998
Compte d'attente à régulariser		3 813	16 542
Total		5 425 943	8 528 464

* La rubrique "instrument de couverture" est le montant de perte de change couverte par Tunis-Re à la date du 31/12/2024.

** La rubrique "créances immobilisées" : il s'agit d'un montant relatif à la consignation de la dernière tranche d'un contrat de financement immobilier.

11.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2024 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	439 665	-	439 665	-
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	324 801	-	324 801	-
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	540 696	3 375	544 071	104
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	222 104	7 139	229 243	125
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	198 335	5 763	204 098	825
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	285 083	4 408	289 491	1 503
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	214 867	14 227	229 094	-
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	439 622	8 662	448 284	560
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	25 358	1 860	27 218	-
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	199 298	2 260	201 558	180
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	15 000	-	15 000	-
FE de l'emprunt PROPARGO	493 803	-	493 803	339 960	84 056	424 016	69 787
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	121 522	28 459	149 981	25 195
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	0	419 902	419 902	23 400
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 239	-	383 239	180 531	76 953	257 484	125 755
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	62 505	18 166	80 671	12 709
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	36 835	10 496	47 331	12 983
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	383 587	-	383 587	111 514	83 574	195 088	188 499
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023	553 527	-	553 527	145 632	145 667	291 299	262 228
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023/2	547 242	-	547 242	26 673	126 160	152 833	394 409
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/1	-	333 108	333 108	-	68 447	68 447	264 661
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/2	-	343 753	343 753	-	-	-	343 753
TOTAUX	6 089 390	676 861	6 766 251	3 930 003	1 109 574	5 039 575	1 726 675

Note 12 : Concours bancaires et dettes rattachées

Ce poste totalise au 31 Décembre 2024 la somme de 11 570 DT contre 12 315 DT au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Banques, découverts	11 570	12 315
Total	11 570	12 315

Note 13 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 456 053 112 DT au 31 Décembre 2024 contre 455 174 141 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Valeur de remboursement des emprunts	(1)	440 174 695	438 810 081
Emprunts obligataires		259 692 200	228 237 600
Emprunts auprès des banques & E. F		82 614 286	64 419 048
Emprunts extérieurs		97 868 210	146 153 433
Intérêts post comptés courus	(2)	14 825 039	14 612 290
Intérêts courus sur emprunts obligataires		12 482 791	11 999 362
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F		1 121 116	871 527
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		1 221 132	1 741 401
Contributions à payer au F.P.C	(3)	1 053 378	1 751 770
Total général		456 053 112	455 174 141

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1- Valeur de remboursement des emprunts

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 440 174 695 DT au 31 Décembre 2024 contre 438 810 082 DT au 31 Décembre 2023.

Par rapport au 31 décembre 2023, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2024, un croisement net de 1 364 614 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Échéances à moins d'un 1	Échéances à plus d'un 1
ATL 2017/1	6 909 200	-	(6 909 200)	-	-	-	-
ATL 2017-2	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-
ATL 2017/3	3 560 000	-	(1 780 000)	-	1 780 000	1 780 000	-
ATL 2018/1	1 700 400	-	(850 200)	-	850 200	850 200	-
ATL 2019-1	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-
ATL 2020/1	16 000 000	-	(8 000 000)	-	8 000 000	8 000 000	-
ATL 2021/1	35 800 000	-	(4 200 000)	-	31 600 000	8 000 000	23 600 000
ATL 2022/1	36 268 000	-	(3 732 000)	-	32 536 000	8 000 000	24 536 000
ATL 2023/1	60 000 000	-	(10 654 000)	-	49 346 000	10 654 000	38 692 000
ATL 2023/2	60 000 000	-	(4 420 000)	-	55 580 000	4 420 000	51 160 000
ATL 2024/1	-	40 000 000	-	-	40 000 000	8 000 000	32 000 000
ATL 2024/2	-	40 000 000	-	-	40 000 000	-	40 000 000
Total des emprunts obligataires	228 237 600	80 000 000	(48 545 400)		259 692 200	49 704 200	209 988 000
BIRD	7 344 112	-	(1 366 667)	-	5 977 445	1 366 667	4 610 778
BEI	4 266 265	-	(3 301 328)	(964 937)	-	-	-
BERD	17 319 958	-	(11 534 681)	(250 444)	5 534 833	3 603 611	1 931 223
SANAD fund	18 837 224	-	(7 266 666)	(500 889)	11 069 669	7 207 222	3 862 447
GREEN FOR GROWTH Fund	14 267 381	-	(6 463 507)	(687 644)	7 116 230	4 651 102	2 465 127
KFW	55 862 661	-	(4 297 128)	-	51 565 533	8 594 256	42 971 277
PROPARCO	28 255 833	-	(10 968 333)	(683 000)	16 604 500	10 845 000	5 759 500
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	146 153 434	-	(45 198 310)	(3 086 914)	97 868 210	36 267 858	61 600 352
STB (CMT)	2 000 000	-	(1 000 000)	0	1 000 000	1 000 000	-
CITI BANK (CCT)	50 000 000	119 900 000	(119 900 000)	(0)	50 000 000	50 000 000	-
ATTIJARI BANK (CMT)	4 800 000	5 000 000	(2 900 000)	-	6 900 000	3 400 000	3 500 000
BIAT (CMT)	7 619 048	-	(1 904 762)	-	5 714 286	1 904 762	3 809 524
QNB (CMT)	-	20 000 000	(1 000 000)	(0)	19 000 000	4 000 000	15 000 000
BTL (CCT)	-	10 000 000	(10 000 000)	-	-	-	-
Total des autres emprunts et concours bancaires	64 419 048	154 900 000	(136 704 761)		82 614 285	60 304 762	22 309 524
ATD (CCT)	-	1 000 000	(1 000 000)	-	-	-	-
Total Certificat de dépôt	-	1 000 000	(1 000 000)		-	-	-
TOTAL GENERAL	438 810 082	235 900 000	(231 448 471)	(3 086 915)	440 174 695	146 276 820	293 897 876

13.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 31 Décembre 2024								Au 31 Décembre 2023
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	16 434 000	29 270 200	193 062 000	16 926 000	255 692 200	12 482 791		268 174 991	231 945 285
Emprunts obligataires à taux variable	-	-	-	-	-	-	-	-	4 225 700
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	4 000 000	-	-	-	4 000 000	-	-	4 000 000	4 065 977
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	683 333	4 244 112	366 667	5 977 445	266 821	-	6 244 266	7 672 950
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	-	-	-	-	-	-	4 292 020
SANAD Fund (SANAD)	3 344 777	3 862 444	3 862 447	-	11 069 669	192 093	358 600	11 620 362	19 751 973
Green for Growth Fund (GGF)	2 185 959	2 465 143	2 465 127	-	7 116 230	73 756	136 783	7 326 769	14 612 649
BERD	1 672 388	1 931 223	1 931 223	-	5 534 833	141 212	140 510	5 816 555	17 868 451
KFW	876 923	7 717 332	34 377 022	8 594 255	51 565 533	318 143	-	51 883 676	56 122 175
PROPARCO	5 085 499	5 759 500	5 759 500	-	16 604 500	229 107	417 484	17 251 091	29 326 386
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
Crédits directs									
CITI BANK	28 100 000	21 900 000	-	-	50 000 000	847 218	-	50 847 218	50 820 852
ATTIJARI	850 000	2 550 000	3 500 000	-	6 900 000	80 053	-	6 980 053	4 804 096
STB	250 000	750 000	-	-	1 000 000	9 464	-	1 009 464	2 018 668
BIAT	476 190	1 428 571	3 809 524	-	5 714 286	20 933	-	5 735 219	7 646 959
QNB	1 000 000	3 000 000	15 000 000	-	19 000 000	163 448	-	19 163 448	-
Soldes au 31/12/2024	64 959 069	81 317 746	268 010 955	25 886 922	440 174 695	14 825 039	1 053 377	456 053 112	455 174 140

Note 14 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3 482 638 DT au 31 Décembre 2024 contre 3 051 976 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avances et acomptes reçus des clients	3 482 638	3 051 976
Total net	3 482 638	3 051 976

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 84 306 272 DT au 31 Décembre 2024 contre 74 493 654 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs de biens (1)	83 642 904	74 062 611
Fournisseurs, factures parvenues	6 605 891	4 525 121
Fournisseurs, factures non parvenues	2 215 014	1 446 750
Effets à payer	74 821 999	68 090 740
Autres fournisseurs (2)	663 368	431 043
Compagnies d'assurance	1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres	23 561	23 561
Divers fournisseurs	638 770	406 446
Total général	84 306 272	74 493 654

Note 16 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent 17 862 347 DT au 31 Décembre 2024 contre 13 929 325 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risques et charges :	2 251 630	1 600 000
Provision pour risque et charges	2 150 000	1 600 000
Provision affaires en contentieux	101 630	-
Etat impôts et taxes :	10 014 474	7 289 894
Impôt sur les sociétés à payer 16.1	7 025 058	4 565 014
TVA à payer	2 096 920	1 953 701
Autres impôts et taxes	892 496	771 179
Personnel :	4 090 504	3 210 594
Bonus et primes de bilan à payer	3 614 243	2 760 318
Congés à payer	476 262	450 276
Créditeurs divers	5 136	14 584
Actionnaires, dividendes à payer	498	462
Autres créditeurs divers	4 638	14 122
Organismes de sécurité sociale	523 141	498 533
Autres charges à payer	951 905	1 290 063
Comptes de régularisation passif :	25 557	25 658
Comptes d'attente à régulariser	25 557	25 658
Total	17 862 347	13 929 325

16.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés dû	15 604 641	11 558 875
Acomptes provisionnels	(8 467 548)	(6 935 115)
Retenues à la source opérées par les tiers	(112 035)	(58 746)
Dette (report) d'impôt exigible	7 025 058	4 565 014

Note 17 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	6 578 518	5 089 861
Réserve pour réinvestissements exonérés	36 308 955	30 746 525
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	2 407 474	2 107 474
Résultats reportés (*) (**)	12 234 493	9 863 773
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	121 279 440	111 557 633
Résultat de l'exercice (1)	21 580 701	19 471 807
Total des capitaux propres avant affectation (D)	142 860 141	131 029 440
Nombre d'actions (2)	32 500 000	32 500 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,664	0,599

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2022	32 500 000	25 250 000	3 887 820	27 353 745	6 000 000	1 907 474	7 269 841	16 163 753	120 332 633
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	(607 220)	-	-	607 220	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 202 041	4 000 000	-	200 000	10 761 712	(16 163 753)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(8 775 000)	-	(8 775 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	19 471 807	19 471 807
Soldes au 31/12/2023	32 500 000	25 250 000	5 089 861	30 746 525	6 000 000	2 107 474	9 863 773	19 471 807	131 029 440
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	(437 570)	-	-	437 570	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 488 658	6 000 000	-	300 000	11 683 150	(19 471 807)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(9 750 000)	-	(9 750 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	21 580 701	21 580 701
Soldes au 31/12/2024	32 500 000	25 250 000	6 578 518	36 308 955	6 000 000	2 407 474	12 234 493	21 580 701	142 860 141

(*) Réinvestissements exonérés

Note 18 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et revenus assimilés (1)		89 320 609	82 757 437
Marges financières nettes de leasing	(A)	86 950 580	79 786 387
Préloyers	(B)	44 701	72 296
Intérêts de retard		3 075 161	3 212 840
Variation des produits réservés		(749 832)	(314 087)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		2 773 806	2 403 977
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		1 175 046	825 123
Récupération de frais de dossiers		889 824	852 486
Récupération de frais de rejet		708 936	726 368
Total		92 094 415	85 161 414
Encours financiers des contrats actifs			
Au début de l'exercice		580 962 090	548 427 571
A la fin de l'exercice		637 728 481	580 962 090
Moyenne	(C)	609 345 286	564 694 831
Produits de l'exercice	(D)	86 995 280	79 858 683
Taux moyen (D)/(C)		14,3%	14,1%

Note 19 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Charges financières des emprunts (1)	(A)	(41 441 646)	(39 576 466)
Intérêts sur emprunts obligataires		(24 577 321)	(20 973 279)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F		(6 278 271)	(4 335 564)
Intérêts sur emprunts extérieurs		(5 740 610)	(7 406 136)
Contributions au F.P.C		(3 443 380)	(5 572 622)
Commissions sur emprunts bancaires		(599 366)	(481 039)
Intérêts Certificat de dépôt		(60 073)	-
Résorptions des frais d'émission des emprunts		(742 625)	(807 827)
Autres charges financières nettes (2)		328 927	307 598
Intérêts sur comptes courants		328 927	307 598
Relation de couverture (3)		-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		3 115 050	840 323
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(3 115 050)	(840 323)
Total		(41 112 719)	(39 268 868)
Encours des emprunts			
Au début de l'exercice		438 810 080	384 596 903
A la fin de l'exercice		440 174 696	438 810 080
Moyenne		439 492 388	411 703 492
Taux moyen		9,4%	9,6%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 20 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits des placements à court terme (1)	2 900 896	3 721 072
Revenus des certificats de dépôt	2 900 896	3 721 072
Produits des placements à long terme (2)	1 475 607	510 383
Dividendes	255 006	255 000
Revenus nets des fonds gérés	432 102	56 352
Gains sur cession d'actions	760 000	174 281
Jetons de présence	28 500	24 750
Total	4 376 503	4 231 455

Note 21 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits locatifs des contrats de location simple	39 166	35 011
Intérêts sur prêts au personnel	101 308	81 271
Ristournes sur contrats d'assurance	329 540	256 662
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	61 910	22 220
Total	531 924	395 163

Note 22 : Charges de personnel

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

-Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2024 la somme de 12 291 233 DT, contre 11 217 521 DT au 31 Décembre 2023.

	31/12/2024	31/12/2023
Avantages à court terme	(11 137 877)	(9 939 426)
Salaires et compléments de salaires	(6 965 955)	(6 308 843)
Bonus et prime de bilan	(2 833 498)	(2 311 187)
Autres charges de personnel	(543 146)	(580 939)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(754 200)	(700 314)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(41 078)	(38 143)
Avantages postérieurs à l'emploi	(1 153 356)	(1 278 095)
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(607 139)	(563 761)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(287 075)	(261 395)
Primes d'assurance-Complément retraite	-	(143 093)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(259 143)	(309 846)
Total	(12 291 233)	(11 217 521)

L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

- Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ;
- Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.
- Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complétée par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;
- ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze fois le dernier salaire mensuel brut.

La prime annuelle est comptabilisée parmi les charges du personnel.

Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S, pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

Taux applicables à partir du 1er juillet 2009 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Prestations familiales/assurances sociales (*)	5,18%	1,87%	7,04%
Assurance maladie	4,00%	2,75%	6,75%
Accidents de travail	0,50%		0,50%
Total	9,68%	4,62%	14,29%

(*) Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20ème [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

Assiette :

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

L'ATL cotise à la CNSS au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire.

Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	5,25%
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	6,71%
Total	7,39%	4,56%	11,96%

Cotisations au régime de retraite complémentaire :

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

- L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.
- Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.

Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Note 23 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires et autres rémunérations	(995 158)	(1 042 128)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(298 989)	(392 810)
Autres impôts et taxes	(562 290)	(492 626)
Publicité, publications et relations publiques	(135 285)	(219 983)
Frais postaux et de télécommunication	(219 194)	(221 658)
Services bancaires et assimilés	(286 058)	(188 063)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(235 891)	(324 655)
Cotisations APB	(13 506)	(25 434)
Loyers et charges locatives	(357 846)	(329 663)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(101 018)	(116 420)
Autres charges d'exploitation	(651 822)	(503 096)
Total	(3 857 058)	(3 856 536)

Note 24 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Le dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(70 268)	(84 949)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(590 239)	(540 309)
Total	(660 508)	(625 258)

Note 25 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Coût du risque	(2 356 084)	(4 769 456)
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(1 961 914)	(3 815 260)
Pertes sur provisions pour risques	(394 170)	(954 195)
Pertes sur créances radiées	(2 812 204)	(4 741 426)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	2 514 199	4 189 514
Annulation de produits réservés sur créances radiées	298 005	551 911
Variation des provisions pour risques et charges	(651 631)	336 589
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 045 801)	(600 000)
Reprises sur provisions pour risques	394 170	936 589
Total	(3 007 715)	(4 432 866)

Note 26 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres

Le dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations	(77 525)	(443 582)
Reprises	537 243	437 570
Total	459 718	(6 012)

Note 27 : Autres gains ordinaires

Au 31/12/2024, les autres gains ordinaires totalisent 811 441 dinars contre 926 789 DT au 31/12/2023. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Profits exceptionnels	811 441	926 789
Total	811 441	926 789

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'apurement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 28 : Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2024, les autres pertes ordinaires totalisent 159 426 dinars contre 56 915 DT au 31/12/2023. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes exceptionnelles	(159 426)	(56 915)
Total	(159 426)	(56 915)

Note 29 : Impôt sur les bénéfices

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	29.1	(13 003 867)	(9 408 387)
Total		(13 003 867)	(9 408 387)

29.1- Charge courante d'impôt sur les bénéfices

Pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, l'impôt sur les sociétés a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat Net de l'Exercice	21 580 701	19 471 807
A réintégrer		
Impôt sur les sociétés	13 003 867	9 408 387
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 045 801	600 000
Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	394 170	987 176
Dotations aux provisions sur titres	40 134	443 582
Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	1 606 794	3 815 260
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	2 600 773	2 370 651
Pertes exceptionnelles	670 665	-
Autres charges non déductibles	291 062	485 413
A déduire		
Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs	(394 170)	(936 589)
Reprises sur provisions pour titres	(537 243)	(529 049)
Dividendes & plus-values de rétrocession	(591 213)	(273 150)
Bénéfice fiscal avant provisions	39 711 342	35 843 488
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(951 673)	(2 962 382)
Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés	38 759 668	32 881 106
Déduction pour réinvestissements exonérés	(6 250 000)	(6 000 000)
Résultat fiscal	32 509 668	26 881 106
Impôt sur les sociétés	13 003 867	9 408 387

Note 30 : Eléments extraordinaires

Contribution conjoncturelle exceptionnelle

L'article 22 de la loi de finances pour l'année 2023 a prévu la poursuite du relèvement, d'une manière conjoncturelle, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. Cette contribution est portée à 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2023, 2024 et 2025

L'article 64 de la loi de finances pour l'année 2024 a prévu une institution d'une taxe conjoncturelle due par les banques et les établissements financiers au profit de l'état de 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2024 et 2025

Augmentation du taux d'imposition

L'article 37 de la loi de finances 2025 a prévu une augmentation de l'impôt sur les sociétés due par les banques et les établissements financiers au profit de l'état de 5% (40% au lieu de 35%) sur les bénéfices réalisés à partir de l'année 2024

Note 31 : Encaissements autres que leasing

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Encaissements sur créances des contrats de location simple	39 166	35 011
Jetons de présence perçus	28 500	24 750
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	329 540	256 662
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	61 910	22 220
Autres	1 672 951	4 505 292
Total	2 132 067	4 843 934

Note 32 : Intérêts perçus

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts perçus sur placements à court terme	2 006 800	1 850 931
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	262 889	309 813
Total	2 269 689	2 160 744

Note 33 : Intérêts payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(24 093 892)	(16 392 357)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(6 028 682)	(3 851 523)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(6 359 518)	(8 069 678)
Contributions payées au F.P.C	(3 266 155)	(7 026 781)
Intérêts payés sur certificats de dépôt	(21 750)	-
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(5 716)	(2 214)
Couverture du risque de change avéré sur intérêts	142 801	200 521
Total	(39 632 913)	(35 142 033)

B & E.F : Banques et Etablissements financiers **F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

Note 34 : Impôts sur le résultat payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés payé	(4 623 760)	(4 694 464)
Acomptes provisionnels payés	(8 467 548)	(6 935 115)
Retenues à la source opérée par les tiers	(32 411)	(4 136)
Total	(13 123 719)	(11 633 715)

Note 35 : Dividendes reçus sur placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	255 006	255 000
Total	255 006	255 000

Note 36 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	37 468	44 950
Total	37 468	44 950

Note 37 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Participations	(10 250 000)	(5 000 000)
Total	(10 250 000)	(5 000 000)

Note 38 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Remboursements sur fonds à capital risque	3 259 550	-
Total	3 259 550	-

Note 39 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	(129 078)	(6 300)
Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(416 928)	(656 743)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(38 415)	(61 093)
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	26 894
Total	(584 421)	(697 242)

Note 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute des immobilisations cédées	203 067	410 251
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(202 894)	(408 697)
Résultat de cession des immobilisations	307 909	510 633
Total	308 083	512 187

Note 41 : Dividendes versés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Détachement de dividendes	(9 750 000)	(8 775 000)
Dividendes non versés	36	38
Total	(9 749 964)	(8 774 962)

Note 42 : Encaissements provenant des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	31/12/2024	31/12/2023
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	80 000 000	120 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	-	17 156 880
Encaissements sur crédits à moyen terme	25 000 000	-
Encaissements sur crédits bancaires à court terme	130 900 000	125 500 000
Total	235 900 000	262 656 880

Note 43 : Remboursement des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Remboursements sur emprunts obligataires	(48 545 400)	(48 813 300)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(45 198 309)	(39 627 579)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(6 804 762)	(119 141 405)
Remboursements sur crédits bancaires à court terme	(130 900 000)	-
Total	(231 448 471)	(207 582 285)

Note 44 : Trésorerie

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en banques	11 229 265	7 359 445
Découverts bancaires	(11 570)	(12 315)
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Avoirs en caisse	28 659	41 298
Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	11 246 754	7 388 827

Note 45 : Transactions avec les parties liées

45.1- Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2024 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2024. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Nature de la rémunération	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024						
Avantages à court terme	-	-	809 600	717 166	638 284	414 589	-	-
Salaires mensuels			315 635	-	229 478	-		
Prime de bilan			431 163	519 743	245 481	365 712		
Gratification de fin de service			52 491	197 423				
Avantages en nature			6 382	-	2 310	-		
Droits aux congés acquis et non co			-	-	25 124	25 124		
Cotisations aux régimes de sécurité			-	-	78 714	-		
Régime d'assurance complément retraite nationale			-	-	25 760			
Régime d'assurance maladie			3 929	-	7 664			
Régime d'assurance Indemnité de départ à la retraite				-	23 753	23 753		
Jetons de présence	150 000	150 000	18 750	18 750			380 625	380 625
Total	150 000	150 000	828 350	735 916	638 284	414 589	380 625	380 625

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
Cotisations dues par la société dans l'année		
Régime national de base		78 714
Régime national complémentaire		25 760
Régime d'assurance complément retraite		-
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite		23 753
Total		128 227

45.2- Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 40% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 11,13% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2023 : 44,09%) (**)
ATLLLD	A.T. L actionnaire détenant 99,8% du capital de ATLLLD au 31 décembre 2024
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2023 : 34,29%) (**)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****)	Filiale de la BNA et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la BNA au 31 décembre 2023 : 0,08%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2023 : 74,77%) (***)
B.N.A CAPITALAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2023 : 98,71%) (***)

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(****) SICAV obligataire

45.2.1. Nature des relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ATLLLD	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2024	-	-	-	-	(338 208)	(338 653)			-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)			-
Commissions de garantie	(314 354)	(136 800)	-	-	-				-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(58 500)	(8 581)	-	-			-
Commissions sur opérations bancaires	(2 631)	(3 717)	-	-	-	-			-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	69 359	42 367	-	-	-	-			-
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	2 674 337	226 559	-	-	-	-			-
Intérêts sur emprunts obligataires	(144 994)	(278 401)	-	-	-	(18 679)	(611 269)		-
Intérêts intercalaire sur emprunt obligataire		(91 697)	-	-	-	-	-		-
Intérêts sur certificats de dépôts	-	-	(60 073)	-	-	-			-
Commission d'apporteur d'affaires	(20 300)	(16 100)	-	-	-	-			(8 700)
Intérêts sur opérations de leasing			-	-	-	-		65 041	-
Charge de location matériel longue durée			-	-	-	-		(185 227)	-
Assistance technique et autre charges locatives			-	-	-	-		32 676	-
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-			(41 673 101)

La fixation des prix entre les parties liées se fait selon les conditions du marché.

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 45.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

45.2.2.Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADET SICAV	ATLLLD	ENNAKL
Échéances à moins d'un an sur crédits leasing	-		-	-	-	-		295 639	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(644 867)	(1 442 667)						-	
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(177 567)	(674 042)				(18 679)		-	
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	-	(111 598)				(18 680)	(355 897)		
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	34 000 000	-							
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	238 569	-							
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer			(112 808)	(4 286)					
Effets à payer sur biens donnés en leasing									(8 858 784)
Solde net des comptes de trésorerie	3 037 209	1 355 082	-	-	-	-	-		-

Note 46 : Engagements hors bilan

46.1- Autres engagements donnés

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et KFW. Leur détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	57 376 311	63 206 772
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	9 250 861	12 380 101
Total	66 627 172	75 586 873

46.2- Garanties reçues d'établissements bancaires

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 47 : Eventualités

Le contrôle social approfondi mené par le services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale le 29/03/2024 et couvrant la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2023 a été clôturé .

Le montant du redressement social est de 394 170 dinars a été payé en totalité .

Note 48 : Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 18 Février 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

4.3.1.6. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes

✓ Rapport général :



A member of
mgiworldwide
Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville 100 -Tunis Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827



16 rue des émeraudes, App A11, Résidence Z/
Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

[Lien Google Map nouveau siège AUDASCO](#)

Phone: 00216 71 191 260/00216 71 191 262

Fax: 00216 71 191 289

Mobile:00216 24 300 444

ARAB TUNISIAN LEASE RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion sur les états financiers

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 704 576 KDT et des capitaux propres positifs de 142 860 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 21 581 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 février 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tunisian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

- **Risques identifiés**

En tant qu'établissement financier, la Société est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle s'élèvent à 616 531 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 54 191 KDT, y compris une provision collective de 12 703 KDT, et les produits réservés ont atteint 4 824 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

- **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle

considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations

fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.



A member of
mgjworldwide

Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafis, Mutuelle ville 100 -Tunis Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827



16 rue des émeraudes, App A11, Résidence Z/ Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

[Lien Google Map nouveau siège AUDASCO](#)
Phone: 00216 71 191 260/00216 71 191 262
Fax: 00216 71 191 289
Mobile:00216 24 300 444

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Mars 2025

Les commissaires aux comptes

P / G.A.C -MGI Worldwide
Mr Chiheb GHANMI

P / Cabinet AUDASCO
Mr Malek SETHOM

✓ **Rapport spécial :**



Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville 100 -Tunis Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827



16 rue des émeraudes, App A11, Résidence Z/ Les Berges du Lac II, 1053 Tunis
[Lien Google Map nouveau siège AUDASCO](#)
Phone: 00216 71 191 260/00216 71 191 262
Fax: 00216 71 191 289
Mobile:00216 24 300 444

**ARAB TUNISIAN LEASE
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024**

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration a autorisé les conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1. Conventions avec ATD SICAR :

- ATL a contracté un certificat de dépôt auprès de ATD SICAR pour un montant de 1 000 KDT avec une maturité inférieure à une année et au TMM.

Courant l'année 2024 la charge d'intérêt s'élève à 60 KDT.

- ATL a contracté avec ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 2 500 KDT, en contrepartie l'ATD SICAR perçoit :
 - ✓ Une rémunération annuelle hors taxes de 0.9% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds facturés à la fin de chaque exercice et ce à partir de la date de libération soit le 26 décembre 2024, jusqu'à la fin de la septième année qui

- ✓ suit celle de la mise à disposition des fonds. Cette disposition, couvre les prestations suivantes : la recherche des opportunités de participation, la mise en place et le suivi des participations, le recouvrement des échéances, la satisfaction des ratios d'emploi du fonds et le reporting effectué par ATD SICAR.
- ✓ Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées et des produits de placements encaissés sur le fonds

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 0,4 KDT hors TVA.

- ATL a contracté avec ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 6 000 KDT, en contrepartie l'ATD SICAR perçoit :
 - ✓ Une rémunération annuelle hors taxes de 0.9% prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds facturés à la fin de chaque exercice et ce à partir de la date de libération soit le 19 Mars 2024, jusqu'à la fin de la septième année qui suit celle de la mise à disposition des fonds. Cette disposition, couvre les prestations suivantes : la recherche des opportunités de participation, la mise en place et le suivi des participations, le recouvrement des échéances, la satisfaction des ratios d'emploi du fonds et le reporting effectué par ATD SICAR.
 - ✓ Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées et des produits de placements encaissés sur le fonds

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 50 KDT hors TVA.

2. Conventions avec SICAR INVEST :

- ATL a contracté avec SICAR INVEST dont la BNA est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant global de 3 750 KDT, en rémunération de sa gestion dudit fonds objet de la convention du 31 décembre 2024, la société SICAR INVEST perçoit les commissions annuelles de suivante :
 - ✓ 1% au titre de sa gestion des montants déposés dans le compte fonds géré et ce jusqu'à la clôture de la 6 -ème année
 - ✓ 5% sur les produits perçus
 - ✓ 2% sur les montant recouverts en principal.

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 0 KDT hors TVA.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est

poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- Le conseil d'administration de ATLLLD réuni le 22/04/2020 a autorisé la convention conclue entre la société ATLLLD et la société ATL et portant sur la location par ATLLLD auprès de ATL de bureaux aménagés pour abriter son siège social
Courant l'année 2024, la charge de loyer comptabilisée s'élève à 29KDT
- Le conseil d'administration de ATLLLD réuni le 22/04/2020 a autorisé la convention conclue entre la société ATLLLD et la société ATL et portant sur la réalisation d'un ensemble de prestations techniques prévues par une convention dument établie entre les parties portant date d'effet le 02/01/2020.

Courant l'année 2024, la charge d'assistance technique s'élève à 3KDT

- Le conseil d'administration de ATLLLD réuni le 25/06/2021 a autorisé la prise en charge par ATLLLD d'une indemnité de gestion d'un montant annuel de 12 mille dinars, servie au directeur général adjoint de ATL (et administrateur par ailleurs au sein de ATLLLD) et ce au titre de son assistance dans les domaines commercial, financier et développement du système d'information de la société.
Courant l'année 2024, la charge brute s'élève à 12KDT

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'AFD pour un montant de 15 Millions d'EURO avec une maturité de 5 ans dont une année de grâce et au taux EURIBOR le jour de décaissement augmenté de 3.6%.

Courant l'année 2024, la charge d'intérêt s'élève à 755 KDT.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de SANAD pour un montant de 10 Millions d'EURO avec une maturité de 5 ans dont une année de grâce et aux taux EURIBOR le jour de décaissement augmenté de 3,49%.

Courant l'année 2024, la charge d'intérêt s'élève à 454 KDT.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de KFW pour un montant de 17 Millions d'EURO avec une maturité de 10 ans dont quatre années de grâce et aux taux fixe de 4,75%. La commission d'engagement s'élève à 0,25%.

Courant l'année 2024, la charge d'intérêt s'élève à 2 635 KDT.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'ATB, qui détient 40,00%, pour un montant de 8 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,3% l'an. Une commission d'étude à 0,25% flat du montant du crédit devra être acquittée lors du premier déblocage des fonds.

Au 31/12/2024, ce crédit n'est pas encore mis en place.

Au cours de l'exercice 2024, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 11,13%, pour un montant de 15 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 15 KDT HTVA.

Au 31/12/2024, ce crédit n'est pas encore mis en place.

Au cours de l'exercice 2024, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de la BNA, qui détient 11,13%, pour un montant de 7 000 KDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La BNA percevra en outre une commission forfaitaire de 9 KDT HTVA.

Au 31/12/2024, ce crédit n'est pas encore mis en place.

Au cours de l'exercice 2024, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.

- Au 12/11/2020, la BNA a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant mensuel de 11,400 KDT sur 10 ans. L'exercice 2024, a supporté une charge de 137 KDT.
- Au 10/03/2021, l'ATB a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant mensuel de 12 KDT sur 11 ans. L'exercice 2024, a supporté une charge de 144 KDT.
- Au 10/03/2021, l'ATB a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant mensuel de 13 KDT sur 11 ans. L'exercice 2024, a supporté une charge de 154 KDT.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus en 2024, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 2 559 KDT.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus en 2024, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 129 KDT.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de dépôt à terme à intérêts post comptés. Les intérêts courus en 2024, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 213 KDT
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents

perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. Courant l'année 2024, la charge de la période s'élève à 20 KDT.

- La collaboration commerciale avec la BNA, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, ses agents perçoivent une commission. Courant l'année 2024, la charge de la période s'élève à 16 KDT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 KDT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2 500 KDT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 KDT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3 450 KDT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 61 KDT hors TVA.

- En 2021, l'ATL a contracté avec ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 1 000 KDT, en contrepartie l'ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur la partie libre disponible du fonds et non affectée en projets. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission de performance qui vise à rémunérer l'ATD SICAR lorsque le rendement, en plus-value, de la cession des titres dépassera 5% annuel, et qui est déterminable à partir de la date d'affectation dans les projets. La performance constatée sur la cession des titres au-delà de 5% constitue la commission qui revient à l'ATD SICAR.

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 2 KDT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 2 000 KDT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 KDT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 4 KDT hors TVA.

- Le montage de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 5 KDT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 2,5 KDT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2024, des emprunts obligataires 2024/1 et 2024/2 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2024/1	8 KDT	8 KDT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2024/2	8 KDT	8 KDT

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent une commission de placement flat calculée sur la base de 1% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2024, des emprunts obligataires 2024/1 et 2024/2 ont rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2024/1	150 KDT	150 KDT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2024/2	150 KDT	150 KDT

- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6 KDT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2024, une charge d'égal montant.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

L'ATL est gouvernée par un conseil d'administration.

Quatre comités sont une émanation du conseil d'administration et travaillent sous son autorité exclusive. Ils conduisent leurs travaux dans leurs domaines de compétence spécifique et soumettent au conseil des avis, des propositions et/ou des recommandations selon les besoins. Il s'agit de :

- Comité d'audit interne
- Comité risques
- Comité de nomination et de rémunération
- Comité de développement et de financement

La rémunération des administrateurs se fait exclusivement par des jetons de présence.

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération de Monsieur Zouhair TAMBOURA a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} janvier de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

En outre, le directeur général bénéficie d'une prime de fin de service correspondant à un salaire net par an de service à l'ATL avec un maximum de 15 salaires conformément à la décision du conseil d'administration du 29 juin 2020. Il bénéficiera aussi d'une quote-part de la prime de fin d'année de son départ calculée sur la base de la moyenne du bonus des trois dernières années. Il bénéficiera aussi de la cession de la voiture de service à sa valeur comptable nette le jour de son départ.

La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 Août 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} Octobre de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime. L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à douze mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général et le directeur général adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

En 2024, ATL a résilié le contrat couvrant l'assurance complément retraite.

Pour le directeur général, les indemnités qui en découlent sont réglés directement par la compagnie d'assurance. En 2021, le directeur général a dépassé l'âge de retraite.

2. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024						
Avantages à court terme	0	0	809 600	717 166	638 285	414 589	0	0
Jetons de présence	150 000	150 000	18 750	18 750	0	0	380 625	380 625
Total	150 000	150 000	828 350	735 916	638 285	414 589	380 625	380 625

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance d'autres conventions conclues au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas



A member of
mgiworldwide

Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafis, Mutuelle ville 100 -Tunis Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827



16 rue des émeraudes, App A11, Résidence Z/1
Les Berges du Lac II, 1053 Tunis
[Lien Google Map nouveau siège AUDASCO](#)
Phone: 00216 71 191 280/00216 71 191 262
Fax: 00216 71 191 289
Mobile:00216 24 300 444

révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 Mars 2025

Les commissaires aux comptes

P / G.A.C -MGI Worldwide
Mr Chiheb GHANMI



P / Cabinet AUDASCO
Mr Malek SETHOM



4.3.1.7. Notes complémentaires et rectificatives aux états financiers individuels de la société ATL arrêtés au 31/12/2024

- Note complémentaire au rapport spécial des commissaires aux comptes portant sur la rémunération des membres du conseil d'administration et des différents comités existant au sein de la société.

	Montant (DT) 2024
Conseil d'administration	165 000
Comité permanent d'audit	75 000
Comité risque	65 625
Comité de nomination et de rémunération	18 750
Comité de développement et de financement	56 250
Total	380 625

- Note explicative de la note 8.1 « portefeuille investissement » relative aux participations dans des sociétés autres que financières et ayant dépassé le seuil de 20% selon l'article 75 de la loi bancaire 2016-48 :

Concernant la société SARI :

Le sort de la participation SARI dépendra des décisions de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui examinera les possibilités d'augmentation du capital notamment par la conversion des créances de la banque mère, ce qui va régulariser le seuil de la participation de l'ATL.

Concernant la société ATL LLD :

La société ATL LLD est une société filiale créée à la fin de 2019 avec un agrément de société de location de voitures, spécialisée dans l'activité de Location Longue Durée (LLD). Il s'agit d'une activité équivalente au leasing opérationnel qui constitue une activité connexe au leasing financier, en attendant le changement du cadre légal.

En effet les opérateurs du secteur de leasing ont déjà adressé aux autorités compétentes depuis 2019 un projet d'amendement de la loi 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing accompagné d'une étude approfondie réalisée par un cabinet spécialisé.

- Note complémentaire à la note 7.2 « analyse et classification des créances sur la clientèle » expliquant la baisse du ratio de couverture entre 2024 par rapport à 2023 :

La baisse du ratio de couverture entre 2024 par rapport à 2023 s'explique par le classement d'un client financé pour l'acquisition d'un bien immobilier, dont l'engagement s'élève à 6,8 MD.

Après prise en compte de la valeur intrinsèque (VI) du bien, le risque net encouru s'avère largement inférieur à l'engagement brut, aboutissant à un niveau de couverture de 40 %.

Ce niveau de couverture pour ce dossier a contribué à la diminution du ratio de couverture global de l'ATL.

- Note complémentaire à la note 21 « autres produits d'exploitation » portant sur les contrats de location simple concernant les biens loués par la société en tant que bailleur conformément aux dispositions du paragraphe 53 de la norme 41 relative aux contrats de location

Il s'agit de la location du siège ATL LLD, le montant annuel est de 39 md hors taxe avec une augmentation annuelle de 5%

Le contrat ne comporte pas des loyers conditionnels.

Il s'agit d'un contrat annuel renouvelable par tacite reconduction donc il est résiliable.

Paiements minimaux sur contrats de location simple	Montant
à recevoir dans moins d'1 an	41 mD*
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	0
à recevoir dans plus de 5 ans	0
TOTAL	41 mD

*(41 = 39 md *1.05)

- **Note complémentaire à la note 16 « autres passifs » portant sur le détail de la rubrique provisions pour risques et charges au 31/12/2024 :**

La rubrique « provisions pour risques et charges » est composée des 2 sous rubriques suivantes :

- La rubrique « provisions pour risques et charges » : cette provision est constituée par la société pour se couvrir contre un éventuel risque fiscal et social.
- La rubrique « provisions affaires en contentieux » : le solde du compte est relatif à une provision sur une opposition pour saisie arrêt pour un client de la société ATL. L'affaire est rendue à la faveur de la société ATL en première instance en attente d'une copie exécutoire.

- **Note complémentaire à la note 48 « évènements postérieurs à la date de clôture » portant sur les évènements postérieurs à l'arrêté des états financiers individuels, survenus entre la date de clôture de l'exercice jusqu'à la date d'aujourd'hui :**

Aucun évènement postérieur n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'aujourd'hui.

- **Note rectificative de la note 7-2 « analyse et classification des créances sur la clientèle » :**

7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle:							
	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	B 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	544 864 081	64 201 582	12 389	-	28 650 429	637 728 481	17 409 206
Impayés	3 202 751	8 544 753	12 080	-	24 866 338	36 625 922	-
Créances- assurance matériel en leasing	78 647	26 091	-	-	902	105 640	-
Créances- factures à établir	176 827	5 120	-	-	408	182 355	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(2 899 387)	(369 656)	(20)	-	(108 766)	(3 377 829)	-
Contrats en instance de mise en force	4 278 372	-	-	-	-	4 278 372	-
CREANCES LEASING	549 703 168	72 407 890	24 449	-	53 409 311	675 544 818	17 409 206
Avances reçues (*)	(3 418 928)	-	-	-	(63 710)	(3 482 638)	-
ENCOURS GLOBAL (**)	546 284 240	72 407 890	24 449	-	53 345 601	672 062 180	17 409 206
ENGAGEMENTS HORS BILAN	13 025 375	64 982	-	-	-	13 090 357	-
TOTAL ENGAGEMENTS	559 309 615	72 472 872	24 449	-	53 345 601	685 152 537	17 409 206
Produits réservés	-	-	(1 179)	-	(4 822 520)	(4 823 699)	-
Provisions à base individuelle	-	-	(2 423)	-	(40 179 562)	(40 181 985)	-
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(1 305 731)	(1 305 731)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(3 602)	-	(46 307 813)	(46 311 415)	-
Provisions à base collective	(12 702 897)	-	-	-	-	(12 702 897)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(12 702 897)	-	-	-	-	(12 702 897)	-
ENGAGEMENTS NETS	546 606 718	72 472 872	20 847	-	7 037 788	626 138 225	17 409 206
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			0,00%	0,00%	7,94%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,00%	0,00%	7,79%		
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			14,73%	-	86,81%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)
(**) Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

- **Note rectificative de la note 11 « autres actifs » :**

11.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2024 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	439 665	-	439 665	-
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	324 801	-	324 801	-
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	540 696	3 375	544 071	104
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	222 104	7 139	229 243	125
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	198 335	5 763	204 098	825
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	285 083	4 408	289 491	1 503
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	214 867	14 227	229 094	-
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	439 622	8 662	448 284	560
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	25 358	1 860	27 218	-
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	199 298	2 260	201 558	180
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	15 000	-	15 000	-
FE de l'emprunt PROPARCO	493 803	-	493 803	339 960	84 056	424 016	69 787
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	121 522	28 459	149 981	25 195
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	419 902	52 953	419 902	23 400
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 239	-	383 239	180 531	76 953	257 484	125 755
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	62 505	18 166	80 671	12 709
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	36 835	10 496	47 331	12 983
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	383 587	-	383 587	111 514	83 574	195 088	188 499
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023	553 527	-	553 527	145 632	145 667	291 299	262 228
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023/2	547 242	-	547 242	26 673	126 160	152 833	394 409
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/1	-	333 108	333 108	-	68 447	68 447	264 661
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/2	-	343 753	343 753	-	-	-	343 753
TOTAUX	6 089 390	676 861	6 766 251	4 349 905	742 625	5 039 575	1 726 675

4.3.2. Engagements financiers au 31/12/2024

(en Dinars)

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	13 090 357	banques				
* Autres garanties						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur titre non libéré						
g) Engagement par signature	66 627 172	clients				
Total	79 717 529					
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	66 627 172	banques				
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques	1 908 732	clients				
* Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	142 969 833	clients				
Total	211 505 737					
3- Engagements réciproques						
* Emprunts obtenus non encore encaissés	65 000 000	banques				
* Crédit consenti non encore versé	4 278 372	banques				
* Opération de portage	151 800	investisseurs				
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total	69 430 172					

4.3.3. Encours des emprunts émis et contractés par l'ATL au 31/12/2024

4.3.3.1. Encours des emprunts obligataires émis par l'ATL au 31/12/2024

Emprunt	Montant de l'emprunt (en DT)	Taux d'intérêt	Type d'amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2024 (en DT)
EO ATL 2017-2-1	3 150 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023	
EO ATL 2017-2-2	5 750 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023	
EO ATL 2017-2-3	8 900 000	7,95%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	02/03/2021	02/03/2025	1 780 000
EO ATL 2018-1-1	5 781 000	8,30%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023	
EO ATL 2018-1-2	15 378 500	TMM+2,20%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023	
EO ATL 2018-1-3	4 251 000	8,50%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	17/07/2021	17/07/2025	850 200
EO ATL 2020-1	40 000 000	10,30%	annuel constant, 5 ans	16/10/2021	16/10/2025	8 000 000
EO ATL 2021-1-1	21 000 000	9,60%	annuel constant, 5 ans	13/01/2023	13/01/2027	12 600 000
EO ATL 2021-1-2	19 000 000	9,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/01/2025	13/01/2029	19 000 000
EO ATL 2022-1-1	18 660 000	10,00%	annuel constant, 5 ans	13/09/2023	13/09/2027	11 196 000
EO ATL 2022-1-2	21 340 000	10,30%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/09/2025	13/09/2029	21 340 000
EO ATL 2023-1-1	53 270 000	10,50%	annuel constant, 5 ans	24/02/2024	24/02/2028	42 616 000
EO ATL 2023-1-2	6 730 000	10,70%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	24/02/2026	24/02/2030	6 730 000
EO ATL 2023-2-1	22 100 000	10,70%	annuel constant, 5 ans	16/10/2024	16/10/2028	17 680 000
EO ATL 2023-2-2	37 900 000	10,90%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	16/10/2026	16/10/2030	37 900 000
EO ATL 2024-1	40 000 000	10,55%	annuel constant, 5 ans	20/05/2025	20/05/2029	40 000 000
EO ATL 2024-2	40 000 000	10,35%	annuel constant, 5 ans	27/01/2026	27/01/2030	40 000 000
Total						259 692 200

4.3.3.2. Encours des emprunts bancaires contractés par l'ATL au 31/12/2024

- Emprunts bancaires au 31/12/2023

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2024 (En mDT)
ATTIJARI 2020	TMM+2,25%	trimestriel, amortissement constant, 5 ans	28/03/2021	28/12/2025	400 000
ATTIJARI 2021	TMM+2,25%	trimestriel, amortissement constant, 5 ans	28/03/2022	28/12/2025	2 000 000
ATTIJARI 2024	10,21%	trimestriel, amortissement constant, 5 ans	31/07/2024	30/04/2029	4 500 000
BIAT 2020	TMM+3%	trimestriel, amortissement constant, 7 ans, 2 ans de grâce	19/03/2021	19/12/2027	5 714 286
STB 2020	TMM+3%	trimestriel, amortissement constant, 5 ans	28/02/2021	30/11/2025	1 000 000
QNB	TMM + 2%	trimestriel, amortissement constant, 5 ans	30/11/2024	31/08/2029	19 000 000
CITI BANK	TMM + 1,75%	Crédit Court Terme	19/08/2024	25/06/2025	50 000 000
Total					82 614 286

- Emprunts extérieurs au 31/12/2024

Libellé	Taux	Amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance	Encours au 31/12/2024(En mDT)
BIRD 3	TMM+1,75%	semestriel amortissement constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2016	15/07/2027	1 335 330
BIRD 4	TMM+1,75%	semestriel amortissement constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/07/2016	15/01/2028	775 448
BIRD 5	TMM+1,75%	semestriel amortissement constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2018	15/07/2029	1 666 667
BIRD 6	TMM+1,75%	semestriel amortissement constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2019	15/07/2030	2 200 000
SANAD	3,50%	semestriel, amortissement constant, 5 ans, 1 an de grâce	05/01/2022	05/01/2026	11 069 669
BERD 3	3,00%	semestriel, amortissement constant, 5 ans, 18 mois de grâce	16/08/2021	16/02/2026	5 534 833
GGF 2	3,52%	semestriel, amortissement constant, 7 ans, 18 mois de grâce	15/03/2021	15/03/2026	7 116 230
KFW	4,75%	semestriel, amortissement constant, 10 ans , 3 ans grâce	15/05/2021	15/11/2030	51 565 533
PROPARCO	3,60%	semestriel, amortissement constant, 5 ans, 1 an de grâce	15/08/2021	15/02/2026	16 604 500
Total					97 868 210

4.3.4. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

(en Dinars)

Produits	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Charges	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Soldes	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Revenus de Leasing	86 995 281	79 858 683	70 660 613	Charges financières nettes	(41 112 719)	(39 268 868)	(35 982 373)				
Intérêts de retard	3 075 161	3 212 840	3 323 351								
Variation des produits réservés	(749 832)	(314 087)	1 373 270								
Autres produits sur opérations de leasing	2 773 806	2 403 977	2 513 725								
Autres produits d'exploitation	531 924	395 163	315 797								
Produits d'exploitation	92 626 340	85 556 576	78 186 756	Total des charges nettes financières	(41 112 719)	(39 268 868)	(35 982 373)	Marge commerciale	51 513 621	46 287 708	42 204 383
Marges commerciale (PNB)	51 513 621	46 287 708	42 204 383	Charges de personnel	(12 291 233)	(11 217 521)	(10 146 215)				
Produits des placements	4 376 503	4 231 455	4 183 312	Autres charges d'exploitation	(3 857 058)	(3 856 536)	(3 805 497)				
Sous Total	55 890 124	50 519 163	46 387 695	Sous Total	(16 148 291)	(15 074 057)	(13 951 712)	Excédent Brut d'Exploitation	39 741 833	35 445 106	32 435 983
Excédent Brut d'Exploitation	39 741 833	35 445 106	32 435 983	Dotations aux amortissements	(660 508)	(625 258)	(545 627)				
Reprise sur provisions sur créances				Dotations aux provisions sur créances	(1 961 914)	(3 815 260)	(8 288 810)				
Reprise sur provisions sur titres	537 243	437 570	186 520	Dotations aux provisions sur titres	(77 525)	(443 582)	(239 506)				
Reprise sur provisions sur risques	394 170	936 589	907 994	Dotations aux provisions sur risques divers	(1 045 801)	(600 000)	(527 945)				
Récupération de créances passées en pertes				Pertes sur provisions pour risques	(394 170)	(954 195)	0				
Reprise de provisions suite à la radiation de créances	(2 514 199)	(4 189 514)	(7 188 709)	Pertes sur créances radiées	2 812 204	4 741 426	7 929 956				
Annulation de produits réservés sur créances radiées	(298 005)	(551 911)	(741 247)	Autres pertes ordinaires	(159 426)	(56 915)	(56 624)				
Autres produits ordinaires	811 441	926 789	657 939	Impôt sur les sociétés	(13 003 867)	(9 408 387)	(7 705 684)				
Sous total	38 672 483	33 004 629	26 258 480	Sous Total	(14 491 007)	(11 162 171)	(9 434 240)	Résultat des activités ordinaires	24 181 476	21 842 458	16 824 240
Résultat des activités ordinaires après impôt	24 181 476	21 842 458	16 824 240	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	(2 600 773)	(2 370 651)	(660 487)				
Effet positifs de modification comptable				Effet négatif de modification							
Total	24 181 476	21 842 458	16 824 240	Total	(2 600 773)	(2 370 651)	(660 487)	Résultat net de l'exercice	21 580 703	19 471 807	16 163 753

4.3.5. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2024

(en Dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves spéciales	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2021	32 500 000	25 250 000	3 152 565	29 113 938	1 707 474	6 000 000	1 611 754	11 333 149	110 668 880
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 760 193)			1 760 193		-
Affectations décidées par l'AGO du 07/04/2022			735 255		200 000		3 897 894	(4 833 149)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 07/04/2022								(6 500 000)	(6 500 000)
Résultat net de l'exercice 2022								16 163 753	16 163 753
Solde au 31/12/2022	32 500 000	25 250 000	3 887 820	27 353 745	1 907 474	6 000 000	7 269 841	16 163 753	120 332 633
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(607 220)			607 220		-
Affectations décidées par l'AGO du 29/03/2023			1 202 041	4 000 000	200 000		1 986 712	(7 388 753)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 29/03/2023								(8 775 000)	(8 775 000)
Résultat net de l'exercice 2023								19 471 807	19 471 807
Solde au 31/12/2023	32 500 000	25 250 000	5 089 861	30 746 525	2 107 474	6 000 000	9 863 773	19 471 807	131 029 440
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(437 570)			437 570		-
Affectations décidées par l'AGO du 25/04/2024			1 488 658	6 000 000	300 000		11 683 149	(19 471 807)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 25/04/2024							(9 750 000)		(9 750 000)
Résultat net de l'exercice 2024								21 580 701	21 580 701
Solde au 31/12/2024	32 500 000	25 250 000	6 578 519	36 308 955	2 407 474	6 000 000	12 234 492	21 580 701	142 860 141
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(3 037 243)			3 037 243		-
Affectation approuvée par l'AGO du 23/04/2025			1 842 622	6 250 000	300 000		1 813 079	(10 205 701)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 23/04/2025								(11 375 000)	(11 375 000)
Soldes au 31 décembre 2024 après affectation	32 500 000	25 250 000	8 421 141	39 521 712	2 707 474	6 000 000	17 084 814	-	131 485 141

4.3.6. Affectation des résultats des trois derniers exercices

(en Dinars)	2024	2023	2022
Bénéfice disponible	21 580 701	19 471 807	16 163 753
Report à nouveau	15 271 736*	10 301 343**	7 877 061***
Bénéfice à répartir	36 852 437	29 773 150	24 040 814
Réserve légale (5%)	1 842 622	1 488 658	1 202 041
Bénéfice net à répartir	35 009 815	28 284 492	22 838 773
Dotation pour fonds social	300 000	300 000	200 000
Réserves ordinaires			
Réserves pour réinvestissements exonérés	6 250 000	6 000 000	4 000 000
Réserves extraordinaires			
Bénéfice net distribuable	28 459 815	21 984 492	18 638 773
Dividendes	11 375 000	9 750 000	8 775 000
Report à nouveau	17 084 815	12 234 492	9 863 773

*L'AGO du 23/04/2025 a décidé de réaffecter un montant de 537 243 D du poste « réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles » au poste « résultats reportés »

**L'AGO du 25/04/2024 a décidé de réaffecter un montant de 433 570D du poste « réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles » au poste « résultats reportés »

***L'AGO du 29/03/2023 a décidé de réaffecter un montant de 607 220D du poste « réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles » au poste « résultats reportés »

4.3.7. Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

(en Dinars)	2024	2023	2022
Revenus de Leasing	89 320 609	82 757 437	75 357 235
Produits nets de leasing	55 358 199	50 124 001	46 071 898
Résultat d'exploitation	36 533 327	30 380 971	23 928 609
Capital social	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Nombre d'actions	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Résultat d'exploitation par action	1,124	0,935	0,736
Produits nets par action	1,703	1,542	1,418

4.3.8. Evolution du bénéfice net

	2024	2023	2022
Bénéfice avant impôt (en Dinars)	37 185 342	31 250 845	24 529 924
Bénéfice net d'impôt (en Dinars)	21 580 701	19 471 807	16 163 753
Capital social (en Dinars)	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Nombre d'actions	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Bénéfice par action avant impôt (en Dinars)	1,144	0,962	0,755
Bénéfice par action net d'impôt (en Dinars)	0,664	0,599	0,497
Bénéfice avant impôt / Capital social	114,42%	96,16%	75,48%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	66,40%	59,91%	49,73%

4.3.9. Evolution des dividendes

	2024	2023	2022
Dividendes (en Dinars)	11 375 000	9 750 000	8 775 000
Dividende par action (en Dinars)	0,350	0,300	0,270
% du nominal	35,00%	30,00%	27,00%
Date de paiement	20/06/2025	20/06/2024	15/06/2023

4.3.10. Evolution de la marge brute d'autofinancement

(en Dinars)	2024	2023	2022
Bénéfice net	21 580 701	19 471 807	16 163 753
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	660 508	625 258	545 627
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	3 007 715	4 432 866	7 908 761
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	(459 718)	6 012	52 986
Marge brute d'autofinancement	24 789 206	24 535 943	24 671 127

4.3.11. Indicateurs de gestion et Ratios

Indicateurs de gestion

(en Dinars)	2024	2023	2022
Résultat net de la période	21 580 701	19 471 807	16 163 753
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme	650 177 685	581 468 233	552 600 023
Fonds propres (avant résultat net)	121 279 439	111 557 634	104 168 880
Capitaux propres avant affectation	142 860 140	131 029 441	120 332 633
Créances issues d'opérations de leasing	616 530 505	555 552 403	531 233 864
Engagements (bilans et hors bilans)	685 152 537	640 282 293	620 245 136
Créances classées	53 370 051	53 133 597	56 829 001
Produits réservés	4 823 699	4 371 871	4 609 695
Total Provisions clients (y compris provisions collectives)	54 190 613	54 742 898	55 117 152
Emprunts et ressources spéciales	456 053 112	455 174 141	397 009 855
Charges financières	41 112 719	39 268 868	35 982 373
Charges du personnel	12 291 233	11 217 521	10 146 215
Autres charges d'exploitation	3 857 058	3 856 536	3 805 497
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	660 508	625 258	545 627
Total charges d'exploitation*	16 808 799	15 699 315	14 497 339
Produits nets	55 358 199	50 124 001	46 071 898
Total brut des créances	672 062 180	611 615 193	586 519 372
Total bilan	704 576 079	677 690 852	623 743 071
Total des produits de Leasing	92 094 415	85 161 414	77 870 959
Dettes envers la clientèle	3 482 638	3 051 976	4 441 340
Placements à long terme	33 647 180	25 915 830	21 366 159

* Charges du personnel + Autres charges d'exploitation + Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées

Ratios propres aux sociétés de leasing

	2024	2023	2022
Fonds propres / Engagements	17,7%	17,4%	16,8%
Taux de créances classées	7,94%	8,70%	9,70%
Ratio des actifs non performants	7,79%	8,30%	9,16%
Ratio de couverture des créances classées	86,77%	88,58%	85,40%
Créances classées / (Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme)	8,2%	9,1%	10,3%
Ratio des fonds propres selon la circulaire 91-24 de la BCT	17,6%	18,2%	18,6%

Ratios de structure

	2024	2023	2022
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	20,3%	19,3%	19,3%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	64,7%	67,2%	63,6%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	87,5%	82,0%	85,2%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances issues d'opérations de leasing	74,5%	82,5%	75,6%

Ratios de gestion

	2024	2023	2022
Charges du personnel / Produits nets	22,2%	22,4%	22,0%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	45,6%	44,9%	44,2%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation / Produits nets)	30,4%	31,3%	31,5%

Ratios de rentabilité

	2024	2023	2022
ROE (Résultat net / Fonds propres avant résultat)	17,8%	17,5%	15,5%
ROA (Résultat net / Total Bilan)	3,1%	2,9%	2,6%
Résultat net / Produits nets	39,0%	38,8%	35,1%
Total produits de Leasing / Créances issues d'opérations de leasing	14,9%	15,3%	14,7%
Produits nets / Total Bilan	7,9%	7,4%	7,4%

4.4. Renseignements sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024, ne s'accroissent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises, en ce qui concerne :

- Le traitement de la participation SARI qui enfreint les dispositions de la NC 36 relative aux participations dans des entreprises associées. En effet, malgré la détention de la société « ATL » de 30% dans le capital de la société SARI et sa représentation dans le conseil d'administration de ladite société, cette dernière n'est pas considérée en tant qu'entreprise associée.

Par ailleurs, les notes aux états financiers consolidés ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment:

- Une note portant sur les raisons qui font qu'une société détenue à raison de 30%, par la société « ATL » n'est pas considérée en tant qu'entreprise associée et ce, conformément aux dispositions de la NC 36 relative aux participations dans des entreprises associées.
- Une note portant sur les contrats de location simple concernant les biens loués par la société en tant que bailleur conformément aux dispositions du paragraphe 53 de la NC 41 relative aux contrats de location.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025 et suivants.

4.4.1. Bilans consolidés au 31/12/2024

<i>(en dinars)</i>	Notes	2024	2023
ACTIF			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	11 973 269	7 635 758
Placements à court terme	6	33 761 431	76 220 068
Créances issues d'opérations de leasing	7	616 748 942	555 095 813
Placements à long terme	8	31 651 180	23 919 831
Valeurs immobilisées	9 & 10	21 104 474	14 898 267
Autres actifs	11	6 371 127	9 118 604
Total de l'actif		721 610 423	686 888 341
PASSIF			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	11 570	12 315
Emprunts et dettes rattachées	13	471 152 446	462 918 492
Dettes envers la clientèle	14	3 482 638	3 051 976
Fournisseurs et comptes rattachés	15	84 771 015	75 092 635
Autres passifs	16	18 573 775	14 556 710
Total du passif		577 991 444	555 632 129
CAPITAUX PROPRES			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves consolidées		89 001 767	78 776 002
Résultat consolidé		22 111 702	19 975 764
Total des capitaux propres	17	143 613 469	131 251 766
Part des minoritaires dans les réserves		4 446	3 436
Part des minoritaires dans le résultat		1064	1010
Total des capitaux propres et part des minoritaires		143 618 979	131 256 212
Total Passifs et capitaux propres et part des minoritaires		721 610 423	686 888 341

4.4.2. Etat des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2024

<i>(en dinars)</i>	Notes	2024	2023
ENGAGEMENTS DONNES			
Accords de financement prêt à mettre en force		13 090 357	28 667 103
Autres Engagements donnés	46.1	66 627 172	75 052 582
Total des engagements donnés		79 717 529	103 719 685
ENGAGEMENTS RECUS			
Hypothèques reçues		1 908 732	2 674 769
Garanties reçues d'établissements bancaires	46.2	66 627 172	75 586 873
Intérêts à échoir sur crédits leasing		142 969 833	131 417 866
Total des engagements reçus		211 505 737	209 679 508
ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
Emprunts obtenus non encore encaissés		65 000 000	69 000 000
Crédits consentis non encore versés		4 278 372	2 699 250
Opérations de portage		151 800	151 800
Total des engagements réciproques		69 430 172	71 851 050

4.4.3. Etat de résultat consolidé au 31/12/2024

<i>(en dinars)</i>	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		89 255 568	82 611 063
Revenus des opérations de Location Longue Durée		5 058 459	3 567 609
Autres produits sur opérations de leasing		2 770 462	2 397 477
Total des produits de leasing	18	97 084 489	88 576 149
Charges financières nettes	19	(42 339 030)	(40 065 002)
Coût des opérations de Location Longue Durée		(690 383)	(1 549 870)
Produits des placements	20	4 376 503	4 235 413
PRODUITS NETS		58 431 579	51 196 690
Autres produits d'exploitation	21	502 592	361 259
Charges de personnel	22	(12 744 043)	(11 588 330)
Autres charges d'exploitation	23	(4 406 988)	(3 995 348)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(2 132 147)	(625 258)
Total Charges d'Exploitation		(18 780 586)	(15 847 677)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		39 650 993	35 349 013
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(3 090 715)	(4 432 866)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	459 718	(6 012)
RESULTAT D'EXPLOITATION		37 019 996	30 910 135
Autres gains ordinaires	27	1 015 767	926 796
Autres pertes ordinaires	28	(159 426)	(56 915)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		37 876 336	31 780 016
Impôt sur les bénéfices	29	(13 162 796)	(9 432 591)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		24 713 540	22 347 425
Eléments extraordinaires	30	(2 600 773)	(2 370 651)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		22 112 766	19 976 774
Part des minoritaires	30	(1 064)	(1 010)
RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		22 111 702	19 975 764

4.4.4. Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2024

<i>(en dinars)</i>	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements provenant des clients de leasing		484 118 941	441 561 262
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(424 848 141)	(381 298 577)
Encaissements autres que leasing	31	2 523 196	5 252 934
Décaissements autres que leasing		(9 725 722)	(10 707 301)
Décaissements au personnel		(6 180 481)	(6 397 390)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(19 115 028)	(17 728 431)
Acquisition / Cession de placements à court terme		42 500 000	(32 500 000)
Intérêts perçus	32	2 269 689	2 160 744
Intérêts payés	33	(41 016 107)	(35 978 335)
Impôts sur le résultat payés	34	(13 123 719)	(11 633 715)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		17 402 629	(47 268 809)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Dividendes reçus sur placements à long terme	35	255 006	255 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	36	37 468	44 950
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	37	(10 250 000)	(4 000 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	38	3 259 550	-
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	39	(8 848 279)	(2 490 539)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	40	308 083	512 187
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(15 238 172)	(5 678 402)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés	41	(9 749 964)	(8 774 962)
Encaissements provenant des emprunts	42	248 312 425	264 417 439
Remboursement des emprunts	43	(236 388 661)	(209 885 218)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		2 173 800	45 757 259
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		4 338 257	(7 189 952)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		7 623 443	14 813 394
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	44	11 961 700	7 623 443

4.4.5. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2024

Arab Tunisian Lease

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31 décembre 2024

(Montants exprimés en dinars)

Note 1 : Présentation du groupe

(a)- Présentation du groupe

Le groupe « ATL » est composé par deux sociétés :

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahra

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31/12/2024, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK	12 999 920	12 999 920	40,00%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	3 616 171	3 616 171	11,13%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
DRISS MOHAMED SADOK	1 284 770	1 284 770	3,95%
SEFINA SICAF	1 275 539	1 275 539	3,92%
ASSURANCE AMI	817 154	817 154	2,51%
PIRECO	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
FCP OPTIMA	635 196	635 196	1,95%
LA STRAMICA	484 000	484 000	1,49%
SELLAMI MOHSEN	390 778	390 778	1,20%
KAMOUN HABIB	349 027	349 027	1,07%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 530 524	6 530 524	20,09%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

La Société « ATL LOCATION LONGUE DURÉE » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée le 24 Octobre 2019, avec un capital initial de 1.000.000 dinars, divisé en 1000.000 actions de 1 dinars chacune entièrement libérées.

L'assemblée générale de la société ATLLD tenue en date du 28/03/2023 a décidé d'augmenter le capital de la société de 1 million de dinars pour le porter à 2 000 000 dinars divisé en 2 000 000 actions entièrement libérées.

La société a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

(b)- Participations et organigramme du groupe

La société Arab Tunisian lease détient 1 996 000 actions sur 2 000 000 actions formant le capital de la société « ATL-LLD », soit un pourcentage de participation de 99,8%.

ATL détient 99,8% des droits de vote de "ATL LLD".

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1- Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Arab Tunisian Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
ATL-LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

2.2- Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3- Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

■ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

■ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe

■ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

(a)- Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

(b)- Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers consolidés annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers consolidés, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 4 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c)- Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 4 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 4 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 4 (c-12)].

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers consolidés peuvent être résumés comme suit :

(a)- Bases de mesure

Les états financiers consolidés annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b)- Unité monétaire

Les états financiers consolidés de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c)- Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

► Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

Classes	Actifs	Taux de la provision
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
 - de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
 - de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
 - de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.
- Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :
- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
 - Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
 - Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3-Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêt des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

► **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1er de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 et par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet de déterminer pour chaque groupe de contreparties un taux de migration moyen observé au cours des années antérieures. Les taux de migration historiques du groupe des contreparties sont majorés par des taux prédéfinis par secteur. La société détermine par la suite le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les années antérieures à l'année N à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties. Ce calcul se fait hors agios réservés.

Par référence aux taux de provisionnement moyen d'un groupe de contrepartie observé durant les années antérieures, la direction générale doit se prononcer sur les taux de provisions à retenir pour le calcul des provisions collectives. Ces taux ne doivent en aucun cas être inférieurs aux taux de provisionnement minimum. L'application des taux de provisionnement inférieurs aux taux minimaux doit être motivée et autorisée par la banque centrale de Tunisie.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

● **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

● Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

● Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputées en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -Effets des variations des cours des monnaies étrangères.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, des dites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

Rubrique	durées d'utilité en année	Taux d'amortissement
- Logiciels	3 ans	33,3%
- Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	3 ans	33,3%
- Agencements, aménagements et installations	10 an	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

-Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

► **Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

► **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

-Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;

-Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;

-Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – Résultat par action, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :

- Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,

- Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

(c-15)- Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Note 4 : Faits marquants de la période :

L'exercice clos le 31 décembre 2024 été marqué par les faits suivants :

- Au 31/12/2024, les créances de leasing affichent une augmentation de 11% suite à une augmentation des mises en force de la période de 15%.

- En 2024, la société a contractée des ressources pour 235 900 Mdt réparties comme suit :

Des crédits à moyen terme pour 35 000 Mdt

Des emprunts obligataires pour 80 000 Mdt

Des crédits à court terme pour 120 900 Mdt

ATL continue à maîtriser son coût de ressources qui s'élève à 9,4% contre 9,6% à fin 2023

- Au 31/12/2024, les intérêts su opération de leasing s'élèvent à 88 320 mdt contre 82 757 Mdt, soit une augmentation de 6 563 Mdt (8%). Ceci est dû à une augmentation des mises en forces de 15%.

- Les éléments indiqués ci-dessus ont permis à l'ATL d'augmenter son résultat net de 11% .

- Pour les indicateurs prudentiels, le taux de couverture s'élève à 86,8% à fin 2024 contre 88,6% à fin 2023.

Note 5 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2024 un montant de 11 973 269 DT contre 7 635 758 DT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en Banques	11 943 207	7 593 944
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	29 662	41 414
Avoirs en Caisses	79	79
Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	11 973 269	7 635 758

Note 6 : Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 33 761 431 DT au 31 Décembre 2024 contre 76 220 068, au 31 Décembre 2023. Il s'agit de certificat de dépôts.

	31/12/2024	31/12/2023
Certificats de dépôt au nominal	34 000 000	76 500 000
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	(238 569)	(279 932)
Total	33 761 431	76 220 068

Note 7 : Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2024, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 616 748 942 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Créances sur contrats mis en force		671 484 882	611 511 333
Encours financiers	7.1	637 432 842	580 200 831
Impayés		36 625 922	34 308 784
Créances- assurance matériel en leasing		105 640	105 649
Créances- factures à établir		696 429	707 668
Valeurs à l'encaissement		1 877	(560 508)
Intérêts échus différés		(3 377 828)	(3 251 091)
Créances sur contrats en instance de mise en force		4 278 372	2 699 250
Total brut des créances leasing	7.2	675 763 254	614 210 583
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(41 487 716)	(42 695 121)
Provisions collectives	7.2	(12 702 897)	(12 047 777)
Produits réservés	7.2	(4 823 699)	(4 371 871)
Total net des créances leasing		616 748 942	555 095 813

7.1- Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2024 la somme de 637 432 842 DT contre 580 200 831 DT au 31 Décembre 2023.

Par rapport au 31 décembre 2023, les encours financiers ont enregistré une augmentation nette de 57 232 011 DT expliqué comme suit :

Le détail se présente comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2023	1 704 308 597	(1 124 107 766)	580 200 831
Capital amorti des anciens contrats	-	(200 059 356)	(200 059 356)
Ajouts de la période	381 029 770	(93 102 766)	287 927 004
Investissements (Nouveaux contrats)	368 022 142	(91 204 011)	276 818 131
Relocations	13 007 628	(1 898 755)	11 108 873
Retraits de la période	(257 290 458)	226 654 821	(30 635 637)
Cessions à la valeur résiduelle	(177 861 208)	177 860 943	(265)
Cessions anticipées	(42 688 197)	29 773 026	(12 915 171)
Transferts (cessions)	(8 466 407)	4 404 374	(4 062 033)
Radiations	(4 131 665)	3 735 401	(396 264)
Relocations	(24 142 981)	10 881 077	(13 261 904)
Soldes au 31 décembre 2024	1 828 047 909	(1 190 615 067)	637 432 842

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Paiements minimaux sur contrats actifs	768 947 524	705 056 992
à recevoir dans moins d'1 an	307 025 190	285 060 338
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	458 604 131	416 536 397
à recevoir dans plus de 5 ans	3 318 203	3 460 257
Produits financiers non acquis	(142 969 833)	(131 417 866)
Investissement net dans les contrats actifs	(1) 625 977 691	573 639 126
à recevoir dans moins d'1 an	72 147 370	219 670 645
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	70 314 310	350 726 192
à recevoir dans plus de 5 ans	212 513	3 242 289
Valeurs résiduelles	(2) 458 136	611 323
Contrats suspendus en contentieux	(3) 10 997 014	5 950 382
Total	637 432 842	580 200 831

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Bâtiment et travaux publics	45 159 742	46 820 523
Industrie	93 201 627	85 108 184
Tourisme	120 110 309	90 575 030
Commerce et services	310 054 760	296 948 631
Agriculture	68 906 403	60 748 462
Total	637 432 842	580 200 831

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Equipements	23 102 980	24 471 481
Matériel roulant	528 400 461	464 725 013
Matériel spécifique	67 486 787	66 341 762
Sous Total	618 990 228	555 538 256
Immobilier	18 442 614	24 662 574
Total Net	637 432 842	580 200 831

7.2- Analyse et classification des créances sur la clientèle:

	ANALYSE PAR CLASSE DE RISQUE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A : Actifs courants	B 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 : Actifs incertains	B 3 : Actifs préoccupants	B 4 : Actifs compromis		
Encours financiers	544 568 442	64 201 582	12 389	-	28 650 429	637 432 842	17 409 206
Impayés	3 202 751	8 544 753	12 080	-	24 866 338	36 625 922	-
Créances- assurance matériel en leasing	78 647	26 091	-	-	902	105 640	-
Créances- factures à établir	690 902	5 120	-	-	408	696 430	-
Valeurs à l'encaissement	1 877	-	-	-	-	1 877	-
Intérêts échus différés***	(2 899 387)	(369 656)	(20)	-	(108 766)	(3 377 829)	-
Contrats en instance de mise en force	4 278 372	-	-	-	-	4 278 372	-
CREANCES LEASING	549 921 604	72 407 890	24 449	-	53 409 311	675 763 254	17 409 206
Avances reçues (*)	(3 546 348)	-	-	-	63 710	(3 482 638)	-
ENCOURS GLOBAL (**)	546 375 256	72 407 890	24 449	-	53 473 021	672 280 616	17 409 206
ENGAGEMENTS HORS BILAN	17 303 747	64 982	-	-	-	17 368 729	-
TOTAL ENGAGEMENTS	563 679 003	72 472 872	24 449	-	53 473 021	689 649 345	17 409 206
Produits réservés	-	-	(1 179)	-	(4 822 520)	(4 823 699)	-
Provisions à base individuelle	-	-	(2 423)	-	(40 179 562)	(40 181 985)	-
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(1 305 731)	(1 305 731)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(3 602)	-	(46 307 813)	(46 311 415)	-
Provisions à base collective	(12 702 897)	-	-	-	-	(12 702 897)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(12 702 897)	-	-	-	-	(12 702 897)	-
ENGAGEMENTS NETS	550 976 106	72 472 872	20 847	-	7 165 208	630 635 033	17 409 206
Ratio des actifs bilanciels non performants (B2, B3 et B4)			0,00%	0,00%	7,95%		
					7,96%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,00%	0,00%	7,75%		
					7,76%		
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			14,73%	-	86,60%		
					86,57%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilanciels non performants

(***) inclus 1 923 526 dinars d'agios réservés constitués conformément à la méthode énoncée par le conseil national de la comptabilité

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2024 à 86,57 % contre 88,58% au 31 Décembre 2023.

Le ratio de couverture des actifs bilanciels non performants s'établit au 31/12/2024 à 7,96% contre 8,69% au 31/12/2023.

Le ratio des actifs non performants s'établit au 31/12/2024 à 7,76% contre 8,3% au 31/12/2023.

L'article 10 bis de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 telque modifié et complété par les circulaires n° 2022-02 du 04/03/2022 , n°2023-02 du 24/02/2023,n°2024-01 du 19/01/2024 et n°2025-01 du 29/01/2025 a instauré une nouvelle méthodologie pour le calcul des provisions collectives qui doivent être appliquée par les banques et les établissements financiers.

L'ATL s'est confirmée à cette méthode et le stock de provision collective totalise 12 703 KDT au 31/12/2024 contre 12 047 KDT au 31/12/2023, soit une dotation complémentaire de 656 KDT.

Note 8 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2024, à 31 651 180 DT contre 23 919 831 DT au 31 Décembre 2023. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille investissement (1)	8.1	39 241 711	30 885 198
Participations directes		20 274 875	21 631 119
Participations en portage		151 800	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		18 815 036	9 102 279
Créances rattachées (2)		204 856	145 981
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		110 749	51 873
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 764
Total brut		39 446 567	31 031 179
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(2 223 828)	(1 039 939)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(5 328 414)	(5 828 265)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		31 651 180	23 919 831

8.1- Portefeuille investissement

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2024, à 31 537 668 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Valeur nominale	Coût unitaire	% part	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					20 274 875	(2 223 830)	18 051 045
ATI	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(166 055)	-
SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 757)	(1)
FCPR *PHENICIA SEED FUND	500	848	790,128	5,04%	395 064	(234 468)	160 596
FCPR PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(129 550)	370 450
SENEB SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	-
UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
SICAR INVEST	30 000	10	10,000	3,00%	300 000	-	300 000
CLINIQUE LES PINS	100 000	10	5,000	6,71%	500 000	(500 000)	-
CARTHAGO SANTAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
FCPR CAPITALEASEFUND1	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	162,500	3,33%	6 500 000	-	6 500 000
Société T-PAP	400 000	1	10,000	0,00%	4 000 000	-	4 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	-
STE NOUR EL KANTAQUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					17 965 036	(5 328 413)	13 449 023
FG2 SICAR INVEST					850 000	(812 400)	37 600
FG3 SICAR INVEST					1 750 000	-	1 750 000
FG3 ATD SICAR					460 000	(460 000)	-
FG4 ATD SICAR					1 500 006	(1 463 484)	36 522
FG5 ATD SICAR					2 772 000	(1 872 000)	900 000
FG6 ATD SICAR					983 030	(720 530)	262 500
FG7 ATD SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG SOFIA SICAR					1 000 000	-	1 000 000
FG8 ATD SICAR					6 000 000	-	6 000 000
FG9 ATD SICAR					2 500 000	-	2 500 000
Total	992 918	2 581	2 608		39 241 711	(7 704 043)	31 537 668

(**) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 Décembre 2024, la somme de 19 297 922 DT et se présentent comme suit :

	FG2 SICAR INVEST	FG3 SICAR INVEST	FG3 ATD SICAR	FG4 ATD SICAR	FG5 ATD SICAR	FG6 ATD SICAR	FG7 ATD SICAR	FG SOFIA SICAR	FG8 ATD SICAR	FG9 ATD SICAR	Total au 31/12/2024.
Année de libération :	2008	2012	2008	2009	2010	2011	2020	2020	2024	2024	
Participations en rétrocession	850 000	1 750 000	460 000	500 000	2 772 000	983 030	800 000	800 253	4 800 550	2 000 000	15 715 833
Autres participations ciblées	-	-	-	1 000 006	-	-	-	-	-	-	1 000 006
Placements	11 733	-	-	-	-	-	213 863	200 000	1 259 840	499 893	2 185 329
Débiteurs divers	37 658	-	-	-	-	-	-	4 704	12 015	-	54 377
Disponibilités en Banques	817	-	20	-	-	338 046	64	3 298	79	52	342 376
Total des emplois	900 208	1 750 000	460 020	1 500 006	2 772 000	1 321 076	1 013 927	1 008 255	6 072 484	2 499 945	19 297 922
Dotations remboursables	850 000	1 750 000	460 000	1 500 006	2 772 000	983 030	1 000 000	1 000 000	6 000 000	2 500 000	18 815 036
Excédents antérieurs en instance	1 482	-	20	(1 169)	(74)	-	-	-	-	-	259
Excédent de l'exercice	1 138	-	-	(119)	(48)	338 046	13 928	7 178	72 483	(55)	432 551
Créditeurs divers	47 588	-	-	-	-	-	-	1 078	-	-	48 666
Impôts, retenus à la source	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	-	-	-	1 288	122	-	-	-	-	-	1 410
Total des ressources	900 208	1 750 000	460 020	1 500 006	2 772 000	1 321 076	1 013 928	1 008 256	6 072 483	2 499 945	19 297 922

(a) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2024 se détaille comme suit :

Plus-values de rétrocession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits nets des placements	1 138	-	-	-	-	338 204	13 964	7 227	72 650	-	433 183
Dividendes	727	-	-	-	-	-	-	-	-	-	727
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	14 088	60 073	-	74 161
Plus-values de cession	-	-	-	-	-	338 204	13 964	-	12 577	-	364 745
Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	(7 551)	-	-	(7 551)
Plus-values latentes	411	-	-	-	-	-	-	690	-	-	1 101
Services bancaires & assimilés	-	-	-	(119)	(48)	(158)	(36)	(49)	(167)	(55)	(632)
Excédent de l'exercice	1 138	-	-	(119)	(48)	338 046	13 928	7 178	72 483	(55)	432 551

Note 9 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2024, une valeur nette comptable de 252 634 DT contre 87 862 DT au 31 Décembre 2023. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	755 076	235 040		990 116	(667 214)	(70 268)	(737 482)	252 634	
TOTAUX		755 076	235 040		990 116	(667 214)	(70 268)	(737 482)	252 634	

Note 10 : Immobilisations corporelles

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2024, une valeur nette comptable de 20 851 842 DT contre 14 810 405 DT au 31 Décembre 2023. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250	-	-	14 250					14 250
Constructions	5% & 2%	4 315 806	-	-	4 315 806	(1 892 921)	(84 879)	-	(1 977 800)	2 338 006
Matériel de transport (*)	20,0%	14 184 211	8 371 818	(817 388)	21 738 641	(2 702 828)	(1 708 920)	409 966	(4 001 782)	17 736 859
Equipements de bureau	10,0%	631 730	36 242	(9 302)	658 670	(508 851)	(31 970)	9 289	(531 532)	127 138
Matériel informatique	33,3%	1 095 050	49 128	(4 077)	1 140 101	(933 950)	(101 243)	4 077	(1 031 115)	108 986
Installations générales	10,0%	1 806 236	11 957	(5 063)	1 813 130	(1 222 722)	(115 107)	4 903	(1 332 925)	480 205
Matériels de sécurité	20,0%	38 090	36 248	-	74 338	(15 195)	(14 245)	-	(29 440)	44 898
Immob en cours		1 500	-	-	1 500					1 500
TOTAUX		22 086 873	8 505 393	(835 830)	29 756 436	(7 276 467)	(2 056 364)	428 235	(8 904 594)	20 851 842

Note 11 : Autres actifs

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2024 la somme de 6 371 127 DT contre 9 118 604 DT au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Instrument de couverture	468 423	3 583 472
Prêts et avances au personnel	1 707 305	1 612 699
Échéances à plus d'un an sur prêts	1 387 824	1 271 368
Échéances à moins d'un an sur prêts	319 481	341 331
Avances et acomptes	4 426	4 426
Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	383 937	282 307
Créances immobilisées	423 459	321 829
Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
Charges reportées	1 726 675	1 792 438
Frais d'émission des emprunts	11.1 1 726 675	1 792 438
Etat, impôts et taxes (actif)	525 018	358 259
Report d'impôt sur les sociétés	431 910	292 415
Retenues à la source	131 468	140 014
Moins : provisions	(38 360)	(74 170)
Autres débiteurs	952 806	1 269 478
Fonds de péréquation des changes	-	891 643
Autres débiteurs divers	1 202 172	627 201
Moins : provisions	(249 366)	(249 366)
Comptes de régularisation actif	606 963	219 952
Produits à recevoir	344 022	-
Charges constatées d'avance	259 081	203 410
Compte d'attente à régulariser	3 860	16 542
Total	6 371 127	9 118 604

11.1- Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis au prorata des intérêts courus conformément à la NCT 10.

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2024 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Réversions			VCN
	Début de l'exercice	Additions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Fin de l'exercice	
FE des obligations ATL 2015/2	439 665	-	439 665	439 665	-	439 665	-
FE des obligations ATL 2016/1	324 801	-	324 801	324 801	-	324 801	-
FE des obligations ATL 2017/1	544 175	-	544 175	540 696	3 375	544 071	104
FE des obligations ATL 2017/2	229 368	-	229 368	222 104	7 139	229 243	125
FE des obligations ATL 2017/3	204 923	-	204 923	198 335	5 764	204 099	824
FE des obligations ATL 2018/1	290 994	-	290 994	285 083	4 408	289 491	1 503
FE des obligations ATL 2019/1	229 094	-	229 094	214 867	14 228	229 095	-
FE de l'emprunt BERD1	448 844	-	448 844	439 622	8 662	448 284	560
FE de l'emprunt BERD 2	27 218	-	27 218	25 358	1 860	27 218	-
FE de l'emprunt GGF	201 738	-	201 738	199 298	2 260	201 558	180
FE du CMT ATB	15 000	-	15 000	15 000	-	15 000	-
FE de l'emprunt PROPARGO	493 803	-	493 803	339 960	84 056	424 016	69 787
FE de l'emprunt SANAD 3	175 176	-	175 176	121 522	28 460	149 982	25 194
FE des obligations ATL 2020	443 302	-	443 302	366 949	52 953	419 902	23 400
Frais d'émission des obligations ATL 2021	383 239	-	383 239	180 531	76 953	257 484	125 755
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2022	383 587	-	383 587	111 514	83 574	195 088	188 499
Frais d'émission de l'emprunt GGF	93 380	-	93 380	62 505	18 166	80 671	12 709
Frais d'émission de l'emprunt BERD 3	60 314	-	60 314	36 835	10 496	47 331	12 983
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023	553 527	-	553 527	145 632	145 667	291 299	262 228
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2023/2	547 242	-	547 242	26 673	126 160	152 833	394 409
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/1	-	333 108	333 108	-	68 447	68 447	264 661
Frais d'émission de l'emprunt ATL 2024/2	-	343 753	343 753	-	-	-	343 753
TOTAUX	6 089 390	676 861	6 766 251	4 296 950	742 628	5 039 578	1 726 675

Note 12 : Concours bancaires et dettes rattachées

Ce poste totalise au 31 Décembre 2024 la somme de 11 570 DT contre 12 315 DT au 31 Décembre 2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Banques, découverts	11 570	12 315
Total	11 570	12 315

Note 13 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 471 152 446 DT au 31 Décembre 2024 contre 462 918 492 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Valeur de remboursement des emprunts (1)	455 237 408	446 400 558
Emprunts obligataires	259 692 200	228 237 600
Emprunts auprès des banques & E. F	97 676 999	72 009 525
Emprunts extérieurs	97 868 210	146 153 433
Intérêts post comptés courus (2)	14 861 660	14 766 164
Intérêts courus sur emprunts obligataires	12 482 791	11 999 362
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E. F	1 157 737	1 025 401
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	1 221 132	1 741 401
Contributions à payer au F.P.C (3)	1 053 378	1 751 770
Total général	471 152 446	462 918 492

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

13.1- Valeur de remboursement des emprunts

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 455 237 408 DT au 31 Décembre 2024 contre 446 400 558 DT au 31 Décembre 2023.

Par rapport au 31 décembre 2023, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2024, un croisement net de 8 836 850 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Solde en début de l'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à moins d'un 1	Echéances à plus d'un 1
ATL 2017/1	6 909 200	-	(6 909 200)	-	-	-	-
ATL 2017-2	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-
ATL 2017/3	3 560 000	-	(1 780 000)	-	1 780 000	1 780 000	-
ATL 2018/1	1 700 400	-	(850 200)	-	850 200	850 200	-
ATL 2019-1	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-
ATL 2020/1	16 000 000	-	(8 000 000)	-	8 000 000	8 000 000	-
ATL 2021/1	35 800 000	-	(4 200 000)	-	31 600 000	8 000 000	23 600 000
ATL 2022/1	36 268 000	-	(3 732 000)	-	32 536 000	8 000 000	24 536 000
ATL 2023/1	60 000 000	-	(10 654 000)	-	49 346 000	10 654 000	38 692 000
ATL 2023/2	60 000 000	-	(4 420 000)	-	55 580 000	4 420 000	51 160 000
ATL 2024/1	-	40 000 000	-	-	40 000 000	8 000 000	32 000 000
ATL 2024/2	-	40 000 000	-	-	40 000 000	-	40 000 000
Total des emprunts obligataires	228 237 600	80 000 000	(48 545 400)		259 692 200	49 704 200	209 988 000
BIRD	7 344 111	-	(1 366 667)	1	5 977 445	1 366 667	4 610 778
BEI	4 266 265	-	(3 301 328)	(964 937)	-	-	-
BERD	17 319 958	-	(11 534 681)	(250 444)	5 534 833	3 603 611	1 931 223
SANAD fund	18 837 224	-	(7 266 666)	(500 889)	11 069 669	7 207 222	3 862 447
GREEN FOR GROWTH Fund	14 267 381	-	(6 463 507)	(687 644)	7 116 230	4 651 102	2 465 127
KFW	55 862 661	-	(4 297 128)	-	51 565 533	8 594 256	42 971 277
PROPARCO	28 255 833	-	(10 968 333)	(683 000)	16 604 500	10 845 000	5 759 500
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	146 153 433	-	(45 198 310)	(3 086 913)	97 868 210	36 267 858	61 600 352
STB (CMT)	2 000 000	-	(1 000 000)	(0)	1 000 000	1 000 000	-
CITI BANK (CCT)	50 000 000	119 900 000	(119 900 000)	(0)	50 000 000	50 000 000	-
ATTIJARI BANK (CMT)	4 800 000	5 000 000	(2 900 000)	(0)	6 900 000	3 400 000	3 500 000
QNB	1 744 663	20 067 269	(1 752 508)	0	20 059 424	4 000 000	16 059 424
BTL	642 432	15 241 248	(10 425 392)	0	5 458 288	500 000	4 958 288
BIAT (CMT)	7 619 048	-	(1 904 762)	-	5 714 286	1 904 762	3 809 524
WIFAK	-	3 945 436	(1 454 238)	-	2 491 198	-	2 491 198
ALBARAKA	4 550 633	3 027 162	(2 988 806)	(0)	4 588 989	2 294 343	2 294 646
BT	27 146	-	(25 824)	(0)	1 322	-	1 322
BTE	625 603	-	(291 925)	-	333 678	-	333 678
BH	-	251 312	(1 498)	-	249 814	-	249 814
ATB	-	880 000	-	-	880 000	880 000	-
Total des autres emprunts et concours bancaires	72 009 525	168 312 425	(142 644 951)	(1)	97 676 998	63 979 105	33 697 894
TOTAL GENERAL	446 400 558	248 312 425	(236 388 661)	(3 086 914)	455 237 408	149 951 163	305 286 246

13.2- Analyse des emprunts par maturité

Intitulé	Au 31 Décembre 2024					Au 31 Décembre 2023			
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 an	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1)+(2)+(3)	Total Général
Dettes représentées par un titre									
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission									
Emprunts obligataires à taux fixe	16 434 000	29 270 200	193 062 000	16 926 000	255 692 200	12 482 791	-	268 174 991	231 945 285
Emprunts obligataires à taux variable	-	-	-	-	-	-	-	-	4 225 700
Dettes subordonnées									
- Dettes subordonnées remboursables									
Emprunts obligataires à taux fixe	4 000 000	-	-	-	4 000 000	-	-	4 000 000	4 065 977
Autres fonds empruntés									
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers									
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	683 333	683 333	4 244 112	366 667	5 977 445	266 821	-	6 244 266	7 672 950
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	-	-	-	-	-	-	4 292 020
SANAD Fund (SANAD)	3 344 777	3 862 444	3 862 447	-	11 069 669	192 093	358 600	11 620 362	19 751 973
Green for Growth Fund (GGF)	2 185 959	2 465 143	2 465 127	-	7 116 230	73 756	136 783	7 326 769	14 612 649
BERD	1 672 388	1 931 223	1 931 223	-	5 534 833	141 212	140 510	5 816 555	17 868 451
PROPARCO	5 085 499	5 759 500	5 759 500	-	16 604 500	229 107	417 484	17 251 091	29 326 386
KFW	876 923	7 717 332	34 377 022	8 594 255	51 565 533	318 143	-	51 883 676	56 122 175
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens									
Crédits directs									
CITI BANK	28 100 000	21 900 000	-	-	50 000 000	847 218	-	50 847 218	50 820 852
ATTIJARI	850 000	2 550 000	3 500 000	-	6 900 000	80 053	-	6 980 053	4 804 096
STB	250 000	750 000	-	-	1 000 000	9 464	-	1 009 464	2 018 668
BIAT	476 190	1 428 571	3 809 524	-	5 714 286	20 933	-	5 735 219	7 646 959
QNB	1 000 000	3 000 000	16 059 424	-	20 059 424	163 448	-	20 222 872	1 744 663
ALBARAKA	2 294 343	-	2 294 646	-	4 588 989	-	-	4 588 989	4 550 633
BT	-	-	1 322	-	1 322	-	-	1 322	27 146
WIFAK	-	-	2 491 198	-	2 491 198	-	-	2 491 198	-
BTE	-	-	333 678	-	333 678	-	-	333 678	625 603
BTL	500 000	-	4 958 288	-	5 458 288	-	-	5 458 288	642 432
BH	-	-	249 814	-	249 814	-	-	249 814	-
ATB	880 000	-	-	-	880 000	-	-	880 000	-
Soldes au 31/12/2024	68 633 412	81 317 746	279 399 325	25 886 922	455 237 408	14 825 039	1 053 377	471 115 825	462 764 618

Note 14 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3 482 638 DT au 31 Décembre 2024 contre 3 051 976 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avances et acomptes reçus des clients	3 482 638	3 051 976
Total net	3 482 638	3 051 976

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 84 771 015DT au 31 Décembre 2024 contre 75 092 636 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs de biens	(1)	83 642 904	74 062 611
Fournisseurs, factures parvenues		6 605 891	4 525 121
Fournisseurs, factures non parvenues		2 215 014	1 446 750
Effets à payer		74 821 999	68 090 740
Autres fournisseurs	(2)	1 128 111	1 030 025
Compagnies d'assurance		1 036	1 036
Fournisseurs d'immobilisations propres		8 394	25 154
Divers fournisseurs		1 118 681	1 003 835
Total général		84 771 015	75 092 636

Note 16 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent 18 573 775 DT au 31 Décembre 2024 contre 14 556 711 DT au 31 Décembre 2023 et se détaillent comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risques et charges :		2 251 629	1 600 000
Provision pour risque et charges		2 150 000	1 600 000
Provision affaires en contentieux		101 630	-
Etat impôts et taxes :		10 251 078	7 362 160
Impôt sur les sociétés à payer	16.1	7 209 327	4 589 337
TVA à payer		2 096 920	1 955 269
Autres impôts et taxes		944 831	817 554
Personnel :		4 128 114	3 239 813
Bonus et primes de bilan à payer		3 651 853	2 789 537
Congés à payer		476 262	450 276
Créditeurs divers		5 136	423 584
Actionnaires, dividendes à payer		498	462
Autres créditeurs divers		4 638	423 122
Organismes de sécurité sociale		523 141	498 533
Autres charges à payer		1 242 320	1 407 010
Comptes de régularisation passif :		172 357	25 611
Comptes d'attente à régulariser		172 357	25 611
Total		18 573 775	14 556 711

16.1- Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S)

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés dû	15 783 548	11 583 073
Acomptes provisionnels	(8 467 548)	(6 935 115)
Retenues à la source opérées par les tiers	(106 673)	(58 621)
Dettes (report) d'impôt exigible	7 209 327	4 589 337

Note 17 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	32 500 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	25 250 000
Réserve légale (A)	6 578 518	5 089 861
Réserve pour réinvestissements exonérés	36 308 955	30 746 525
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	2 407 474	2 107 474
Résultats reportés (*) (**)	12 456 820	9 582 143
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	121 501 767	111 276 003
Résultat consolidé de l'exercice (1)	22 111 702	19 975 764
Total des capitaux propres avant affectation (D)	143 613 469	131 251 767
Nombre d'actions (2)	32 500 000	32 500 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,680	0,615

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Intitulé	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Réserves consolidés	Résultat se l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2022	32 500 000	25 250 000	3 887 820	27 353 745	6 000 000	1 907 474	6 882 102	16 270 426	120 051 567
Reclassements	-	-	-	(607 220)	-	-	607 220	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 202 041	4 000 000	-	200 000	10 868 385	(16 270 426)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(8 775 000)	-	(8 775 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	19 975 764	19 975 764
Soldes au 31/12/2023	32 500 000	25 250 000	5 089 861	30 746 525	6 000 000	2 107 474	9 582 143	19 975 764	131 251 767
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	(437 570)	-	-	437 570	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 488 658	6 000 000	-	300 000	12 187 107	(19 975 764)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(9 750 000)	-	(9 750 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	22 111 703	22 111 703
Soldes au 31/12/2024	32 500 000	25 250 000	6 578 518	36 308 955	6 000 000	2 407 474	12 456 820	22 111 702	143 613 469

Note 18 : Produits de leasing

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et revenus assimilés (1)	94 314 028	86 178 672
Marges financières nettes de leasing (A)	86 885 539	79 640 014
Revenus des opérations LLD (B)	5 058 459	3 567 609
Préloyers (B)	44 701	72 296
Intérêts de retard	3 075 161	3 212 840
Variation des produits réservés	(749 832)	(314 087)
Autres produits sur opérations de leasing (2)	2 770 461	2 397 477
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	1 175 046	825 123
Récupération de frais de dossiers	886 480	845 986
Récupération de frais de rejet	708 936	726 368
Total	97 084 489	88 576 149
Encours financiers des contrats actifs		
Au début de l'exercice	580 200 831	546 961 035
A la fin de l'exercice	637 432 842	580 200 831
Moyenne (C)	608 816 837	563 580 933
Produits de l'exercice (D)	91 988 699	83 279 919
Taux moyen	15,1%	14,8%

Note 19 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Charges financières des emprunts (1)	(42 667 957)	(40 372 600)
Intérêts sur emprunts obligataires	(24 577 321)	(20 973 279)
Intérêts sur emprunts auprès de B & E. F	(7 504 582)	(5 131 697)
Intérêts sur emprunts extérieurs	(5 740 610)	(7 406 136)
Contributions au F.P.C	(3 443 380)	(5 572 622)
Commissions bancaires	(599 366)	(481 039)
Intérêts sur certificats de dépôts	(60 073)	-
Résorptions des frais d'émission des emprunts	(742 625)	(807 827)
Autres charges financières nettes (2)	328 927	307 598
Intérêts sur comptes courants	328 927	307 598
Relation de couverture (3)	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs	3 115 050	840 323
Gains et pertes nets sur instruments de couverture	(3 115 050)	(840 323)
Total	(42 339 030)	(40 065 002)
Encours des emprunts		
Au début de l'exercice	446 400 557	392 729 753
A la fin de l'exercice	455 237 409	446 400 557
Moyenne	450 818 983	419 565 155
Taux moyen	9,5%	9,6%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 20 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits des placements à court terme (1)	2 900 896	3 721 072
Revenus des certificats de dépôt	2 900 896	3 721 072
Produits des placements à long terme (2)	1 475 607	514 341
Dividendes	255 006	255 000
Revenus nets des fonds gérés	432 102	60 311
Gains sur cession d'actions	760 000	174 280
Jetons de présence	28 500	24 750
Total	4 376 503	4 235 413

Note 21 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits locatifs des contrats de location simple	9 834	1 107
Intérêts sur prêts au personnel	101 308	81 271
Ristournes sur contrats d'assurance	329 540	256 662
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	61 910	22 219
Total	502 592	361 259

Le montant de la rubrique subvention d'exploitation (Avance TFP) est relatif à l'avance sur crédit de la formation professionnelle pour l'année 2024.

Note 22 : Charges de personnel

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

-Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;

-Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2024 la somme de -12 744 043 DT, contre -11 588 330 DT au 31 Décembre 2023.

	31/12/2024	31/12/2023
Avantages à court terme	(11 556 903)	(10 280 809)
Salaires et compléments de salaires	(7 266 509)	(6 551 705)
Bonus et prime de bilan	(2 901 614)	(2 358 399)
Autres charges de personnel	(551 537)	(595 693)
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	(796 165)	(736 869)
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	(41 078)	(38 143)
Avantages postérieurs à l'emploi	(1 187 140)	(1 307 521)
Cotisations patronales au régime de retraite de base	(640 922)	(593 187)
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	(287 075)	(261 395)
Primes d'assurance-Complément retraite	-	(143 093)
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	(259 143)	(309 846)
Total	(12 744 043)	(11 588 330)

Note 23 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires et autres rémunérations	(1 041 452)	(1 079 605)
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	(324 877)	(410 140)
Autres impôts et taxes	(681 188)	(567 330)
Publicité, publications et relations publiques	(141 888)	(225 432)
Frais postaux et de télécommunication	(222 880)	(225 048)
Services bancaires et assimilés	(286 058)	(188 063)
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	(611 226)	(1 027 658)
Cotisations APB	(13 506)	(25 434)
Loyers et charges locatives	(172 619)	(126 109)
Frais de gestion des valeurs mobilières	(174 545)	(179 859)
Autres charges d'exploitation	(736 749)	59 330
Total	(4 406 988)	(3 995 348)

Note 24 : Dotations aux amortissements et aux résorptions

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	(1 541 907)	(84 949)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(590 239)	(540 309)
Total	(2 132 147)	(625 258)

Note 25 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Coût du risque (1)	(2 356 084)	(4 769 455)
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	(1 961 914)	(3 815 260)
Reprises de provisions pour risques	(394 170)	(954 195)
Pertes sur créances radiées	(2 812 204)	(4 741 426)
Reprises de provisions suite à la radiation de créances	2 514 199	4 189 514
Annulation de produits réservés sur créances radiées	298 005	551 911
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(83 000)	-
Dotations	(83 000)	-
Variation des provisions pour risques et charges (3)	(651 631)	336 589
Dotations	(1 045 801)	(600 000)
Reprises sur provisions pour risques	394 170	936 589
Total (1) + (2) + (3)	(3 090 715)	(4 432 866)

Note 26 : Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations	(77 525)	(443 582)
Reprises	537 243	437 570
Total	459 718	(6 012)

Note 27 : Autres gains ordinaires

Au 31/12/2024, les autres gains ordinaires totalisent 1 015 767 dinars contre 926 796 DT au 31/12/2023. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Profits exceptionnels	1 015 767	926 796
Total	1 015 767	926 796

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que l'a purement des règlements non affectés, les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 28 : Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2024, les autres pertes ordinaires totalisent -159 426 dinars contre -56 915 DT au 31/12/2023. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Pertes exceptionnelles	(159 426)	(56 915)
Total	(159 426)	(56 915)

Note 29 : Impôt sur les bénéfices

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		31/12/2024	31/12/2023
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	29.1	(13 162 796)	(9 432 591)
Total		(13 162 796)	(9 432 591)

Note 30 : Eléments extraordinaires

Taxe conjoncturelle

L'article 22 de la loi de finances pour l'année 2023 a prévu la poursuite du relèvement, d'une manière conjoncturelle, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% . Cette contribution est portée à 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2023,2024 et 2025.

L'article 64 de la loi de finances pour l'année 2024 a prévu une institution d'une taxe conjoncturelle due par les banques et les établissements financiers au profit de l'état de 4% sur les bénéfices dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2024 et 2025

Augmentation du taux d'imposition : 'L'article 37 de la loi de finances 2025 a prévu une augmentation de l'impôt sur les sociétés due par les banques et les établissements financiers au profit de l'état de 5% (40% au lieu de 35%) sur les bénéfices réalisés à partir de l'année 2024

Note 31 : Encaissements autres que leasing

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Encaissements sur créances des contrats de location simple (*) et assistances	39 166	35 011
Jetons de présence perçus	28 500	24 750
Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	329 540	256 662
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	61 910	22 220
Autres	2 064 080	4 914 291
Total	2 523 196	5 252 934

(*) Il s'agit de la location du siège de ATL LLD , le montant annuel est 29 md avec une augmentation annuel de 5%.

Le contrat ne comporte pas des loyers conditionnels.

Note 32 : Intérêts perçus

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts perçus sur placements à court terme	2 006 800	1 850 931
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	262 889	309 813
Total	2 269 689	2 160 744

Note 33 : Intérêts payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts payés sur emprunts obligataires	(24 093 892)	(16 392 357)
Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E. F	(7 411 876)	(4 687 825)
Intérêts payés sur emprunts extérieurs	(6 359 518)	(8 069 678)
Contributions payées au F.P.C	(3 266 155)	(7 026 781)
Intérêts payés sur certificats de leasing	(21 750)	-
Intérêts payés sur comptes courants bancaires	(5 716)	(2 215)
Couverture du risque de change avéré sur intérêts	142 801	200 521
Total	(41 016 107)	(35 978 335)

B & E.F : Banques et Etablissements financiers **F.P.C** : Fonds de Péréquation des Changes

Note 34 : Impôts sur le résultat payés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés payé	(4 623 760)	(4 694 464)
Acomptes provisionnels payés	(8 467 548)	(6 935 115)
Retenues à la source opérée par les tiers	(32 411)	(4 136)
Total	(13 123 719)	(11 633 715)

Note 35 : Dividendes reçus sur placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	255 006	255 000
Total	255 006	255 000

Note 36 : Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	37 468	44 950
Total	37 468	44 950

Note 37 : Décaissements sur acquisition de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Participations	(10 250 000)	(4 000 000)
Total	(10 250 000)	(4 000 000)

Note 38 : Encaissements provenant de la cession de placements à long terme

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Remboursements sur fonds à capital risque	3 259 550	-
Total	3 259 550	-

Note 39 : Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	(129 078)	(6 300)
Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	(8 680 786)	(2 450 040)
TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	(38 415)	(61 093)
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	26 894
Total	(8 848 279)	(2 490 539)

Note 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute des immobilisations cédées	203 067	410 251
Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(202 894)	(408 697)
Résultat de cession des immobilisations	307 909	510 633
Total	308 083	512 187

Note 41 : Dividendes versés

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Détachement de dividendes	(9 750 000)	(8 775 000)
Dividendes non versés	36	38
Total	(9 749 964)	(8 774 962)

Note 42 : Encaissements provenant des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit

	31/12/2024	31/12/2023
Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	80 000 000	120 000 000
Encaissements sur emprunts extérieurs	-	17 156 880
Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	12 412 425	1 760 559
Encaissements sur certificats de leasing	25 000 000	-
Flux net sur crédits bancaires à court terme	130 900 000	125 500 000
Total	248 312 425	264 417 439

Note 43 : Remboursement des emprunts

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Remboursements sur emprunts obligataires	(48 545 400)	(48 813 300)
Remboursements sur emprunts extérieurs	(45 198 309)	(39 627 579)
Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	(11 744 951)	(121 444 338)
Flux net sur crédits bancaires à court terme	(130 900 000)	-
Total	(236 388 661)	(209 885 218)

Note 44 : Trésorerie

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en banques	11 943 207	7 593 944
Découverts bancaires	(11 570)	(12 315)
Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
Avoirs en caisse	29 662	41 414
Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	11 961 700	7 623 443

Note 45 : Transactions avec les parties liées

45.1- Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2024 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2023. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Nature de la rémunération	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024						
Avantages à court terme	-	-	809 600	717 166	638 284	414 589	-	-
Salaires mensuels			315 635	-	229 478	-		
Prime de bilan			431 163	519 743	245 481	365 712		
Gratification fin de service			52 491	197 423	-	-		
Avantages en nature			6 382	-	2 310	-		
Droits aux congés acquis et non co			-	-	25 124	25 124		
Cotisations aux régimes de sécurité			-	-	78 714	-		
Cotisations aux régimes d'assurance complément retraite			-	-	25 760	-		
Régime d'assurance maladie			3 929	-	7 664	-		
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite			-	-	23 753	23 753		
Jetons de présence	150 000	150 000	18 750	18 750			380 625	380 625
Total	150 000	150 000	828 350	735 916	638 284	414 589	380 625	380 625

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
Cotisations dues par la société dans l'année		
Régime national de base		78 714
Régime national complémentaire		25 760
Régime d'assurance complément retraite		-
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite		23 753
Total		128 227

45.2- Nature des relations avec les parties liées

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T. B	Actionnaire détenant 40% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci un contrôle de droit.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N. A	Actionnaire détenant 11,13% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2023 : 44,09%) (**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2023 : 34,29%) (**)
FCP SALAMETTE CAP (*)	Entreprise associée de l'A.T. B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de l'A.T. B au 31 décembre 2020 : 0,12%) (**)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****)	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2023 : 0,08%) (**)
S.I.C.A.R INVEST (***)	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2023 : 74,77%) (***)
B.N.A CAPITAUX (***)	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T. L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2023 : 98,71%) (***)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(****) SICAV obligataire

45.2.1. Nature des relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L. avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITALAUX	SANADETT SICAV	ATLLLD	ENNAKL
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2024	-	-	-	-	(338 208)	(338 653)	-	-	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)	-	-	-
Commissions de garantie	(314 354)	(136 800)	-	-	-	-	-	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risques	-	-	(58 500)	(8 581)	-	-	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	(2 631)	(3 717)	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	69 359	42 367	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôt	2 674 337	226 559	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(144 994)	(278 401)	-	-	-	(18 679)	(611 269)	-	-
Intérêts intercalaires sur emprunt obligataires	-	(91 697)	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur certificat de dépôt	-	-	(60 073)	-	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	(20 300)	(16 100)	-	-	-	-	-	-	(8 700)
Intérêts sur opérations de leasing	-	-	-	-	-	-	-	65 041	-
Charge de location matériel longue durée	-	-	-	-	-	-	-	(185 227)	-
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-	-	-	(41 673 101)

La fixation des prix entre les parties liées se fait selon les conditions du marché.

Les transactions conclues par l'ATL avec les parties liées, indiquées dans la note 45.2.1, ont été réalisées dans les conditions normales du marché.

45.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ATLLLD	ENNAKL
Échéances à moins d'un an sur crédits de leasing	-	-	-	-	-	-	-	295 639	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(644 867)	(1 442 667)	-	-	-	-	-	-	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(177 567)	(674 042)	-	-	-	(18 679)	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	-	(111 598)	-	-	-	(18 680)	(355 897)	-	-
Placements à court terme en certificats de dépôts au nominal	34 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts précomptés non courus sur certificats de dépôt	238 569	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(112 808)	(4 286)	-	-	-	-	-
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	-	(8 858 784)
Solde net des comptes de trésorerie	3 037 209	1 355 082	-	-	-	-	-	-	-

Note 46 : Engagement hors bilan

46.1. Autres engagements donnés

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et KFW , leur détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	57 376 311	62 672 481
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	9 250 861	12 380 101
Total	66 627 172	75 052 582

46.2. Garanties reçues d'établissements bancaires

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmés données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL , par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la BCT du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 47 : Evénements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 18 février 2025. Par conséquent , ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

31 Décembre 2024

(Unité : en dinars)

	Jusqu'au 31/12/2024			Jusqu'au 31/12/2023		
	Location financement	Location Longue Durée	Total	Location financement	Location Longue Durée	Total
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	89 255 568	-	89 255 568	82 611 063	-	82 611 063
Revenu des opérations de location longue durée	-	5 058 459	5 058 459	-	3 567 609	3 567 609
Autres produits sur opérations de leasing	2 770 462	-	2 770 462	2 397 477	-	2 397 477
Total des produits de leasing	92 026 030	5 058 459	97 084 488	85 008 540	3 567 609	88 576 149
Charges financières nettes	(41 112 719)	(1 226 311)	(42 339 030)	(39 268 868)	(796 134)	(40 065 002)
Coût des opérations de location longue durée	-	(690 383)	(690 383)	-	(1 549 870)	(1 549 870)
Produits des placements	4 376 503	-	4 376 503	4 231 455	3 958	4 235 413
Produits nets	55 289 814	3 141 765	58 431 577	49 971 127	1 225 563	51 196 690
Autres produits d'exploitation	502 592	-	502 592	361 259	-	361 259
Charges de personnel	(12 291 233)	(452 810)	(12 744 043)	(11 217 521)	(370 809)	(11 588 330)
Autres charges d'exploitation	(3 671 831)	(735 157)	(4 406 988)	(3 251 654)	(743 695)	(3 995 348)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	(660 508)	(1 471 639)	(2 132 147)	(594 002)	(31 256)	(625 258)
Total charges d'exploitation	(16 120 980)	(2 659 606)	(18 780 586)	(14 701 918)	(1 145 759)	(15 847 677)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	39 168 834	482 159	39 650 991	35 269 209	79 804	35 349 013
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(3 007 715)	(83 000)	(3 090 715)	(4 432 866)	-	(4 432 866)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	459 718	-	459 718	(6 012)	-	(6 012)
Résultat d'exploitation	36 620 837	399 159	37 019 994	30 830 331	79 804	30 910 135
Autres gains ordinaires	811 441	204 326	1 015 767	926 789	7	926 796
Autres pertes ordinaires	(159 426)	-	(159 426)	(56 915)	-	(56 915)
Résultat des activités ordinaires avant impot	37 272 852	603 485	37 876 335	31 700 205	79 811	31 780 016
Impôts sur les bénéfices	(13 003 867)	(158 929)	(13 162 796)	(9 408 387)	(24 205)	(9 432 591)
Résultat des activités ordinaires après impot	24 268 985	444 556	24 713 539	22 291 818	55 606	22 347 425
Éléments extraordinaires	(2 600 773)	-	(2 600 773)	(2 370 651)	-	(2 370 651)
Résultat net de l'exercice	21 668 212	444 556	22 112 766	19 921 167	55 606	19 976 774
Part des minoritaires	-	(1 064)	(1 064)	-	(1 010)	(1 010)
Résultat net du groupe	21 668 212	443 492	22 111 702	19 921 167	54 596	19 975 764

4.4.6. Rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024



A member of
mgeworldwide
Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville 100 -Tunis Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827



16 rue des émeraudes, App A11, Résidence Z/
Les Berges du Lac II, 1053 Tunis
[Lien Google Map nouveau siège AUDASCO](#)
Phone: 00216 71 191 260/00216 71 191 262
Fax: 00216 71 191 289
Mobile:00216 24 300 444

GRUPE ARAB TUNISIAN LEASE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires du Groupe l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître un total bilan consolidé de 721 610 KDT et des capitaux propres consolidés positifs de 143 613 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé du groupe de l'exercice s'élevant à 22 112 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 Février 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe l'Arab Tunisian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

▪ Risques identifiés

En tant qu'établissement financier, la Société mère est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société mère comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société mère comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle s'élèvent à 616 749 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 54 191 KDT, y compris une provision collective de 12 703 KDT, et les produits réservés ont atteint 4 824 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société mère au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

▪ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société mère.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
 - L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société mère par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
 - L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
 - L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
 - La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
 - La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
 - La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société mère.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2024 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider du groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe

aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu



Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville 100 -Tunis Tunisie
Tél. : 00 216 71 288 259
Fax. : 00 216 71 289 827



16 rue des émeraudes, App A11, Résidence Zaf
Les Berges du Lac II, 1053 Tunis
[Lien Google Map nouveau siège AUDASCO](#)
Phone: 00216 71 191 260/00216 71 191 262
Fax: 00216 71 191 289
Mobile:00216 24 300 444

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 17 Mars 2025

Les commissaires aux comptes

P / G.A.C –MGI Worldwide
Mr Chihab GHANMI



P / Cabinet AUDASCO
Mr Malek SETHOM



4.4.7. Notes complémentaires et rectificatives relatives aux états financiers consolidés de la société ATL arrêtés au 31/12/2024

- **Note complémentaire à la note 7.2 « analyse et classification des créances sur la clientèle »**

La baisse du ratio de couverture en 2024 par rapport à 2023 s'explique par le classement d'un client financé pour l'acquisition d'un bien immobilier, dont l'engagement s'élève à 6,8 MD.

Après prise en compte de la valeur intrinsèque (VI) du bien, le risque net encouru s'avère largement inférieur à l'engagement brut, aboutissant à un niveau de couverture de 40 %.

Ce niveau de couverture pour ce dossier a contribué à la diminution du ratio de couverture global de l'ATL

- **Note portant sur les contrats de location simple :**

Il s'agit d'un produit à recevoir relatif à des loyers antérieurs à 2024 non encore encaissés.

- **Note complémentaire à l'état de résultat consolidé expliquant les raisons de l'augmentation des produits nets de 14.13% au 31/12/2024 par rapport au 31/12/2023 :**

Les produits nets ont augmenté de 14.13% en 2024 par rapport à 2023 en passant de 51.2 MDT à 58.4 MDT à la suite d'une progression sensible des produits de leasing de 8% et une augmentation des revenus des opérations de longue durée de 42%.

- **Note complémentaire à la note 47 sur les « événements postérieurs à la date de clôture » portant sur les événements postérieurs à l'arrêt des états financiers consolidés, survenus entre la date de clôture de l'exercice jusqu'à la date d'aujourd'hui :**

Aucun événement postérieur n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'aujourd'hui.

- **INDICATEURS D'ACTIVITE PAR POLE D'ACTIVITE AU 31/12/2024 (mD)**

Le secteur de location longue durée n'a pas atteint les seuils quantitatifs fixés par l'IFRS 8 : secteurs opérationnels. Ainsi seuls les indicateurs relatifs au secteur de leasing sont représentés.

	Quatrième trimestre			Cumul au 31/12		
	2 024	2 023	Variation	2 024	2023	Variation
Total Approbations	97 840	116 414	-16,00%	425 870	383 315	11,10%
<i>Sous total Approbations Mobilières</i>	96 184	115 452	-16,70%	421 067	380 457	10,70%
Agriculture	9 483	12 797	-25,90%	45 036	46 189	-2,50%
Batiments & travaux publics	5 977	8 234	-27,40%	29 908	23 418	27,70%
Industrie	12 486	15 402	-18,90%	54 037	48 718	10,90%
Service et commerce	48 307	51 531	-6,30%	190 494	172 105	10,70%
Tourisme	19 931	27 488	-27,50%	101 592	90 027	12,80%
<i>Sous total Approbations Immobilières</i>	1 656	962	72,10%	4 803	2 858	68,10%
Agriculture	230	0		230		
Batiments & travaux publics	179	0		179		
Industrie	151	478	-68,40%	330	478	-31,00%
Service et commerce	496	484	2,50%	3 464	2 380	45,50%
Tourisme	600	0		600	0	
Total Mises en Force	92 123	77 926	18,20%	381 896	332 323	14,90%
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	90 412	77 249	17,00%	379 213	328 894	15,30%
Agriculture	9 103	10 130	-10,10%	41 775	42 199	-1,00%
Batiments & travaux publics	5 021	5 650	-11,10%	25 860	22 332	15,80%
Industrie	12 489	9 302	34,30%	50 076	44 782	11,80%
Service et commerce	45 071	37 406	20,50%	169 242	153 087	10,60%
Tourisme	18 728	14 761	26,90%	92 260	66 494	38,70%
<i>Sous total Mises en Force Immobilières</i>	1 711	677	152,70%	2 683	3 429	-21,80%
Agriculture	0	0		0		
Batiments & travaux publics	179	0		179	240	-25,40%
Industrie	0	0		279		
Service et commerce	932	677	37,70%	1 625	3 189	-49,00%
Tourisme	600	0		600		
Total des engagements				672 062	611 615	9,90%
Engagements courants				618 692	558 481	10,80%
Engagements classés				53 370	53 134	0,40%
Taux des engagements classés				7,94%	8,70%	

Trésorerie nette				11 247	7 389	52,20%
Ressources d'emprunts				440 175	438 810	0,30%
Capitaux propres				121 279	111 558	8,70%
Revenus Bruts de leasing	108 158	95 237	13,60%	387 015	362 725	6,70%
Revenus Nets de leasing	24 965	22 667	10,10%	92 094	85 161	8,10%
Produits Nets de leasing	15 074	13 679	10,20%	55 358	50 124	10,00%
Total des charges d'exploitation	4 236	3 847	10,10%	16 809	15 699	5,60%

▪ INDICATEURS D'ACTIVITE PAR POLE D'ACTIVITE AU 31/03/2025 (mD)

Le secteur de location longue durée n'a pas atteint les seuils quantitatifs fixés par l'IFRS 8 : secteurs opérationnels. Ainsi seuls les indicateurs relatifs au secteur de leasing sont représentés.

	Premier trimestre			Exercice 2024(1)
	2 024	2 025	Variation	
Total Approbations	129 078	143 955	12%	425 870
<i>Sous total Approbations Mobilières</i>	<i>128 425</i>	<i>140 523</i>	<i>9%</i>	<i>421 067</i>
Agriculture	13 761	13 553	-2%	45 036
Batiments & travaux publics	11 039	10 992	0%	29 908
Industrie	13 338	17 045	28%	54 037
Service et commerce	51 724	52 147	1%	190 494
Tourisme	38 563	46 786	21%	101 592
<i>Sous total Approbations Immobilières</i>	<i>653</i>	<i>3 432</i>	<i>426%</i>	<i>4 803</i>
Agriculture	0	0		230
Batiments & travaux publics	0	165		179
Industrie	179	0	-100%	330
Service et commerce	474	3 267	589%	3 464
Tourisme	0	0		600
Total Mises en Force	94 305	95 349	1%	381 896
<i>Sous total Mises en Force Mobilières</i>	<i>93 554</i>	<i>94 034</i>	<i>1%</i>	<i>379 213</i>
Agriculture	12 098	12 152	0%	41 775
Batiments & travaux publics	6 694	7 892	18%	25 860
Industrie	14 541	10 324	-29%	50 076
Service et commerce	43 986	39 417	-10%	169 242
Tourisme	16 235	24 249	49%	92 260
<i>Sous total Mises en Force Immobilières</i>	<i>751</i>	<i>1 315</i>	<i>75%</i>	<i>2 683</i>
Agriculture	0	0		0
Batiments & travaux publics	0	0		179
Industrie	100	330	230%	279
Service et commerce	651	985	51%	1 625
Tourisme	0	0		600
Total des Engagements	617 934	694 468	12%	672 062
Engagements courants	556 946	636 635	14%	618 692
Engagements classés	60 988	57 833	-5%	53 370
Ratio des créances classées	9,87%	8,33%		7,94%
Trésorerie nette	33 455	4 628	-86%	11 247
Ressources d'emprunts	422 250	408 193	-3%	440 175
Capitaux propres	131 029	142 860	9%	121 279
Revenus bruts de leasing	87 674	95 378	9%	387 015
Revenus nets de leasing	21 208	24 173	14%	92 094
Produits nets de leasing	12 360	14 169	15%	55 358
Total des charges d'exploitation	3 708	3 931	6%	16 809

▪ **Note rectificative de la note « Avantages postérieurs à l'emploi » :**

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – avantages au personnel, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à douze mois du dernier salaire mensuel brut.

▪ **Tableau de variation des capitaux propres rectificatif :**

Soldes au 31/12/2023	32 500 000	25 250 000	5 089 861	30 746 525	6 000 000	2 107 474	9 582 143	19 975 764	131 251 767
Reclassements	-	-	-	(437 570)	-	-	437 570	-	-
Affectations décidées par l'AGO	-	-	1 488 658	6 000 000	-	300 000	12 187 107	(19 975 764)	-
Dividendes décidés par l'AGO	-	-	-	-	-	-	(9 750 000)	-	(9 750 000)
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	22 111 703	22 111 703
Soldes au 31/12/2024	32 500 000	25 250 000	6 578 518	36 308 955	6 000 000	2 407 474	12 456 820	22 111 702	143 613 469

▪ **Information sur la démarche RSE**

1/ Genèse et cadre stratégique

L'engagement la société ATL en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) a débuté par l'élaboration d'une politique RSE claire et ambitieuse. Cette politique a été structurée autour de la mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (ESG), garantissant l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'ensemble de nos opérations.

2/ Maîtrise des impacts et champs d'action

La société ATL reconnaît qu'elle génère des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance, tant directs (liés à ses propres opérations) qu'indirects (liés aux activités de ses clients). En réponse, la société ATL a déployé une stratégie d'atténuation et de maîtrise de ces impacts à travers :

- ✓ Des actions internes : réduction de l'empreinte carbone, optimisation énergétique, politiques RH responsables, inclusion et diversité.
- ✓ Des actions externes : évaluation environnementale et sociale des projets financés, promotion de pratiques durables chez nos partenaires et clients.

3/ Reporting extra-financier : indicateurs et normes

Afin d'assurer un suivi rigoureux et transparent de sa performance ESG, la société ATL a adopté un système de reporting extra-financier structuré autour des standards suivants :

- ✓ KPI's du Global Reporting Initiative (GRI) : une batterie d'indicateurs couvrant les trois piliers ESG (Environnement, Social, Gouvernance).
- ✓ ODD des Nations Unies : les actions et indicateurs sont alignés avec les 17 ODD.
- ✓ Principes de la norme ISO 26000 : garantissant la cohérence éthique et sociale de notre stratégie.
- ✓ Une cartographie des impacts directs et indirects, enrichie d'indicateurs précis de réduction et de performance durable.

4/ Objectifs poursuivis

À travers cette démarche RSE, la société ATL affirme sa volonté de :

- ✓ Contribuer activement à un avenir où performance économique, progrès social et durabilité environnementale vont de pair.
- ✓ Être un acteur responsable, transparent et engagé dans l'amélioration continue de ses pratiques ESG.

Une nouvelle politique RSE a été formellement adoptée par la Direction Générale et approuvée par le Conseil d'Administration.

ATL finalise actuellement les travaux d'estimation budgétaire nécessaires à la mise en œuvre progressive de cette politique, avec pour objectif d'intégrer durablement les critères ESG dans sa stratégie, ses activités et son reporting.

4.5. Comportement boursier de l'action ATL

En 2024, le titre ATL a affiché une performance de 26,4% contre 13,8% pour le Tunindex. Depuis début 2025, le titre a poursuivi sa croissance en réalisant une performance de 45,9%.

En 2024, le titre ATL a oscillé entre 3,510 DT et 4,250 DT avec des quantités traitées de 1 109 959 titres, soit un taux de rotation de 3,4%.

	2022	2023	2024	20/06/2025
Nombre de titres admis	32 500 000	32 500 000	32 500 000	32 500 000
Cours fin de période	3,000	3,600	4,250	5,850
Capitalisation boursière	97 500 000	117 000 000	138 125 000	190 125 000
Nombre de titres traités	3 343 222	1 822 012	1 109 959	2 029 503
Rendement de la période	75,8%	29,0%	26,4%	45,9%
Valeur comptable nette	3,703	4,032	4,396	-
Cours plus haut	3,000	4,120	4,250	6,000
Cours plus bas	1,810	3,040	3,510	4,180
Bénéfice par action	0,497	0,599	0,664	-
Dividende par action	0,270	0,300	0,350	-
Date de distribution	15/06/2023	20/06/2024	20/06/2025	-
PER	6,0	6,0	6,4	-
Dividend Yield	9,0%	8,3%	8,2%	-
Taux de rotation	10,3%	5,6%	3,4%	6,2%



Chapitre 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Conseil d'Administration

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres*	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Ferid ABBES	Président	Lui même	2024 - 2026	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M. Riadh HAJJEJ	2024 - 2026	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Ahmed BEN MOULEHOM	2024 - 2026	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Kais MARRAKCHI	2024 - 2026	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Lassad JAZIRI	2024 - 2026	Tunis
ASIRAK SA	Membre	M. Ridha ZERZERI	2024 - 2026	Tunis
Mme. Maha Najjar TAJINA	Membre mandaté par l'ATB	Elle même	2024 - 2026	Tunis
M. Mohamed Sadok DRISS	Membre	Lui même	2024 - 2026	Tunis
M. Sofiene REKIK	Membre mandaté par la BNA	Lui même	2024 - 2026	Tunis
M. Abdessatar KRIMI**	Membre indépendant	Lui même	2024 - 2026	Tunis
M. Kamel NAOUI	Membre indépendant	Lui même	2024 - 2026	Tunis
Mme Wafa KHOUAJA SFAR	Représentant des actionnaires minoritaires	Elle même	2024 - 2026	Tunis

*Nommés par l'AGO du 25/04/2024

5.1.2. Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
M. Zouheir TAMBOURA	Directeur Général*	Depuis 2020	Tunis
M. Chedly ZAOUN	Directeur Général Adjoint**	Depuis 2020	Tunis

*Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général

**Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général Adjoint

Il est à signaler que :

- M. Zouheir TAMBOURA est désigné en tant que président, Mme Maha NAJJAR TAJINA, M. Sofien REKIK, Mme Wafa KHOUAJA SFAR et M. Mohamed Sadok DRISS sont désignés en tant que membres du Comité de développement et de financement stratégique ;
- M. Abdessatar KRIMI est désigné en tant que président, M. Ahmed BEN MOULEHOM, M. Kais MARRAKCHI et M. Riadh HAJJEJ sont désignés en tant que membres du Comité permanent d'audit interne ;
- M. Kamel NAOUI est désigné en tant que président, Mme Wafa KHOUAJA SFAR, M. Sofien REKIK, et M. Lassad JAZIRI sont désignés en tant que membres du Comité des risques ;
- M. Férid ABBES est désigné en tant que président, M. Ridha ZERZERI, M. Lassad JAZIRI et M. Ahmed BEN MOULEHOM sont désignés en tant que membres du Comité de nomination et rémunération.

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années

Membre	Fonction exercée en dehors de la société au cours des 3 dernières années
M. Ferid ABBES	Président Directeur Général de la SETCAR
M. Zouheir TAMBOURA	Néant
M. Riadh HAJJEJ	Directeur Général par délégation de l'ATB
Mme. Maha Najjar TAJINA	Directrice à l'ATB
M. Ridha ZERZERI	Homme d'affaires privé
M. Mohamed Sadok DRISS	Homme d'affaires privé
M. Lassad JAZIRI	Responsable du pôle financier de l'ATB
M. Kais MARRAKCHI	Directeur à la société ENNAKL
M. Ahmed BEN MOULEHOM	Directeur Général par intérim de la BNA
M. Sofiene REKIK	Chef de pôle Commercial à la BNA
M. Abdessatar KRIMI	Consultant
M. Kamel NAOUI	Consultant
Mme Wafa KHOUAJA SFAR	Consultante
M. Chedly ZAOUN	Néant

5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Ferid ABBES	SETCAR - ATB
M. Zouheir TAMBOURA	Président du conseil de ATL LLD
M. Riadh HAJJEJ	UNIFACTOR
Mme. Maha Najjar TAJINA mandaté par l'ATB	ATD SICAR
M. AHMED BEN MOULAHM	SICAR Invest
M. KAIS MARRAKCHI	Néant
M. LASSAAD JAZIRI	ATI SICAF - SARI
M. RIDHA ZERZERI	UNIFACTOR-grands moulins du golf-OMORAG- grands moulins de Tunis
M. Mohamed Sadok DRISS	BH Bank – KSM Financière – Alpha Hyundai Motors – SODEXA – TSA Hôtel El Fell – STIAL - UNIFACTOR
M. Sofiene REKIK mandaté par la BNA	Essoukna – ATL LLD - AMI
M. Abdessatar KRIMI	Néant
M. Kamel NAOUI	Néant
Mme Wafa KHOUAJA SFAR	Néant
M. Chedly ZAOUN	ATL LLD
ATB	ATI- ATD SICAR – SARI - UNIFACTOR ARABIA SICAV - SANADET SICAV AMANET SICAV – IBS – SIBTEL - SMT POLE COMPETITIVITE BIZETE ZONE FRANCHE BIZERTE - POLE DE COMPETITIVITE MEDENINE ZONE FRANCHE ZARZIS - SI CAB SICAF -MSB -SODICAB SICAF - SODINO -POLE DE COMPETITIVITE SFAX - SAGES
BNA	AGROSERVICES - AIR LIQUIDE TUNISIE -AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES -BNA ASSURANCES -BNA CAPITAUX -CDC DEVELOPPEMENT -CITECH sidi Bouzid -COTUNACE- CTA- EL MADINA -ESSOUKNA- GEVE- IMMOBILIERE DES GILLETTS- INTER BANK SERVICES -MAISON DU BANQUIER- MFC POLE - MONETIQUE TUNISIE- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV -POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE- SIBTEL -SICAF PARTICIPATIONS BNA -SICAR INVEST- SICAV BNA -SIDCO- SIMAC -SIMPAN- SIVIA -SIT HEDIA- SODEK -SODESIB -SODET SUD- SODICAB -SODINO -SODIS SICAR- SOFINREC- SOGEST- SOIVM SICAF- SOTUGAR -SOTULUB -STBG -STE TANIT INTERNATIONAL- STS -TAPARURA- TIS -TUNIS CENTER- TUNIS RE -TUNISIE AUTOROUTES -TUNISIE TRADENET- TUNISAVIA - UNION DE FACTORING
ENNAKL	STLV (HERTZ)
ATI SICAF	AFC – SARI - AMANET SICAV
AZIRAK S.A	AFC – UNIFACTOR- SUD BITUME- BITUMED- SHPP (hotel port prince)

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Arab Tunisian Bank	M. Riadh HAJJEJ	Directeur Général par délégation
Société ENNAKL	M. Kaies Marrakchi	Directeur à ENNAKL
BNA	M. Ahmed BEN MOULEHOM	Directeur Général par intérim
ASIRAK SA	M. Ridha ZERZERI	Président Directeur Général
ATI-SICAF	M. Lassad JAZIRI	Responsable du pôle financier de l'ATB

5.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2024

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction

A/ Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du directeur général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er janvier de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.

En outre, le directeur général bénéficie d'une prime de fin de service correspondant à un salaire net par an de service à l'ATL avec un maximum de 15 salaires conformément à la décision du conseil d'administration du 29 juin 2020. Il bénéficiera aussi d'une quote-part de la prime de fin d'année de son départ calculée sur la base de la moyenne du bonus des trois dernières années. Il bénéficiera aussi de la cession de la voiture de service à sa valeur comptable nette le jour de son départ.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 Août 2020. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er Octobre de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM), et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime. L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à douze mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général et le directeur général adjoint bénéficient des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

En 2024, ATL a résilié le contrat couvrant l'assurance complément retraite.

Pour le directeur général, les indemnités qui en découlent sont réglées directement par la compagnie d'assurance. En 2021, le directeur général a dépassé l'âge de retraite.

B/ Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31/12/2024, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Président du conseil		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice		Charges de l'exercice		Charges de l'exercice		Charges de l'exercice	
	Passif au 31/12/2024	Passif au 31/12/2024	Passif au 31/12/2024	Passif au 31/12/2024	Passif au 31/12/2024	Passif au 31/12/2024	Passif au 31/12/2024	
Avantages à court terme	0	0	809 600	717 166	638 285	414 589	0	0
Jetons de présence	150 000	150 000	18 750	18 750	0	0	380 625	380 625
Total	150 000	150 000	828 350	735 916	638 285	414 589	380 625	380 625

- La rémunération des membres du conseil d'administration et des différents comités existant au sein de la société se présente comme suit :

	Montant (DT) 2024
Conseil d'administration	165 000
Comité permanent d'audit	75 000
Comité risque	65 625
Comité de nomination et de rémunération	18 750
Comité de développement et de financement	56 250
Total	380 625

5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

5.3. Contrôle

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
Générale Audit & Conseil Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Chiheb GHANMI	8, Place Ibn Hafs Mutuelle ville 1000 Tunis Tunisie Tél : 71 288 259 Fax : 71 289 827	2024 - 2026*
AUDASCO Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Malek SETHOM	16, Rue des émeraudes, App A11 Résidence ZARRAD – Les Berges du lac II 1053 Tunis Tél : 71 191 260 Fax : 71 191 289	2024 - 2026*

*Désigné par l'AGO du 25/04/2024 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil et/ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

- L'ATL a contracté un emprunt auprès de l'ATB pour un montant de 8 000 mDT avec une maturité de 5 ans et au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,3% l'an. Une commission d'étude à 0,25% flat du montant du crédit devra être acquittée lors du premier déblocage des fonds. Au 31/12/2024, ce crédit n'est pas encore mis en place. Au cours de l'exercice 2024, les flux financiers de l'ATL n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus en 2024, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 2 559 mDT.
- Au 31/12/2024, l'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève à 800 mDT. Au cours de l'exercice 2024, l'ATB a constaté des produits correspondants totalisant 143 mDT.
- Au 10/03/2021, l'ATB a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant mensuel de 12 mDT sur 11 ans. L'exercice 2024, a supporté une charge de 144 mDT.
- Au 10/03/2021, l'ATB a accordé à l'ATL une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant mensuel de 13 mDT sur 11 ans. L'exercice 2024, a supporté une charge de 154 mDT.
- Au 31/12/2024, l'encours des quatre contrats de leasing avec l'ATL pour l'acquisition de matériels roulants s'élève à 3 246 mDT. Au cours de l'exercice 2024, l'ATB a enregistré un total de 453 mDT en intérêts liés à ces contrats.
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. Courant l'année 2024, la charge de la période s'élève à 20 mDT.

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la **BNA** sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus en 2024, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 129 mDT.
- Le placement des excédents de liquidité auprès de la **BNA** sous forme de dépôt à terme à intérêts post comptés. Les intérêts courus en 2024, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 213 mDT
- L'**ATL** a contracté un emprunt auprès de la **BNA** pour un montant de 15 000 mDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La **BNA** percevra en outre une commission forfaitaire de 15 mDT HTVA. Au 31/12/2024, ce crédit n'est pas encore mis en place. Au cours de l'exercice 2024, les flux financiers de l'**ATL** n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.
- L'**ATL** a contracté un emprunt auprès de la **BNA** pour un montant de 7 000 mDT avec une maturité de 5 ans et au taux du marché monétaire majoré de 2,5% l'an. La **BNA** percevra en outre une commission forfaitaire de 9 mDT HTVA. Au 31/12/2024, ce crédit n'est pas encore mis en place. Au cours de l'exercice 2024, les flux financiers de l'**ATL** n'ont pas nécessité le déblocage de crédit. Toutefois et à tout moment, le déblocage de ce crédit peut être nécessaire.
- Au 12/11/2020, la **BNA** a accordé à l'**ATL** une caution bancaire relative au crédit KFW pour un montant mensuel de 11,400 mDT sur 10 ans. L'exercice 2024, a supporté une charge de 137 mDT.
- La société **ENNAKL** a réalisé un chiffre d'affaires de 41 673 101 DT avec l'**ATL** relatif à l'acquisition de biens donnés en leasing.
- La collaboration commerciale avec la **BNA** portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, ses agents perçoivent une commission. Courant l'année 2024, la charge de la période s'élève à 16 mDT.
- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'**ATL** ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société **BNA capitaux** (dont la **BNA** est administrateur). En contrepartie, la société **BNA Capitaux** perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT. L'**ATL** a, ainsi, supporté, en 2024, une charge d'égale montant.
- L'émission par l'**ATL**, en 2024, des emprunts obligataires « ATL 2024/1 » et « ATL 2024/2 » a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux les commissions de placement de 300 mDT (Hors TVA).
- L'**ATL** a contracté avec **SICAR INVEST** (dont la **BNA** est administrateur) une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant global de 3 750 mDT, en rémunération de sa gestion dudit fonds objet de la convention du 31/12/2024, la société **SICAR INVEST** perçoit les commissions annuelles de suivante :
 - ✓ 1% au titre de sa gestion des montants déposés dans le compte fonds géré et ce jusqu'à la clôture de la 6^{ème} année
 - ✓ 5% sur les produits perçus
 - ✓ 2% sur les montants recouverts en principal.

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'**ATL** au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 0 mDT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société **SICAR INVEST** (dont la **BNA** est administrateur) et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 2 000 mDT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société **SICAR INVEST** perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 mDT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société **SICAR INVEST** d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Courant l'année 2024, les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'**ATL** au titre de ces conventions se sont élevées, en 2024, à 4 mDT hors TVA.

- La société **SARI** a vendu un appartement à Monsieur Zouhair TANBOURA (directeur général de l'**ATL**) pour 600 000 DT TTC. Cette vente a été autorisée par le Conseil d'administration de la **SARI** du 07/01/2025. 178

Chapitre 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et Orientations

6.1.1. Evolution récente

L'ATL affiche au terme du 1^{er} trimestre 2025, une progression de 12% de ses approbations à 144 MD contre 129MD à la même date en 2024.

A fin mars 2025, les mises en force de la société ont progressé de 1 % par rapport à fin Mars 2024 en s'établissant à 95 MD.

Le total des engagements a augmenté de 12% en passant de 617,9 MDT au terme du premier trimestre 2024 à 694,5 MDT au terme du premier trimestre 2025.

Au niveau de la rentabilité, et grâce à l'amélioration de l'activité, une augmentation du produit net de leasing de 15% a été enregistrée par rapport à la même période de l'exercice 2024.

6.1.2. Orientations

L'ATL a adhéré à la politique adoptée par les instances réglementaires en matière de couverture du risque qui consiste à atteindre un taux de couverture des créances classées de 70%.

En termes de mises en force, l'objectif retenu pour 2025 est de 420 MDT, soit une progression de 10% par rapport à 2024.

Pour la période allant de 2025 à 2029, l'objectif retenu est d'atteindre un taux de croissance moyen de 8% sur la période.

En termes de qualité de portefeuille et de sa couverture par les provisions, il a été retenu un taux des actifs accrochés qui diminue pour atterrir à 7% en 2026 et un taux de couverture moyen supérieur à 74% sur toute la période 2025-2029.

6.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2024-2028 par rapport aux informations prévisionnelles 2023-2027

Mises en force

(en MD)	2024R	2025P	2026P	2027P	2028P	2029P
Mises en force (prévision initiale)	370,0	399,6	431,6	466,1	503,4	
Mises en force (réalisées ou mises à jour)	382,0	420,0	453,6	489,9	529,1	571,4
Ecart	3,2%	5,1%	5,1%	5,1%	5,1%	
Commentaire	Les prévisions de 2024 ont été atteintes. L'objectif étant de conserver une part de marché raisonnable	L'activité prévisionnelle a été revue avec des taux de croissance modérée compte tenu de la conjoncture actuelle.				

Créances issues d'opérations de leasing :

(en MD)	2024R	2025P	2026P	2027P	2028P	2029P
Créances issues d'opérations de leasing (prévision initiale)	589 772	659 302	730 950	782 193	824 498	
Créances issues d'opérations de leasing (réalisées ou mises à jour)	616 531	682 041	762 103	850 110	920 947	976 106
Ecart	4,5%	3,4%	4,3%	8,7%	11,7%	
Commentaire	Les créances issues d'opération de leasing sont supérieures aux prévisions avancées de 4,5%	Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations de 2024 et des prévisions des années à venir				

Produits de leasing :

(en MD)	2024R	2025P	2026P	2027P	2028P	2029P
Total des produits de leasing	94 248	107 125	120 000	132 740	141 926	
Total des produits de leasing (réalisés ou mis à jour)	92 094	102 423	113 879	127 847	142 003	151 910
Ecart	-2,3%	-4,4%	-5,1%	-3,7%	0,1%	
Commentaire	Les réalisations ont été inférieures aux prévisions initiales de 2,3% suite à un décalage dans la réalisation des mises en force	Les intérêts et revenus assimilés prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations				

Refinancement :

(en MD)	2024R	2025P	2026P	2027P	2028P	2029P
Refinancement net des remboursements d'emprunts (prévision initiale)	(42 048)	59 855	56 587	30 792	18 527	
Refinancement net des remboursements d'emprunts (réalisé ou mis à jour)	4 452	4 482	65 074	70 962	47 244	28 612
Ecart	(110,6%)	(92,5%)	15,0%	130,5%	155,0%	
Commentaire	le refinancement net des remboursements a été inférieur aux prévisions de 110,6% suite à un surplus d'autofinancement et aux performances du recouvrement ainsi que les périodes de grâce des emprunts	Les besoins prévisionnels de refinancement ont été ajustés compte tenu de la revue du niveau d'activité				

Charges financières nettes :

(en MD)	2024R	2025P	2026P	2027P	2028P	2029P
Charges financières nettes (prévision initiale)	(41 901)	(43 633)	(52 083)	(58 928)	(63 518)	
Charges financières nettes (réalisés ou mis à jour)	(41 113)	(43 333)	(50 263)	(59 742)	(68 391)	(74 609)
Ecart	(1,9%)	(0,7%)	(3,5%)	1,4%	7,7%	
Commentaire	En raison de la baisse du volume du refinancement, la charge d'intérêts a accusé une diminution de 1,9% par rapport aux prévisions initiales	La charge d'intérêts prévisionnelle a été actualisée compte tenu des réalisations				

Produits de placement :

(en MD)	2024R	2025P	2026P	2027P	2028P	2029P
Produits de placement (prévision initiale)	3 370	530	730	850	890	
Produits de placement (réalisés ou mis à jour)	4 377	2 600	3 010	3 350	2 668	2 892
Ecart	29,9%	390,6%	312,3%	294,1%	199,8%	
Commentaire	Les prévisions de 2024 ont été dépassées grâce à la perception d'intérêts de placements à court terme d'excédent de trésorerie	Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

Charges du personnel :

(en MD)	2024R	2025P	2026P	2027P	2028P	2029P
Charges du personnel (prévision initiale)	(12 092)	(13 301)	(14 631)	(16 094)	(17 704)	
Charges du personnel (réalisées ou mis à jour)	(12 291)	(13 800)	(15 180)	(16 698)	(18 368)	(20 205)
Ecart	1,6%	3,8%	3,8%	3,8%	3,8%	
Commentaire	les charges du personnel ont augmenté de 1,6% par rapport aux prévisions initiales suite à de nouveaux recrutements	Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations				

Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

(en MD)	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (prévision initiale)	(4 479)	(5 131)	(4 638)	(5 013)	(4 304)	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (réalisées ou mises à jour)	(3 008)	(3 256)	(2 967)	(3 663)	(3 733)	(3 396)
Ecart	-32,8%	-36,5%	-36,0%	-26,9%	-13,3%	
Commentaire	Les réalisations ont diminué de 33% par rapport aux prévisions initiales	Les prévisions des dotations aux provisions ont été calculé selon l'évolution du portefeuille client et des objectifs fixés en matière de taux de couverture				

Qualité du portefeuille-client :

Qualité du portefeuille client (prévision initiale)	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Montant des créances classées	57 026	56 084	57 941	57 777	56 379	
Ratio des créances classées	8,5%	7,5%	7,0%	6,5%	6,0%	
Ratio de couverture des créances classées	85,0%	88,0%	88,0%	92,0%	97,0%	
Qualité du portefeuille client (réalisation ou mise à jour)	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Montant des créances classées	53 370	55 334	57 248	58 986	58 789	62 187
Ratio des créances classées	7,94%	7,50%	7,00%	6,50%	6,00%	6,00%
Ratio de couverture des créances classées	86,8%	83,0%	78,0%	76,1%	77,0%	74,1%

6.3. Analyse des performances réalisées au 31/03/2025 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2025

La confrontation des réalisations du premier trimestre de l'exercice 2025 reflétées par les indicateurs d'activités arrêtés au 31/03/2025 avec les prévisions établies pour l'année 2025 publiées au niveau du présent document de référence fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En mDT	Indicateurs d'activité au 31/03/2025	Prévisions de l'année 2025	Pourcentage de réalisation
Mises en force	95 349	420 000	23%
Revenus de leasing	24 173	102 423	24%
Produit Net de Leasing	14 169	61 690	23%
Total des charges d'exploitation	3 931	19 017	21%
Capitaux propres	142 860	154 794	92%
Ressources d'emprunt	408 193	444 195	92%
Trésorerie nette	4 628	512	904%

Comme l'indique le tableau ci-dessus, ATL demeure en ligne avec ses prévisions relatives à l'exercice 2025 en ce qui concerne les mises en forces et les produits de leasing. En effet, la Société réalise, au 31/03/2025, 23% de ses prévisions de mises en force et 24% des revenus prévisionnels au titre de l'exercice 2025.

6.4. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la société ATL pour la période 2025-2029 ont été élaborés sur la base des états financiers individuels audités et certifiés arrêtés au 31/12/2024, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23/04/2025.

Les états financiers prévisionnels de la société ATL ainsi que les hypothèses sous-jacentes relatives à la période 2025-2029 ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 25/04/2025 et examinés par les commissaires aux comptes de la société.

L'Arab Tunisian Lease s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

L'Arab Tunisian Lease s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.4.1. Hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2025-2029 se présentent comme suit :

Mises en force

Pour l'année 2025 et compte tenu des prémisses de reprise de l'activité économique, la société estime que les mises en force s'établiront à 420 MD soit une progression de 10% par rapport à 2024.

Pour le reste de la période, il est prévu une croissance linéaire de 8% par an.

Le taux moyen de financement retenu, pour la période 2025-2029 est compris entre 14,35% et 14,75%.

La répartition mensuelle des mises en force est faite sur une base linéaire avec une durée moyenne de 50 mois.

Ainsi, l'évolution des mises en forces sur la période 2025-2029 se présente comme suit :

(en MD)	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p	TCAM 2029/2024
Mises en force	381,9	420	453,6	489,9	529,1	571,4	8,4%
Taux d'évolution MF		10%	8%	8%	8%	8%	

Produits de Leasing :

La conjugaison des hypothèses précitées permet de dégager les résultats suivants au titre de la période de projection 2025-2029 :

Rubrique	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p	TCAM 2029/2024
Intérêt et revenus assimilés (1)	89 321	99 871	111 045	124 706	138 621	148 341	10,7%
Marges financières et pré loyers	86 995	97 026	108 019	121 259	134 487	144 081	10,6%
Intérêt de retard	3 075	3 001	3 199	3 603	4 116	4 566	8,2%
Variation des produits réservés	(750)	(156)	(172)	(156)	18	(306)	-16,4%
Autres produits sur opérations de leasing (2)	2 774	2 552	2 833	3 141	3 382	3 569	5,2%
Produits de leasing (1) + (2)	92 095	102 423	113 878	127 847	142 003	151 910	10,5%
Taux d'évolution		11%	11%	12%	11%	7%	

Les marges financières et les pré loyers évoluent en fonction de l'encours actuel des contrats mis en force ainsi que des hypothèses retenues pour le taux moyen de financement et le niveau prévisionnel des mises en force additionnelles.

Les intérêts de retard évolueront en fonction de l'évolution des revenus nets de leasing (8,5% du poste client).

La variation des agios réservés (marge financière sur les loyers impayés des clients classés et intérêts de retard impayés des mêmes clients) est déterminée sur la base d'un stock d'agios réservés de fin d'année équivalent à 9% de la masse des créances classées.

Les autres produits sur opérations de leasing (produits accessoires) suivent la tendance de l'évolution de l'encours.

Charges financières nettes :

Les besoins en refinancement de 2025 à 2029 sont répartis en 70% pour les emprunts obligataires et 30% pour les crédits bancaires.

Pour les besoins des simulations, le refinancement prévisionnel est considéré être réalisé sur 5 ans.

Les intérêts des emprunts sont calculés sur la base de l'encours moyen de refinancement du début et de fin d'année pour les emprunts non échus au 31/12/2025.

Pour les nouveaux emprunts, la charge d'intérêts a été calculée sur la base de l'échéancier de remboursement des nouveaux emprunts au taux moyen allant de 11% en 2025 à 11,8% en 2029.

Rubrique	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p	TCAM 2029/2024
Charges financières nettes (Résorption des frais d'émission des emprunts compris)	41 113	43 333	50 263	59 742	68 391	74 609	12,7%
Taux d'évolution		5%	16%	19%	14%	9%	

Produits de placement :

Rubrique	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p	TCAM 2029/2024
Produit des placements CT	2 901	2 000	2 000	2 000	1 000	1 000	-19,2%
Autres produits	1221	300	300	300	300	300	-24,5%
Dividende (Participation directe)	255	300	300	300	300	300	3,3%
Produits conventionnel/ encours des crédits participatifs	0	0	0	0	0	0	
Produits / nouveaux crédits participatifs		0	513	938	1 335	1 615	
Réservation/ produits des crédits participatif (20%)		0	(103)	(188)	(267)	(323)	
Total	4 377	2 600	3 010	3 350	2 668	2 892	-8,0%

Charges du personnel :

Dans une optique de maintien de l'effectif actuel, l'évolution des charges du personnel sera induite par les augmentations conventionnelles triennales, les avancements et passage de grade.

Rubrique	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p	TCAM 2029/2024
Charges de personnel	12 291	13 800	15 180	16 698	18 368	20 205	10,5%
Taux d'évolution		12%	10%	10%	10%	10%	

Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation sont composées de deux parties :

- 70 % fixes,
- 30 % variables proportionnellement à l'évolution de l'encours

Rubrique	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p	TCAM 2029/2024
Total Autres charges d'exploitation	3 857	4 400	5 000	5 680	6 391	7 147	13,1%
Taux d'évolution		14%	14%	14%	13%	12%	

Dotations aux amortissements et aux résorptions :

La dotation annuelle aux amortissements est estimée à 7,25% de la valeur brute :

Rubrique	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p	TCAM 2029/2024
Dotations aux amortissements	661	817	853	889	926	962	7,8%
Taux d'évolution		24%	4%	4%	4%	4%	

Dotations aux provisions et résultat des créances radiées (coût du risque) :

Pour maintenir la qualité de son portefeuille l'ATL prévoit de conserver un ratio de couverture confortable tout en maîtrisant l'évolution des créances classées en B2, B3 et B4.

Le coût prévisionnel du risque de contrepartie (dotations aux provisions) a été estimé, pour chaque année, par référence aux hypothèses suivantes :

Rubrique	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p	TCAM 2029/2024
Montant des créances classées	53 370	55 334	57 248	58 986	58 789	62 187	3,1%
Provisions	41 487	40 947	39 501	39 557	39 989	40 471	-0,5%
Agios	4 824	4 980	5 152	5 309	5 291	5 597	3,0%
Total couverture des créances classées	46 311	45 927	44 654	44 865	45 280	46 068	-0,1%
Ratio des créances classées	7,9%	7,5%	7,0%	6,5%	6,0%	6,0%	
Ratio de couverture des créances classées	86,8%	83,0%	78,0%	76,1%	77,0%	74,1%	

L'évolution des dotations annuelles aux provisions se présente, au titre de la période 2025-2029, comme suit :

Rubrique	2 024	2025	2026	2027	2028	2029	TCAM 2029/2024
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	1 701	1 460	554	1 055	1 433	1 482	-2,7%
Dotation aux provisions pour risque	652	850	850	850	850	850	5,4%
Dotation aux provisions collective	655	946	1563	1 758	1 451	1 065	10,2%
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	3 008	3 256	2 967	3 663	3 733	3 396	2,5%
Taux d'évolution		8%	-9%	23%	2%	-9%	

Impôt sur les sociétés :

L'impôt est décompté au taux effectif de 48% du résultat comptable avant impôts (IS 40% + Contribution conjoncturelle au budget de l'Etat 4% + contribution sociale de solidarité 4%).

Hypothèses du Bilan :

1. Créances issues d'opérations de leasing

a. Investissements bruts en contrats de leasing :

L'investissement brut en immobilisations données en leasing correspond au solde de début d'année majoré des mises en forces de l'année et diminué des sorties au titre des rachats et cessions anticipés estimés à 5% de l'encours.

Les remboursements en capital viennent en déduction de l'encours financier.

b. Clients et comptes rattachés :

Les impayés figurant au sous poste "clients et comptes rattachés" sont déterminés, compte tenu d'un objectif de taux de recouvrement annuel moyen se situant aux alentours de 93% sur la période 2025-2029.

Rubrique	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p
Taux de recouvrement hors autofin (objectif)	91,3%	92,9%	92,9%	92,9%	92,8%	92,9%
Solde	33 538	37 312	39 634	43 389	49 420	54 719
Variation	2 532	3 774	2 322	3 755	6 030	5 299
CA TTC	356 639	492 133	524 482	569 449	647 497	721 847
Encaissement clients	354 107	488 359	522 160	565 694	641 466	716 548

*les facturations couvrent les loyers (principal + marge financière) TTC, des produits d'exploitation et des rachats et cessions.

c. Provisions et agios réservés (Couverture)

L'évolution des provisions et agios réservés correspond à la variation annuelle des produits réservés, à la dotation annuelle nette aux provisions, à base individuelle, sur les créances classées en B2, B3 et B4 et à la dotation annuelle nette aux provisions, à base collective, sur les créances classées en A et B1.

Ainsi, la rubrique créances de leasing évoluera comme suit :

CREANCES SUR LA CLIENTELE	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p	TCAM 2029/2024
Créances de leasing	642 007	706 306	784 334	869 556	936 228	987 940	9,0%
MEF		420 000	453 600	489 888	529 079	571 405	
Remboursement du principal		(323 600)	(340 257)	(365 449)	(418 929)	(472 882)	
Sortie anticipée		(32 100)	(35 315)	(39 217)	(43 478)	(46 811)	
Moins : provisions	(46 062)	(48 348)	(50 359)	(53 031)	(55 770)	(58 190)	4,8%
Total créances de leasing	595 945	657 958	733 975	816 525	880 458	929 751	9,3%
Clients et comptes rattachés	33 538	35 312	37 634	42 389	48 420	53 719	9,9%
Radiation prévisionnelle		2 000	2 000	1 000	1 000	1 000	
Moins : provisions et agios réservés	(12 952)	(11 229)	(9 507)	(8 804)	(7 930)	(7 363)	-10,7%
Total clients et comptes rattachés	20 586	24 083	28 127	33 585	40 489	46 355	17,6%
Total des créances sur la clientèle	616 531	682 041	762 103	850 110	920 947	976 106	9,6%
Taux d'évolution		11%	12%	12%	8%	6%	

2. Placements à long terme :

L'évolution des placements à long terme correspond aux prises de participations annuelles, déduction faite des cessions prévisionnelles des participations selon les échéanciers des portages.

Rubrique	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p	TCAM 2029/2024
Immobilisations financières	41 443	47 693	55 693	62 193	64 609	65 359	9,5%
Participation		6 250	8 000	9 000	9 000	9 000	
Cession		-	-	2 500	6 583	8 250	
Moins : provisions	(7 795)	(8 195)	(8 595)	(8 995)	(9 395)	(9 795)	4,7%
Immobilisations financières nettes	33 647	39 497	47 097	53 197	55 214	55 564	10,6%
Taux d'évolution		17%	19%	13%	4%	1%	

3. Valeurs immobilisées :

L'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres, se présente comme suit :

(en mD)	2025p	2026p	2027p	2028p	2029p	Total
Immobilisations corporelles et incorporelles	794	500	500	500	500	2 794
Immobilisations financières	8 000	9 000	9 000	9 000	9 000	44 000
Total	8 794	9 500	9 500	9 500	9 500	46 794

Ainsi, l'évolution de la rubrique valeurs immobilisées sera comme suit :

Rubrique	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p	TCAM 2029/2024
Immobilisations propres	10 472	11 266	11 766	12 266	12 766	13 266	4,8%
Moins : amortissements	(6 520)	(7 336)	(8 189)	(9 079)	(10 004)	(10 966)	11,0%
Immobilisations propres nettes	3 953	3 930	3 577	3 188	2 762	2 300	-10,3%
Taux d'évolution		-1%	-9%	-11%	-13%	-17%	

La dotation annuelle aux amortissements est estimée à 7,25% de la valeur brute.

4. Emprunts et dettes rattachées :

Les besoins en refinancement de 2025 à 2029 sont répartis en 70% pour les emprunts obligataires et 30% pour les crédits bancaires.

(en MD)	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p
Emprunts obligataires (70%)	90 300	123 900	143 500	148 400	153 300
Crédits bancaires (30%)	38 700	53 100	61 500	63 600	65 700
Refinancement	129 000	177 000	205 000	212 000	219 000

Les emprunts sont augmentés par les refinancements annuels et diminués par les tombées des échéances annuelles.

Ainsi, l'évolution de la rubrique emprunts et dettes rattachées se présente comme suit :

Rubrique	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p
Renouvellement CCT	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000
Refinancement CMT	129 000	177 000	205 000	212 000	219 000
Remboursement	124 518	111 926	134 038	164 756	190 388
Total Emprunts et ressources spéciales	460 535	525 610	596 572	643 816	672 427
Taux d'évolution		14%	14%	8%	4%

5. Capitaux propres et politique de distribution de dividendes

L'évolution de la distribution des dividendes annuels sera comme suit :

	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p	<i>TCAM 2029/2024</i>
Dividendes à distribuer	11 375	11 700	12 025	12 350	12 675	13 000	2,7%
Taux de distribution	53%	50%	48%	47%	46%	46%	

La répartition des bénéfices sur la période 2024 – 2028 sera comme suit :

	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p
Bénéfice de l'exercice	21 581	23 309	25 161	26 055	27 418	28 446
Report à nouveau des exercices antérieurs	12 234	17 084	20 693	24 829	29 534	35 277
Réaffectation des réserves pour RE devenus disponibles	3 037	-	-	-	-	-
Total	36 852	40 393	45 854	50 884	56 952	63 723
Réserves légales	1 843	-	-	-	-	-
Réserves spéciales pour réinvestissement	6 250	8 000	9 000	9 000	9 000	9 000
Bénéfice distribuables	28 759	32 393	36 854	41 884	47 952	54 723
Fonds social	300	-	-	-	-	-
Dividendes	11 375	11 700	12 025	12 350	12 675	13 000
Nouveau solde du report à nouveau	17 084	20 693	24 829	29 534	35 277	41 723

L'évolution des capitaux propres sur la période sera comme suit :

	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p	<i>TCAM 2029/2024</i>
Capital social	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	0,0%
Réserves	76 545	81 901	89 901	98 901	107 901	116 901	8,8%
Réserves légales	6 579	8 422	8 422	8 422	8 422	8 422	5,1%
Autres réserves	69 966	73 479	81 479	90 479	99 479	108 479	9,2%
Résultats reportés	12 234	17 084	20 693	24 829	29 534	35 277	23,6%
Total des capitaux propres avant résultat	121 279	131 485	143 094	156 230	169 935	184 678	8,8%
Résultat de l'exercice	21 581	23 309	25 161	26 055	27 418	28 446	5,7%
Total des capitaux propres avant affectations	142 860	154 794	168 255	182 285	197 353	213 124	8,3%

6.4.2. Etats financiers prévisionnels

Bilans prévisionnels

(Montants exprimés en Milliers de dinars)	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p
Liquidités et équivalents de liquidités	11 258	512	349	897	771	870
Placement à CT	33 761	-	-	-	-	-
Créances de leasing	616 531	682 041	762 103	850 110	920 947	976 106
Placements a long terme	33 647	39 497	47 097	53 197	55 214	55 564
Valeurs immobilisées	3 953	3 930	3 577	3 188	2 762	2 300
Autres actifs	5 426	5 476	5 526	5 576	5 626	5 676
TOTAL DES ACTIFS	704 576	731 456	818 652	912 968	985 320	1 040 516
Concours bancaires et autres passifs financiers	12					
Dettes envers la clientèle	3 483	3 829	4 135	4 466	4 824	5 209
Emprunts et ressources spéciales	456 053	460 535	525 610	596 572	643 816	672 427
Fournisseurs et comptes rattachés	84 306	92 693	100 108	108 117	116 766	126 107
Autres passifs	17 862	19 605	20 543	21 528	22 562	23 647
TOTAL DES PASSIFS	561 716	576 663	650 397	730 683	787 967	827 392
Capital social	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500
Réserves	76 545	81 901	89 901	98 901	107 901	116 901
Résultats reportés	12 234	17 084	20 693	24 829	29 534	35 277
Résultat de l'exercice	21 581	23 309	25 161	26 055	27 418	28 446
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	142 860	154 794	168 255	182 285	197 353	213 124
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	704 576	731 457	818 651	912 968	985 320	1 040 516

Etat de résultats prévisionnels

(Montants exprimés en dinars)	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p
Revenus de leasing	86 995	97 026	108 019	121 259	134 487	144 081
Intérêts de retard	3 075	3 001	3 199	3 603	4 116	4 566
Variation des produits réservés	(750)	(156)	(172)	(156)	18	(306)
Autres produits de leasing	2 774	2 552	2 833	3 141	3 382	3 569
Total des produits d'exploitation	92 094	102 423	113 879	127 847	142 003	151 910
Charges financières nettes	(41 113)	(43 333)	(50 263)	(59 742)	(68 391)	(74 609)
Produits des placements	4 377	2 600	3 010	3 350	2 668	2 892
Total des revenus nets de leasing	55 358	61 690	66 625	71 456	76 280	80 193
Autres produits d'exploitation	532	350	350	350	350	350
Charges de personnel	(12 291)	(13 800)	(15 180)	(16 698)	(18 368)	(20 205)
Autres charges d'exploitation	(3 857)	(4 400)	(5 000)	(5 680)	(6 391)	(7 147)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(661)	(817)	(853)	(889)	(926)	(962)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(3 008)	(3 256)	(2 967)	(3 663)	(3 733)	(3 396)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	460	(400)	(400)	(400)	(400)	(400)
Total des charges d'exploitation	(18 825)	(22 323)	(24 050)	(26 980)	(29 468)	(31 760)
RESULTAT D'EXPLOITATION	36 533	39 367	42 575	44 475	46 812	48 433
Autres gains ordinaires	811	200	200	200	200	200
Autres pertes ordinaires	(159)	(100)	(100)	(100)	(100)	(100)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	37 185	39 467	42 675	44 575	46 912	48 533
Impôt sur les sociétés	(13 004)	(13 465)	(14 595)	(15 433)	(16 245)	(16 739)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	24 181	26 002	28 080	29 142	30 667	31 794
Eléments extraordinaires	(2 601)	(2 693)	(2 919)	(3 087)	(3 249)	(3 348)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	21 581	23 309	25 161	26 055	27 418	28 446
	21,6	23,3	25,2	26,1	27,4	28,4

Etats des flux de trésorerie prévisionnels

En mD	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p
Encaissements clients	478 636	532 161	568 135	616 969	699 520	779 186
Décaissements leasing	(424 848)	(483 014)	(523 297)	(565 160)	(610 373)	(659 203)
Encaissements autres que leasing	2 132	200	200	200	200	200
Décaissements autres que leasing	(7 121)	(3 657)	(5 063)	(5 695)	(6 358)	(7 061)
Décaissements personnel	(5 728)	(6 900)	(7 590)	(8 349)	(9 184)	(10 102)
Acquisition/Cession de placements à CT	42 500	33 761	-	-	-	-
Intérêts payés	(39 633)	(43 333)	(50 263)	(59 742)	(68 391)	(74 609)
Intérêts perçus	2 270	2 600	3 010	3 350	2 668	2 892
Impôts et taxes payés à l'Etat	(32 077)	(28 617)	(30 171)	(32 962)	(40 186)	(45 890)
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	16 131	3 202	(45 038)	(51 389)	(32 103)	(14 588)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	(10 250)	(794)	(500)	(500)	(500)	(500)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	3 260	-	-	-	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(584)	(6 250)	(8 000)	(9 000)	(9 000)	(9 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières et produits perçus sur activité d'investissement	601	-	-	2 500	6 583	8 250
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(6 974)	(7 044)	(8 500)	(7 000)	(2 917)	(1 250)
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés et autres distributions	(9 750)	(11 375)	(11 700)	(12 025)	(12 350)	(12 675)
Encaissements provenant des emprunts	235 900	129 000	177 000	205 000	212 000	219 000
Remboursement des emprunts	(231 448)	(124 518)	(111 926)	(134 038)	(164 756)	(190 388)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(5 298)	(6 893)	53 374	58 937	34 894	15 937
Variation de trésorerie	3 858	(10 735)	(163)	548	(126)	99
Trésorerie au début de l'exercice	7 389	11 247	512	349	897	771
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 247	512	349	897	771	870

6.4.3. Marge brute d'autofinancement

En mD	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p
Bénéfice net	21 581	23 309	25 161	26 055	27 418	28 446
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	661	817	853	889	926	962
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	3 008	3 256	2 967	3 663	3 733	3 396
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	(460)	400	400	400	400	400
Marge brute d'autofinancement	24 790	27 782	29 381	31 007	32 477	33 204

6.4.4. Indicateurs de gestion et Ratios prévisionnels

Indicateurs de gestion (en mD)	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p
Résultat net de la période	21 581	23 309	25 161	26 055	27 418	28 446
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme	650 178	721 538	809 200	903 307	976 161	1 031 670
Fonds propres (avant résultat net)	121 279	131 485	143 094	156 230	169 935	184 678
Capitaux propres avant affectation	142 860	154 794	168 255	182 285	197 353	213 124
Créances issues d'opérations de leasing	616 531	682 041	762 103	850 110	920 947	976 106
Créances classées	53 370	55 334	57 248	58 986	58 789	62 187
Emprunts et ressources spéciales	456 053	460 535	525 610	596 572	643 816	672 427
Charges financières	41 113	43 333	50 263	59 742	68 391	74 609
Charges du personnel	12 291	13 800	15 180	16 698	18 368	20 205
Autres charges d'exploitation	3 857	4 400	5 000	5 680	6 391	7 147
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	661	817	853	889	926	962
Total charges d'exploitation	16 809	19 017	21 033	23 267	25 685	28 314
Produits nets	55 358	61 690	66 625	71 456	76 280	80 193
Total bilan	704 576	731 457	818 651	912 968	985 320	1 040 516
Total des produits de Leasing	92 094	102 423	113 879	127 847	142 003	151 910
Dettes envers la clientèle	3 483	3 829	4 135	4 466	4 824	5 209
Placements à long terme	33 647	39 497	47 097	53 197	55 214	55 564

Ratios propres aux sociétés de leasing	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p
Taux de créances classées	7,94%	7,50%	7,00%	6,50%	6,00%	6,00%
Ratio de couverture des créances classées	86,77%	83,00%	78,00%	76,10%	77,00%	74,10%
Créances classées / (Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme)	8,2%	7,7%	7,1%	6,5%	6,0%	6,0%

Ratios de structure	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	20,3%	21,2%	20,6%	20,0%	20,0%	20,5%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	64,7%	63,0%	64,2%	65,3%	65,3%	64,6%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	87,5%	93,2%	93,1%	93,1%	93,5%	93,8%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances issues d'opérations de leasing	74,5%	68,1%	69,5%	70,7%	70,4%	69,4%

Ratios de gestion	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p
Charges du personnel / Produits nets	22,2%	22,4%	22,8%	23,4%	24,1%	25,2%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	45,6%	46,9%	46,6%	45,7%	44,9%	43,4%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation / Produits nets)	30,4%	30,8%	31,6%	32,6%	33,7%	35,3%

Ratios de rentabilité	2 024	2 025p	2 026p	2 027p	2 028p	2 029p
ROE (Résultat net / Fonds propres avant résultat)	17,8%	17,7%	17,6%	16,7%	16,1%	15,4%
ROA (Résultat net / Total Bilan)	3,1%	3,2%	3,1%	2,9%	2,8%	2,7%
Résultat net / Produits nets	39,0%	37,8%	37,8%	36,5%	35,9%	35,5%
Total produits de Leasing / Créances issues d'opérations de leasing	14,9%	15,0%	14,9%	15,0%	15,4%	15,6%
Produits nets / Total Bilan	7,9%	8,4%	8,1%	7,8%	7,7%	7,7%

6.3. Avis des Commissaires aux Comptes sur les informations financières prévisionnelles pour la période 2025-2029



A member of
mgiworldwide

Société inscrite à l'OECT
9, Place Ibn Hafs, Hutoutine ville 1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@net.tn



Member of
LEA
global

Société inscrite à l'OECT
16 rue des émeraudes, App A11,
Résidence ZAIRAD
Les Berges du Lac II, 1053 Tunis
Tél : 00216 71 191 260
Fax : 00216 71 191 289
E-mail : contact@audasco.com

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période 2025 à 2029

Nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de la société ATL LEASING pour la période 2025 à 2029 figurants au niveau du document de référence, établies dans le cadre de l'émission par la société d'un emprunt obligataire.

Ces prévisions et les hypothèses présentées dans les notes explicatives aux informations prévisionnelles sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la direction. Notre responsabilité est d'exprimer un avis d'examen limité sur la vraisemblance des hypothèses retenues et de leur application aux informations prévisionnelles.

Nous avons effectué notre examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, et notamment la norme internationale relative à l'examen d'informations financières prévisionnelles ISAE 3400.

Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des états financiers prévisionnels ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable pour leur établissement, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux états financiers prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers états financiers annuels de la société.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions.

Sur la base des travaux que nous avons effectués, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la traduction chiffrée des hypothèses retenues par la société ainsi que sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux

états financiers prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisés avec celles suivies pour l'établissement des états financiers au 31/12/2024.

Par ailleurs, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 29/04/2025

Les commissaires aux comptes

P / G.A.C - MGI Worldwide

P / Audasco

M. Chiheb GHANMI

M. Malek SETHOM

